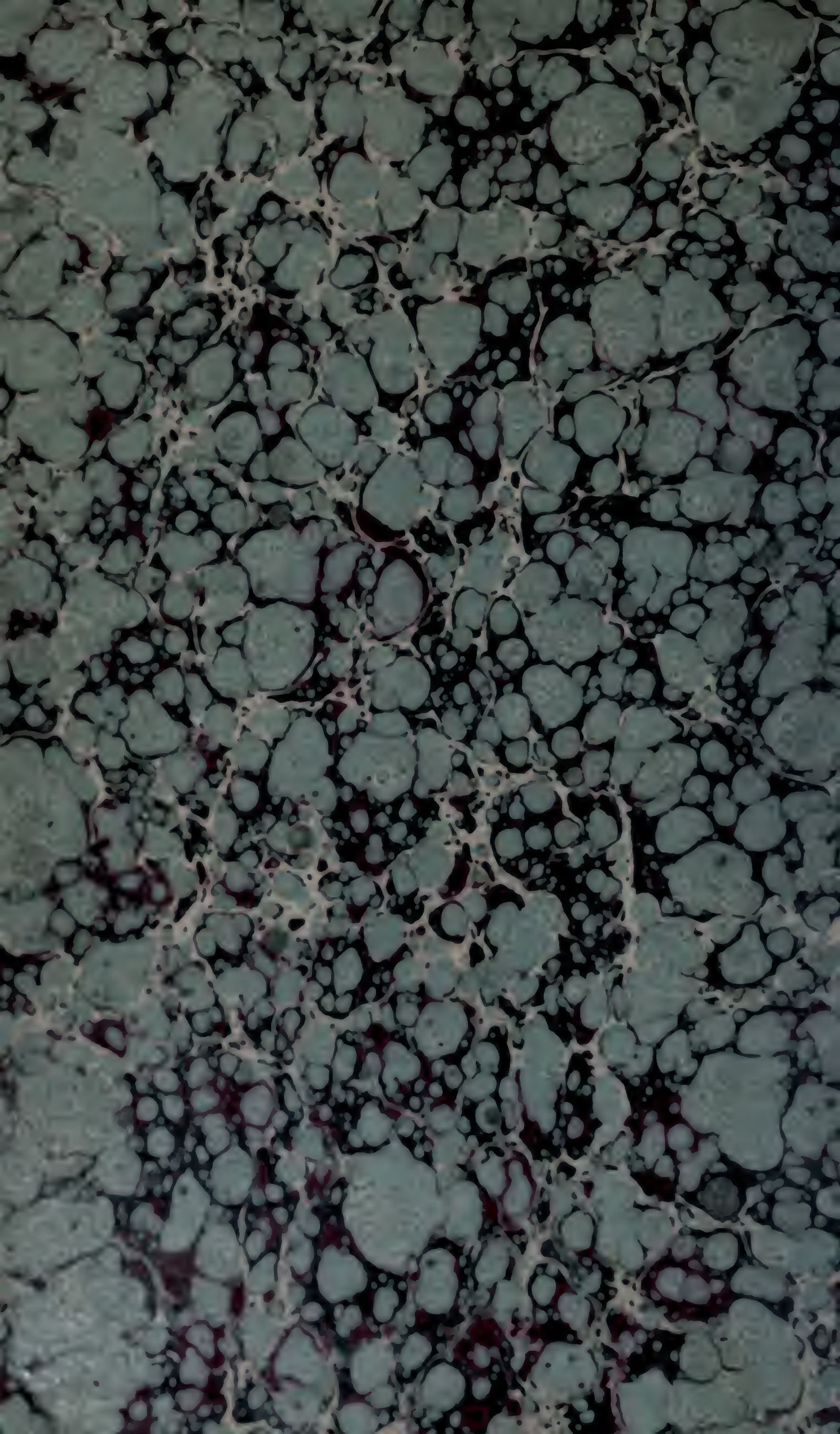
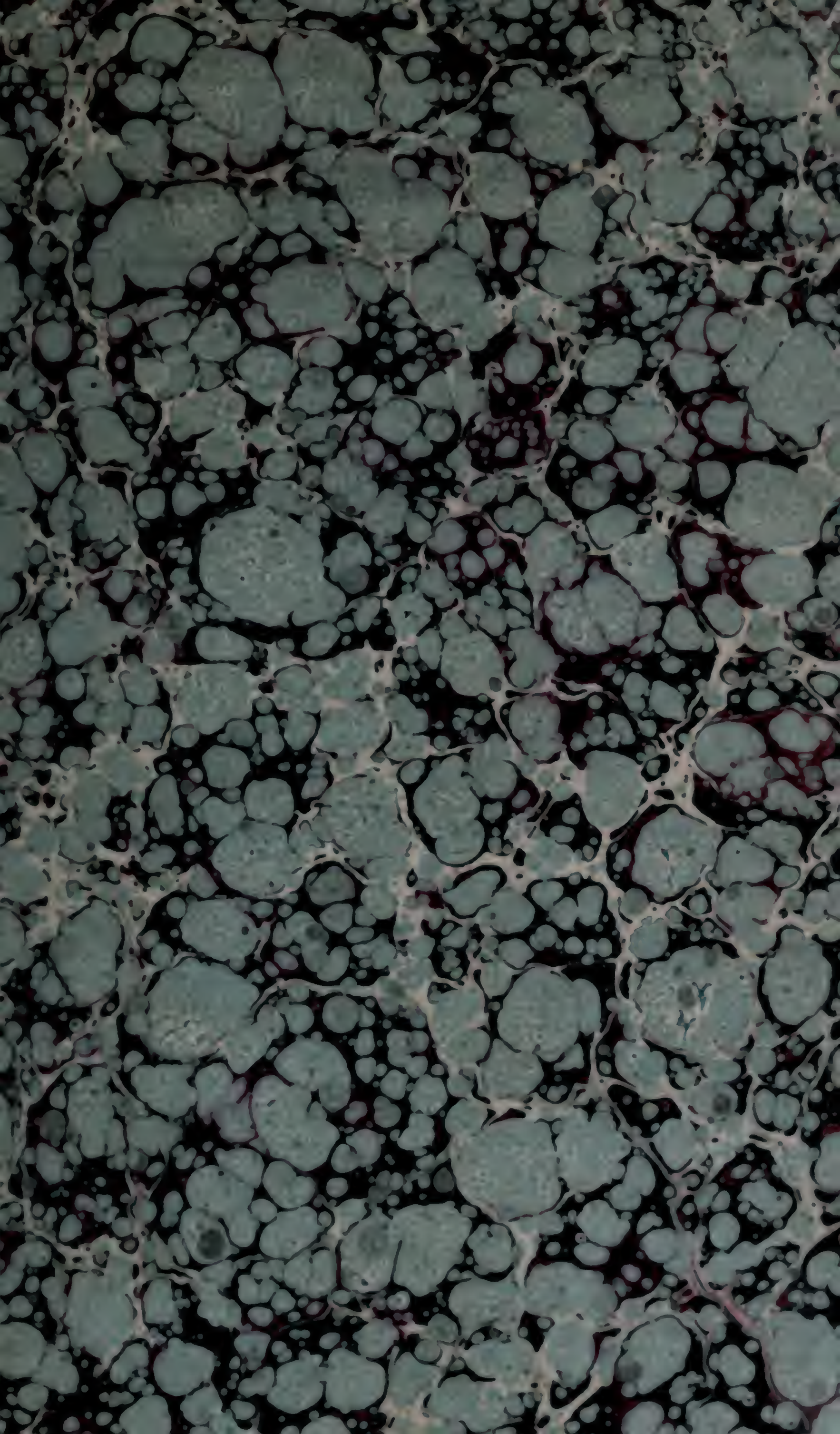




LE

LIBRE-ÉCHANGE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'ÉCOLE, 7e édition. In-18............................ 3 fr. 50

LE TRAVAIL, 6e édition. 1 vol. in-18 jésus............ 3 fr. 50

L'OUVRIER DE HUIT ANS, 3e édition. 1 vol. in-18 jésus.. 3 fr. 50

LE DEVOIR, 9e édition. 1 vol. in-18 jésus.............. 3 fr. 50

LA LIBERTÉ POLITIQUE, 3e édition. 1 vol. in-18 jésus... 3 fr. 50

LA LIBERTÉ CIVILE, 3e édition. 1 vol. in-18............ 3 fr. 50

Ces deux derniers ouvrages sont une nouvelle édition revue et augmentée de celui qui a paru sous le titre de *la Liberté*.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE, 4e édition, entièrement refondue sur un plan nouveau et augmentée de plus d'un tiers. 1 vol. in-18 jésus .... 3 fr. 50

LA RELIGION NATURELLE, 6e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50

L'OUVRIÈRE, 6e édition. 1 vol. in-18 jésus............. 3 fr. 50

LA POLITIQUE RADICALE, 3e édition. 1 vol. in-18 jésus. 3 fr. 50

LA PEINE DE MORT, récit. 4e édition, 1 vol. in-18 jésus. 1 fr. »

HISTOIRE DE L'ÉCOLE D'ALEXANDRIE, 2 vol. in-8°..... 16 fr. »

L'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, par MM. J. Simon, Carnot, Havin, avec une longue introduction par M. Jules Simon. 1 vol. in-18 jésus................ 1 fr. 50

MANUEL DE PHILOSOPHIE, par MM. A. Jacques, Jules Simon et E. Saisset, 5e édition. 1 fort vol. in-8° ...... 8 fr. »

DISCOURS prononcés au Corps Législatif sur la situation des instituteurs, sur la loi des coalitions et sur la presse. Brochures à.............................. » 10

Saint-Germain. — Imprimerie L. TOINON et Ce.

LE

LIBRE-ÉCHANGE

PAR

JULES SIMON

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cie, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1870

CE VOLUME

EST DÉDIÉ PAR L'AUTEUR

A L'ASSOCIATION BORDELAISE DU LIBRE-ÉCHANGE

QUI

PAR SES ÉTUDES PERSÉVÉRANTES

PAR LE NOMBRE ET L'IMPORTANCE DE SES PUBLICATIONS

PAR L'ÉCLAT DE SES RÉUNIONS PUBLIQUES

S'EST PLACÉE A LA TÊTE

DU MOUVEMENT

EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

PRÉFACE

Il faut regarder comme perdues toutes les heures qu'on n'a pas employées à éclairer les hommes et à les émanciper.

Répandre l'instruction, répandre la liberté, c'est la même fonction et le même service.

En vain serait-on affranchi de toutes les entraves sociales : si l'on ne trouvait au dedans de soi la force nécessaire pour régler et diriger sa propre activité, on se fatiguerait sans profit pour soi et pour les autres, car le mouvement sans but est une fatigue et n'est

pas un acte. Réciproquement, voir par les lumières de la science et de la raison l'usage qu'on pourrait faire de soi-même et se sentir enchaîné par des préjugés et des règlements ineptes, c'est un état contre nature, inconciliable avec la paix de l'âme et l'ordre de la cité. Disposer librement de sa pensée pour disposer librement de sa force, voilà le citoyen, voilà l'homme.

Il y a sans doute une grande différence entre remuer des idées et transformer en tissu une balle de coton.

Avant 1789, le lieutenant de police pouvait mettre Voltaire à la Bastille pour un délit de presse, c'est-à-dire pour un délit qui n'en est pas un; mais le roi de Prusse aurait réclamé; les salons se seraient insurgés; le Parlement aurait parlé; le roi, malgré les évêques, aurait cédé. Dans le même temps, si un honnête homme n'ayant que ses bras et son habileté, sans brevet de maîtrise, avait fait une

paire de bottes, cousu un habit ou fabriqué une armoire, on l'aurait jeté aux galères, et personne n'aurait crié au ciel, si ce n'est peut-être l'auteur de la préface de l'*Encyclopédie*. La loi, dans ces âges heureux, traitait le travail de la pensée comme le travail de la main, c'est-à-dire qu'elle les soumettait l'un et l'autre au régime du bon plaisir; mais l'instinct de la justice, qui allait éclater et triompher par la Révolution française, réclamait d'abord pour le travail de la pensée, qui est son instrument propre.

Il se produit aujourd'hui, à la suite d'une longue oppression, un sentiment de liberté qui achèvera de donner à la Révolution française son caractère. Non-seulement on se dégoûte des libertés incomplètes et l'on en aperçoit le piége; mais on comprend aussi que la liberté, dans un ordre de faits déterminé, a besoin des autres libertés pour être entière, et même pour être vivante. Ce n'est

plus seulement pour accroître la richesse, ou pour détruire un privilége, qu'on affranchit le travail ; c'est parce qu'on respecte le travail humain dans chacune de ses branches, et la liberté humaine dans chacun de ses développements. Ce n'est pas tel ou tel travail qui est sacré, c'est le travail, ou plutôt c'est l'homme. Puisque nous commençons à comprendre cette doctrine, commençons à la pratiquer. La vie est bien assez difficile par elle-même; on ne devrait employer la force collective qu'à aider les forces individuelles : on ne l'emploie qu'à les gêner.

Où vont les ballots de marchandises en sortant de la fabrique? à la douane. Et les vins, en sortant du pressoir? au bureau d'octroi. Le douanier, pauvre homme, est de la race des inquisiteurs. Le livre, à peine séché, s'empile au parquet; l'enfant, dès qu'il sait balbutier, est mené au confessionnal; dès qu'il a des muscles, à la caserne.

Séparer l'Église et l'État, abolir les délits de la pensée, détruire l'armée permanente commandée par le ministre de la guerre, et l'armée permanente de douaniers, de contrôleurs ambulants et sédentaires, de receveurs et de commis à pied ou à cheval que commande le ministre des finances, ce n'est pas faire autre chose que travailler à la liberté extérieure de l'homme; de même qu'établir l'instruction obligatoire, c'est travailler à sa liberté intérieure. Nous essayons, par ces divers moyens, de rendre la liberté effective et pratique, parce que nous sommes fatigués d'être déclarés libres, depuis quatre-vingts ans, par toutes les Constitutions et tous les plébiscites, et de ne pouvoir encore ni penser librement, ni travailler à notre guise, ni vendre à nos prix. Nous voudrions, s'il était possible, en finir avec les vérités convenues, et vivre de la vérité vraie, qui est le propre aliment de l'homme. Nous n'obtiendrons pas

de sitôt la suppression de la conscription; les concordats tiennent bon, quoique ébranlés; l'art. 8 de la loi du 17 mai 1819 sera maintenu, demain, à une forte majorité; mais conscription, concordats et délits de presse ont contre eux les télégraphes, les chemins de fer, la chimie — reine des enchantements, — et le peuple; l'instruction obligatoire fait des progrès de géant, même parmi les conservateurs; les articles 414, 415 et 416 du Code pénal sont abolis; quant aux anciens ennemis du libre-échange, ils l'acceptent en principe, et ne demandent qu'à atermoyer. Nous avons le marché commun, en attendant la paix universelle. La révolution pratique succède à la révolution théorique. Elle la fixe; elle la termine. La philosophie a trouvé deux auxiliaires, dont elle avait grand besoin, et qui la feront marcher vite, sans guerre civile : le suffrage universel, et la chimie.

PREMIÈRE RÉUNION

DE L'ASSOCIATION

DU LIBRE-ÉCHANGE

DE BORDEAUX

LE 25 NOVEMBRE 1869

M. Jules SIMON :

Messieurs, comme mes collègues, je me suis empressé d'accourir à l'appel de votre Comité, et, comme eux aussi, je puis dire que je viens défendre au milieu de vous une cause à laquelle je suis dévoué depuis longtemps.

Il y a à présent vingt ans que je suis un défenseur du libre-échange : c'est vous dire que je connais les états de service de la ville de Bordeaux, et que je me rappelle les noms de M. Duffour-Dubergier et de beaucoup d'autres que je pourrais et que je devrais citer ici avec honneur.

Tout récemment, vous venez de publier deux documents qui resteront dans l'histoire de la lutte du libre-échange contre la protection : c'est d'abord le Rapport de M. Lalande, que vous avez tous lu avec le plus grand intérêt (oui ! oui !), et que j'ai, pour ma part, non-seulement lu, mais étudié, comme vous le verrez tout à l'heure; — c'est ensuite le Manifeste dont on vous a donné lecture à cette séance même.

Quand nous avons conféré, ce matin, mes collègues et moi, sur l'organisation de cette soirée, ils ont bien voulu me charger de reprendre et de développer devant vous les principes sur lesquels nous appuyons la légitimité de notre cause; par conséquent, ils m'ont condamné à ne rien dire qui ne vous soit parfaitement connu, et qui n'ait été dit avant moi. Ma seule excuse pour parler peut-être un peu longuement, c'est que je ne parle pas seulement à l'assemblée qui m'écoute. Vous ne m'avez pas chargé de venir vous dire pourquoi, vous et moi, nous sommes partisans du libre-échange (sourires d'adhésion), mais de le dire, au milieu de vous, à ceux qui ne partagent pas nos doctrines, afin que mes paroles, fortifiées par votre assentiment, nous fassent quelques conquêtes, je ne dirai pas dans les rangs de nos ennemis, mais

parmi les incertains et les hésitants. (Oui! Très-bien! très-bien!)

Le caractère de notre association est d'être une association libre-échangiste. Son but immédiat est de s'opposer à la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre. Vous savez que ce traité n'est pas unique, et que nous avons une série de conventions analogues, dont les dernières expirent seulement en 1878. Un traité dénoncé, pendant que les autres subsistent, ne serait qu'une occasion fournie à la fraude. J'ajoute que notre situation actuelle, issue des déclarations du mois de janvier 1860, n'est à aucun degré le libre-échange; ce n'est, à proprement parler, qu'un acheminement vers le libre-échange. On a renoncé définitivement aux prohibitions, c'est un grand pas de fait; mais on a conservé le principe de la protection, en limitant le maximum des droits protecteurs à 25 %, et même pour la fonte à 30 %. Les tarifs cessent d'être dérisoires, et d'équivaloir, dans beaucoup de cas, à une prohibition déguisée; ils n'en sont pas moins des tarifs de douanes. Qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pour nous, ni du maintien d'un traité unique, ce qui serait absurde, ni même de la conservation de tous les traités, mais de l'abolition entière et définitive des tarifs protecteurs. Loin d'amoin-

drir le caractère et la portée de nos efforts, nous les appliquons à un but général, afin d'avoir pour nous la logique et la franchise. Ce que nous défendons, en demandant le maintien du traité avec l'Angleterre, c'est bien plus que ce traité : c'est la cause même de la liberté du commerce et de l'industrie. Ainsi notre association renouvelée n'aura pas terminé sa tâche quand elle aura eu raison de l'agitation organisée à Rouen par les manufacturiers ; elle continuera de vivre et de lutter jusqu'au moment où le libre-échange aura triomphé d'une façon complète et définitive. (Approbation unanime.)

Je voudrais aller droit à la discussion philosophique, à la question de principes; mais nos adversaires ne le permettent pas. Ils ont de grands intérêts à défendre, des intérêts qu'ils croient généraux, et qui sont plutôt, à mon sens, des intérêts particuliers. Plusieurs ont éprouvé des pertes, d'autres ont à se plaindre surtout d'un manque à gagner. Ils s'étaient accoutumés, par une pente naturelle, à considérer comme un droit les profits énormes et faciles du régime prohibitif. La diminution de leurs bénéfices, les efforts auxquels ils se voient condamnés, la crise qui ne manque pas de se manifester au début d'une organisation nouvelle, quelques désastres individuels dont nous avons à chercher les

causes, le déplacement de certaines industries, expliquent l'énergie et l'âpreté des récriminations qui ont retenti dans la presse et à la tribune. Les interpellations du mois de mai 1868 ont eu un tel éclat, elles ont été défendues par des orateurs si habiles, tant de chiffres lamentables ont été accumulés, qu'il en résulte, pour les esprits inattentifs, une sorte de prévention contre les traités qui auraient causé ces ruines. D'ici à très-peu de temps, nous verrons les mêmes plaintes se reproduire avec la même énergie. C'est donc là le premier ennemi que nous rencontrons, c'est notre premier objectif. Si nous ne déblayons pas le terrain de tout cet arsenal de bilans et de livres de comptes, nous aurons beau soutenir la question de principes, comme on le fait à la Société d'économie politique ou dans une académie, on nous jettera toujours à la tête le reproche de n'être que des théoriciens. Vos principes font bien dans un livre ou dans un discours, nous dira-t-on; ils ressemblent à une thèse de l'*Émile* ou du *Contrat social*; mais pendant que vous pérorez et que vous philosophez, nos hauts-fourneaux s'éteignent, nos moteurs s'arrêtent, nos bancs-à-broches restent immobiles et dégarnis, nos concessions de mines deviennent caduques faute d'exploitation; en un mot, la France industrielle agonise, victime de votre

inexpérience. Les ouvriers, dont vous vous dites les protecteurs, manquent d'ouvrage, et par conséquent de pain. Ce n'est pas avec des théories et des principes que vous les nourrirez. Voilà ce qu'on dirait, et ce qui nous oblige à faire passer la statistique avant la philosophie. (Très-bien ! C'est cela !)

M. Lalande, qui est assurément un théoricien, n'a pas fait autrement dans son rapport à votre Comité. Sa discussion est encore présente à tous les souvenirs. Les chiffres que je vais vous présenter ne sont pas, au premier coup d'œil, identiques aux siens; mais vous vous rendrez compte des différences en songeant que M. Lalande a pris presque toujours la moyenne de deux années, tandis que je compare les chiffres d'une année à ceux d'une autre. Je vais au même but par une autre voie, pour que mes allégations servent de confirmation aux siennes.

Je compare d'abord nos exportations à celles de l'Angleterre, puisque le premier traité de commerce dont il s'agisse est le traité anglais.

L'Angleterre a importé en France, pour l'année 1868, une valeur de 659 millions, dans laquelle est comprise une valeur de 115 millions en produits manufacturés.

Les importations françaises en Angleterre ont été, pour la même année, de 1,153 millions, sur

lesquels 157 millions de produits manufacturés.

Par conséquent, l'importation française en Angleterre, soit qu'on la considère dans sa totalité, soit qu'on la prenne au point de vue restreint des produits manufacturés, est supérieure à l'importation que les Anglais font en France.

Si, au lieu de comparer seulement les rapports de l'Angleterre avec la France, on compare la totalité du commerce anglais en Europe avec la totalité du commerce français sur le même marché, on trouve que l'Angleterre exporte pour 1,600 millions, et la France pour 2,300 millions.

La France a encore là, sur l'Angleterre, une supériorité de 700 millions.

Le chiffre indiqué par M. Lalande, pour la France, est de 2,800 millions. Si je donne le chiffre de 2,300 millions seulement, c'est pour me conformer à l'appréciation de M. le Ministre d'État, dans la séance du 20 mai 1868. Je n'ai pas besoin d'écraser l'Angleterre sous un chiffre de 1,200 millions ; une supériorité de 700 millions me suffit. Quant à la différence des chiffres, du moment que la conclusion est la même, elle ne vous étonnera pas plus que moi, Messieurs. L'un commence ses calculs en janvier, l'autre en octobre. Celui-ci tient compte d'un article que celui-là trouve plus juste de né-

gliger. La statistique, en dépit de ses prétentions, diffère passablement de la géométrie. Il y a un proverbe qui dit : « Rien n'est brutal comme un chiffre. » Le chiffre est en effet brutal, non-seulement parce qu'il déconcerte quelquefois l'éloquence, mais aussi parce qu'il arrive à l'éloquence de se servir des chiffres comme il lui plaît... (Sourires approbatifs.) J'ai vu souvent un orateur, je parle des plus grands, dans un moment de verve financière, diminuer un budget de quelques millions sans qu'il en coûtât rien à sa bonne foi. (Nouveaux sourires.)

Si je prends le chiffre de M. le Ministre d'État, c'est précisément parce qu'il est inférieur à celui de M. Lalande. (Très-bien !) Je n'ai pas l'occasion, tous les matins, de m'appuyer sur l'autorité de M. Rouher. J'accepte son chiffre de 700 millions, qui ne peut être contesté, et qui prouve d'une façon irréfragable la supériorité de la France sur le marché européen. (Très-bien ! très-bien ! — Marques générales d'assentiment.)

Vous entendez bien, Messieurs, que ni M. Lalande, ni M. Rouher, ni moi, n'avons la prétention de dire que les manufactures françaises l'emportent d'une façon absolue sur celles de l'Angleterre. Notre infériorité est grande dans le Nouveau-Monde et sur les marchés de l'extrême Orient ; mais en Europe

nous avons la supériorité, et nous l'avons encore dans les transactions réciproques des deux nations.

Cela est vrai aujourd'hui, à l'heure qu'il est, dix ans après le traité de commerce.

Les chiffres de M. Lalande et les miens sont-ils faux? Est-ce que M. le Ministre d'État a produit à la tribune un chiffre inexact ? Est-ce que quand il a dit et quand nous répétons que ces chiffres sont pris sur les tableaux de la douane, on peut venir les contester? Nul ne l'oserait. On peut ruser avec les chiffres, on peut tromper avec les calculs; mais il ne s'agit ici ni d'un calcul, ni d'un chiffre choisi parmi plusieurs autres : il s'agit d'un chiffre unique, inexorable, d'une autorité impartiale. Il est donc impossible de nier la supériorité de notre commerce avec l'Angleterre et avec l'Europe. Et s'il est impossible de la nier, comment peut-on soutenir que le traité a enrichi l'Angleterre à nos dépens? (Marques d'assentiment.)

Je vais citer successivement quelques-uns de nos articles principaux, et donner des chiffres qui montrent que notre industrie n'est pas, autant qu'on veut bien le dire, en décadence.

La houille, d'abord. — Vous savez quelle importance particulière s'attache à l'industrie de la

houille. Elle alimente toutes les autres industries. Un de nos malheurs, assurément, c'est d'être obligés d'emprunter à nos voisins une partie de la houille que nous employons. La loi de 1810, que je trouve d'ailleurs très-mal faite, et que j'ai longuement combattue, dans un de mes livres, comme injuste et contraire à nos intérêts, prononce la déchéance contre tout concessionnaire de mines qui en suspend l'exploitation pendant un temps déterminé. Elle considère les mines comme une propriété nationale, et leur exploitation comme une affaire d'intérêt national. Le principe est vrai, si l'application en est exagérée : et c'est surtout pour les matières premières de cette importance qu'il n'est pas permis à un peuple de se rendre volontairement tributaire des autres. Il ne peut le faire sans se désarmer et sans se suicider.

On n'a pas manqué de nous dire, en 1860, que par suite de l'abaissement des droits sur la houille, qui réduirait les compagnies à congédier leurs ouvriers ou à travailler à perte, nous allions priver la France d'une de ses richesses ou du moins d'une de ses ressources. Eh bien ! Messieurs, voici ce que répondent les faits : L'exploitation des mines françaises avait donné, en 1859, 76 millions de quintaux métriques. Elle en a fourni 122 millions en

1865. L'augmentation, en six ans, n'a pas été de moins de 60 %. Pendant la même période, l'importation de houille étrangère n'a augmenté que de 47 %. Ainsi, notre sol n'a pas été dépouillé et déshérité, comme on nous en menaçait. La concurrence étrangère n'a pas découragé notre industrie. Loin de là, elle a agi comme un stimulant, et la houille étrangère ne nous a été nécessaire que pour un quart environ de notre consommation totale. Jamais prophétie plus désastreuse ne fut plus complétement démentie par l'expérience.

La fonte est protégée exceptionnellement par un droit de 30 %; mais elle était couverte auparavant par un droit exorbitant de 70 %. La protection insuffisante du nouveau tarif ne pouvait pas, disait-on, lui permettre de soutenir la lutte. Cependant de 1859 à 1866, l'importation étrangère est égale tout au plus au sixième de la production française. Nous avons produit, en 1866, 12,603,483 quintaux métriques; on a importé, en France, seulement 720,000 quintaux. Notre production, en 1859, n'avait été que de 8,643,993 quintaux. Le progrès est de 46 %. Voilà comment nous sommes ruinés et écrasés.

Je sais bien qu'une partie de notre industrie métallurgique est en souffrance; je dirai tout à l'heure

d'où provient la crise subie par la fonte au bois. Mais pour l'industrie de la fonte prise dans son ensemble, le progrès est constaté, l'expérience est favorable et définitive.

J'arrive à l'industrie des matières textiles, et celle-là, permettez-moi ce détail, je la connais en quelque sorte plus personnellement que l'industrie des fers, ayant passé plusieurs années de ma vie à visiter assidûment les manufactures de fils et de tissus. Je me trouvais précisément à Lille quand parut très-inopinément la lettre qui bouleversait toutes les conditions de l'industrie française, et qui annonçait à nos fabricants que, dans quelques mois, ils auraient à lutter sans protections, ou du moins sans prohibitions et sans protections équivalentes à des prohibitions, contre toutes les forces de l'Angleterre. Je fus sans doute ravi, comme économiste, de voir, par cette résolution du gouvernement, le triomphe des doctrines libre-échangistes assuré; mais, indépendamment des réflexions que me suggérait ce droit redoutable ainsi exercé à l'improviste, sans consulter le commerce, sans l'avertir, sans lui donner le temps de préparer la transition, sans appeler les représentants légaux et constitutionnels du pays à exprimer leur opinion et à donner leur vote, je ressentis, je l'avoue, en pensant

à la situation de notre outillage, un moment de terreur qui prouve que ma foi économique n'était pas assez robuste. Le régime des protections et des prohibitions, entre autres inconvénients, a celui d'abaisser, si j'ose le dire, le caractère industriel en lui rendant la lutte trop facile. Nos usines, accoutumées à ne lutter qu'entre elles et sur le marché national exclusivement, vivaient de routine, dépensaient peu d'activité, engageaient peu de capitaux, couraient peu de risques, et encaissaient paisiblement chaque année de beaux bénéfices aux dépens de la consommation. Tout le monde connait les révolutions heureuses que la science a fait subir à l'outillage des manufactures. Je ne saurais mieux les comparer qu'à celles de la navigation. La génération dont je fais partie a vu les premiers bateaux à vapeur; elle a vu le temps où les steamers étaient la grande exception ; elle a vu les bateaux à roues remplacés et, pour ainsi dire, supprimés par les bateaux à hélice. De même dans l'industrie textile, les métiers à bras venaient de disparaître devant le *mull-jenny*, quand le mull-jenny a fait place au *self-acting*.

Il y a dix ans, on ne connaissait plus, en France, le métier à bras pour le tissage du coton; mais les draps et les étoffes de soie se faisaient encore à la

main; c'est à peine si les premières machines à vapeur commençaient à se montrer à Lyon et à Sédan. Parmi les industries qui employaient le moteur mécanique, très-peu possédaient une bonne installation et se tenaient au courant des nouveaux perfectionnements; plusieurs remontaient à l'époque des premiers essais, et, pour ainsi dire, des tâtonnements : moteurs inutilement et coûteusement compliqués, lourds engins qui fatiguaient l'ouvrier, ne lui donnaient qu'une sécurité incomplète, rendaient peu de produits, et obligeaient le fabricant à tenir ses prix élevés. Messieurs, quand on visite pour la première fois une ville, on court d'abord aux œuvres d'art, aux tableaux, aux statues, aux grands édifices; mais il y a, pour le voyageur instruit, un autre attrait qui n'est peut-être pas moins puissant. Il veut voir ces ateliers où la population donne en quelque sorte sa mesure, où le génie humain lutte contre les forces naturelles et les assouplit à son usage. Rien n'est plus magnifique, même au point de vue de l'art, qu'un grand effet produit par un mécanisme élégant et simple. La question n'est jamais de produire beaucoup en dépensant beaucoup de capitaux et beaucoup de forces; économiser les ressources en même temps qu'on développe la production, voilà le secret de la gran-

deur des peuples et le triomphe de la science appliquée à l'industrie. Le patriote qui parcourait, en 1860, les régions manufacturières de notre pays, n'avait pas sujet de se réjouir et de s'enorgueillir. Nos industriels ressemblaient à ces pères de famille égoïstes qui, arrivés à la fin de leur carrière, et sachant que les nouveaux procédés leur donnent un moyen sûr de doubler leur revenu, à condition d'une grande énergie et de fortes impenses, disent languissamment : ma fortune me suffit ; ce sera l'affaire de mes héritiers de courir ces grosses aventures. Il ne s'agissait pas seulement, en 1860, pour parer aux conséquences du traité, de jeter au feu, ou de porter aux enchères, un matériel qui, dans certains établissements, n'avait guère que la valeur du bois et du fer : il s'agissait de réveiller des esprits endormis par une longue sécurité ; et c'est pour cela que j'eus peur : je m'en accuse.

Je m'en accuse parce que nos chefs d'industrie ont vaillamment combattu. Ils disent qu'ils ont perdu la bataille ? mais, grâce à Dieu, ils sont seuls à le dire.

Parcourons rapidement les grands groupes d'industries textiles.

D'abord, la laine.

En 1859, nos manufactures ont employé pour

116 millions de laines étrangères, outre les nôtres. En 1867, elles en ont employé pour 222 millions ; l'augmentation a été de 90 %. Le nombre des broches pour la laine peignée n'a cessé d'augmenter d'année en année dans une proportion considérable. Je sais bien qu'on peut expliquer cet accroissement de l'industrie des fils et tissus de laine par l'énormité des arrivages de matière première provenant de l'Australie et de l'Amérique du sud, et par la disette du coton. Le succès et le progrès n'en sont pas moins incontestables. Notre exportation de fils et tissus de laine s'est accrue, en sept ans, de 120 millions de francs.

Maintenant, le lin.

En 1859, nous avions 400,000 broches roulant pour le lin. En mai 1868, nous en avions 715,000.

Le coton... Puis-je aborder cette importante industrie sans rappeler que les dix années qui viennent de s'écouler ont été pour elle un véritable martyrologe ? Non-seulement il lui a fallu, faute d'avoir été avertie en temps utile, se renouveler complétement sous le feu de la concurrence ; mais à peine l'épreuve a-t-elle été commencée que la guerre d'Amérique est survenue. Et je le demande, en supposant que les traités de commerce n'eussent pas existé, et qu'on n'eût pas été au lendemain de leur

promulgation, quel est l'homme de bon sens qui, en voyant la culture du coton délaissée en Amérique pour de longues années, n'aurait pas prédit la ruine des manufactures, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe? Voici cependant, Messieurs, ce que disent les faits.

En 1859, nous faisions rouler 6 millions de broches; en 1867, nous en avions 6,800,000; augmentation, 800,000 broches.

L'exportation au commerce spécial pour l'article coton a été de 69,600,000 francs en 1860, et de 93,500,000 francs en 1865.

En vérité, ce ne sont pas là des symptômes de ruine. (Approbation unanime.)

Et nous serions loin de compte si nous nous bornions à constater une augmentation de 800,000 broches, ou un progrès représenté par le chiffre de 24 millions. Le plus grand résultat de cette campagne de dix ans, c'est qu'à présent on peut sortir d'une manufacture de Manchester et entrer dans une manufacture française sans rougir de la comparaison. Non-seulement nous avons renoncé pour jamais à ces machines gothiques dont je parlais tout à l'heure, et qui avaient quarante ans, cinquante ans de date; mais tous nos grands établissements sont au niveau des perfectionnements

les plus récents. A peine une amélioration est-elle faite à Manchester qu'on la retrouve à Mulhouse, à Rouen, à Roubaix. Quelquefois nous prenons les devants. Non-seulement nous renouvelons les machines, mais nous reconstruisons les ateliers. Ces vieilles masures croulantes, autrefois couvents ou casernes, sans air, sans dégagements, sans salubrité, où les métiers s'entassaient, font place à des édifices spacieux, sortes de palais élevés tout exprès pour la reine de la civilisation moderne. A côté de l'outillage proprement dit, merveille de simplicité et de puissance, se place ce que je pourrais appeler *l'outillage intellectuel*, c'est-à-dire l'école, où l'industrie se prépare, par l'instruction, de bons contre-maîtres et de bons ouvriers. On sent partout la vie, la résolution que donnent les luttes de la grande concurrence, la recherche du mieux, la préoccupation du lendemain, le besoin des informations exactes et complètes, l'amour des découvertes et des innovations heureuses, en un mot, ce qu'on appelle dans les arts *le diable au corps*, c'est-à-dire le contraire de la routine et de la torpeur. Non-seulement l'argent a coulé à flots dans nos établissements pour les régénérer et les agrandir, mais le caractère de nos chefs d'industrie s'est retrempé; nous pouvons dès à présent montrer à

l'Europe un ensemble de manufactures capables de rivaliser avec les mieux outillées, et une race d'industriels capables de lutter contre les plus vaillants. (Applaudissements.) Quand nous avons fait cela en dix années, que devons-nous penser des années qui vont venir, où nous n'aurons ni à subir la crise américaine, ni à affronter l'énorme dépense du renouvellement presque entier de notre outillage?

On rappelait tout à l'heure que, dans une enquête faite à un point de vue opposé au nôtre, on avait prétendu que les maisons françaises coûtaient deux fois plus cher à fonder que les maisons anglaises; et l'un de mes honorables collègues disait avec raison que cette assertion ne pouvait être démontrée.

Si elle pouvait l'être, Messieurs, combien l'argument que je vous soumets y puiserait de force! Quoi! il nous faut dépenser deux fois plus d'argent que les Anglais pour nous outiller, et d'un bout de la France à l'autre notre outillage est renouvelé; c'est une dépense faite et soldée; nous avons accompli ce tour de force le lendemain du traité, pendant la guerre de la sécession, et cela ne nous a pas empêchés d'augmenter notre fabrication! Mais s'il en est ainsi, j'en conclus que désormais nous al-

lons marcher à pas de géants! A-t-on jamais tiré des faits une conclusion plus justifiée et plus complète? (Marques générales d'adhésion.) Je défie tous les partisans de la protection de contester ce que j'avance, et j'ai bien le droit, cette fois, de dire qu'ici le chiffre est brutal, car il met à néant toutes les plaintes, tous les calculs, tous les artifices. Faite dans ces conditions, avec un tel résultat, l'expérience de la liberté est deux fois victorieuse! (Très-bien! très-bien!)

Avant de passer à un autre point, permettez-moi d'ajouter quelques mots auxquels j'attache une importance extrême.

Nos adversaires nous parlent sans cesse du travail national.

S'il s'agissait d'hommes moins respectables, je dirais qu'ils font une équivoque sur le mot: *travail national!* Veut-on dire par là le travail qui donne le pain à nos ouvriers? Entend-on que si on écoute trop les libre-échangistes et si on détruit trop le système de la protection, les manufactures vont tomber, et toute notre population ouvrière se trouver jetée dans la misère?

Je réponds d'abord, avec les chiffres, que nos manufactures ne vont pas tomber, et ensuite que la substitution d'un bon outillage mécanique au travail

tel qu'il se faisait il n'y a pas plus de dix ans, est une transformation éminemment favorable à l'ouvrier. Il faut qu'on sache bien que le progrès obtenu depuis dix ans n'a pas uniquement consisté à substituer le *self-acting* au *mull-jenny*. Ceux qui sont allés à Sédan ou à Lyon il y a onze ans, doivent se rappeler que dans ces deux villes les mécaniques étaient une importation absolument récente ; presque tout le travail se faisait à la main. Il en était de même à Saint-Quentin, à Amiens. Même à Paris, dans une industrie essentiellement française, celle du papier peint, l'introduction des moteurs mécaniques ne date pas de plus de deux ou trois ans. Je sais bien que les ouvriers sont rarement favorables à la substitution des métiers mécaniques aux métiers à la main. Comment n'en serait-il pas ainsi ? Le but de la mécanique est de remplacer l'homme par la vapeur. Un mull-jenny fait la besogne de huit cents fileuses. Le jour où l'un de ces merveilleux instruments fait son apparition dans un atelier, les ouvriers, par centaines, par milliers, deviennent inutiles ; ils perdent leur gagne-pain, jusqu'au moment où, la consommation se multipliant dans des proportions inouïes, ils se trouvent employés de nouveau, non plus comme forces, mais comme directeurs de force. L'intervalle entre leur sortie et

leur rentrée constitue une crise d'autant plus douloureuse que, n'ayant pas de capital accumulé, ils perdent le même jour leur travail et leur pain. C'est à ce moment-là, Messieurs, que le savant, l'économiste, a besoin d'entourer son cœur d'un triple airain et de lutter contre la compassion dont il se sent rempli; il lutte pourtant contre les plaintes du travailleur, parce qu'il aime le travailleur (Applaudissements), et parce qu'il comprend que la souffrance d'un jour aura pour prochain résultat une situation infiniment meilleure pour le prolétaire, soit qu'on le considère comme consommateur ou comme ouvrier. (Applaudissements.) Si nous n'avions pas cette certitude, et si nous n'avions, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, le courage de lutter contre le présent en vue de l'avenir, nous ne serions pas dignes de nous appeler des philosophes, des hommes politiques, ou des chefs d'industrie.

Voici ce qui arrivait tous les jours, il y a trente ans, et ce qui, grâce au progrès de l'instruction, devient plus rare de jour en jour. Une machine paraissait; les ouvriers se jetaient sur elle pour la détruire et la livrer aux flammes. Hélas! c'était le gagne-pain de leurs enfants qu'ils anéantissaient. Cette même machine qui les fait souffrir aujourd'hui, nourrira, élèvera, éclairera toute une géné-

ration qui, sans elle, aurait été longtemps plongée dans une demi-barbarie. (Très-bien! très-bien!)

Presque tout le monde aujourd'hui porte des bas et des chemises; une blouse ne coûte pas le quart de ce qu'elle coûtait il y a quarante ans. Les ouvrières se parent le dimanche de robes qui auraient fait l'orgueil des bourgeoises sous le premier Empire. Les plus pauvres familles ont des rideaux de vitrage à leurs fenêtres, les familles les plus nécessiteuses ont un drap dans leur lit. Elles ont à leur usage quelque douzaine de torchons et de serviettes. Nous y sommes tellement accoutumés, que nous ne songeons pas que ce nécessaire est une sorte de luxe, quand on le compare à la situation des classes pauvres au commencement du siècle. Les salaires ont augmenté et continuent de s'accroître. Je ne dis pas, car je suis loin de le penser, qu'ils soient partout suffisants; mais ils suivent une progression ascendante. Les femmes, autrefois confinées dans les travaux de couture qui rendaient tout au plus de 50 c. à 1 fr. 25, gagnent des journées de 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr. et davantage. Ce sont les machines qui ont fait cela : entre autres bienfaits, elles sont la revanche de l'intelligence contre la force. Certes, nous avions en grand nombre des machines indus-

trielles avant le traité de commerce; mais il les a partout multipliées, et il a multiplié en même temps les services qu'elles rendent aux ouvriers. En les rendant obligatoires par la substitution du marché universel au marché national, il a nécessité l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions du travail, l'introduction d'un plus grand nombre de participants aux bénéfices de l'industrie, la création d'institutions de secours, de prévoyance, d'épargne, de coopération. Un autre bénéfice moins remarqué, tout aussi certain, de la multiplication et de l'amélioration des machines, un bénéfice de libre-échange par conséquent, c'est la rareté croissante des chômages industriels. Quand, il y a onze ans, dans la situation où se trouvaient plusieurs industries textiles, arrivait une crise commerciale, que faisait le fabricant? Il arrêtait ses commandes. Il lui suffisait, pour limiter sa perte, de la circonscrire au travail déjà concédé. L'ouvrier rapportait l'étoffe faite, on le payait; on ne lui donnait pas de matière première, on attendait la reprise. Dans l'intervalle, le commerçant ne gagnait rien, ne perdait rien non plus, vivait sur son revenu, et se tenait prêt à recommencer. L'ouvrier, qui n'avait ni travail, ni revenu, mourait de faim, devant le cylindre nu de son métier à tisser. Lui, à qui les bonnes années ne

rapportaient pas autre chose que du travail, il subissait les conséquences de la crise plus durement que le commerçant. Aujourd'hui, cela est bien changé. Les machines demandent une mise de fonds considérable ; il faut, sur le bénéfice de chaque mois, de chaque semaine, de chaque jour, prélever leur amortissement ; de façon que quand la crise arrive, vous voyez de tous les côtés des industriels travailler à perte, parce que le chômage absolu serait pour eux une perte encore plus grande. En outre, comme ils sont à la tête d'entreprises considérables, et en rapports continuels avec les ouvriers, ils ont en quelque sorte à leur égard des devoirs de pères de famille, et ils s'en acquittent, quelquefois par nécessité, fréquemment par générosité. Ainsi les chances de pertes vont du même côté que les chances de bénéfices, et c'est justice. Je dis, avec l'autorité de la science et de l'expérience, que plus on a recours aux machines, plus il est difficile aux grands industriels d'abandonner immédiatement le travail, et plus, par conséquent, est diminué au profit des travailleurs l'aléa qu'amènent les crises industrielles. (Marques générales d'assentiment.)

Après avoir ainsi répondu à la prétention de ceux qui disent que la transformation de notre régime

économique aurait pour conséquence de rendre les ouvriers malheureux, et aussi à ceux qui prétendent que notre industrie s'en va à cause du traité de commerce, je vais, comme mes collègues et M. Lalande l'ont fait avant moi, essayer de montrer que s'il y a des souffrances dans l'industrie, ce n'est pas le traité de commerce qui en est cause.

Sur plusieurs bancs : Reposez-vous! Reposez-vous!

M. Jules Simon :

Je vous remercie, Messieurs; mais, si vous le voulez bien, je continuerai immédiatement. (Parlez! parlez! — Marques d'attention.)

J'aborde une partie de la question qui n'est pas moins aride que celle que je viens de traiter. Mais tous ces chiffres sont intéressants pour les esprits bien faits, qui savent que derrière le fer dont les machines sont construites et derrière les chiffres dont sont construits nos raisonnements, il y a la population industrielle de la France. (C'est vrai! C'est vrai! — Parlez! parlez!)

Quand on est plein de cette pensée, on ne connaît ni la fatigue ni l'ennui. Je ne m'excuse donc pas, Messieurs, d'abuser encore de votre attention. (Parlez! Parlez!)

On se tromperait sur le sens de la démonstration

que je viens de faire, si on en concluait qu'à mes propres yeux les plaintes des industriels sont absolument dénuées de fondement. Notre atelier national se fortifie et se développe ; cela ne l'empêche pas de souffrir, ici par les impenses considérables et inattendues qu'il a fallu faire, là par la transformation rapide de la fabrication et des relations, ailleurs par des différences trop fortes entre le gain passé et le gain actuel, ou par l'avilissement des prix résultant d'une production supérieure aux besoins de la consommation ; dans quelques groupes plus maltraités, par des pertes réelles, ou même par des désastres.

Je citerai comme exemple l'industrie du fer au bois.

Cette industrie est une de celles qui a le plus crié au mois de mai 1868. Elle a beaucoup crié, et je me sers de cette expression, parce que je vais dire aussitôt qu'elle avait le droit de crier. Voici le bilan très-court qui la concerne :

Nous avons en France trois sortes de hauts-fourneaux : ceux au bois, ceux à la houille, et ceux qui emploient en même temps le bois et la houille. Sur 330 fourneaux au bois, 161 ont été éteints, et sur 87 qui employaient simultanément le bois et la houille, 27 ont péri Je l'avoue, cela est désastreux.

Quant aux hauts-fourneaux à la houille, leur nombre n'a augmenté que de 54.

En ne considérant que ces chiffres, il semble que notre industrie de la fonte est menacée ; mais ce qui la relève, c'est que les hauts-fourneaux à la houille produisent par an 63,190 quintaux métriques, tandis que ceux au bois n'en produisent que 11,006 seulement. Par conséquent, j'avais raison de dire, en commençant ce discours, que l'industrie de la fonte, prise dans son ensemble, est prospère, et j'ai raison aussi de dire maintenant que l'industrie de la fonte au bois est dans un état de détresse complète. Il en est de même, dans une certaine proportion, de l'industrie de la soie, surtout pour les qualités ordinaires et pour les unis. Il est facile de s'en rendre compte quand on pense que la production de la soie indigène, qui s'était élevée à son maximum en 1860, est tombée de moitié en 1865 par suite de la maladie des vers à soie.

Il y a donc une crise ; elle est partielle au lieu d'être générale ; elle n'a pas l'importance et la gravité qu'on lui attribue, et surtout, loin d'être, comme on le prétend, définitive, elle a tous les caractères d'un malaise passager, compensé par une transformation puissante de l'outillage, et par une expansion de nos relations et de notre com-

merce qui autorise les espérances les plus favorables. Cependant, cette crise qui, réduite à ces proportions, ne prouverait rien contre le traité de commerce, nous devons en rechercher la cause. Je prétends qu'elle est ailleurs que dans le traité, et c'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

La première raison qu'invoquent nos adversaires quand ils se plaignent du traité de commerce, est celle-ci : le Gouvernement, suivant eux, avait fait, au moment où il passait ce traité, des promesses qu'il n'a pas tenues.

Nos adversaires disent cela, remarquez-le ; et j'en conclus qu'il leur est assez difficile de se tenir dans la logique de la situation ; car, si, comme ils le prétendent, le traité de commerce les ruine, ils doivent démontrer : 1° qu'ils sont ruinés ; 2° qu'ils le sont par le traité de commerce. Ils essaient la première démonstration, c'est-à-dire qu'ils se déclarent ruinés, et ils y succombent, comme je viens de le faire voir. Puis, au lieu d'ajouter, comme ils le doivent : c'est par la faute du traité de commerce, ils disent, prenant notre rôle : c'est par la faute du Gouvernement, qui n'a pas fait ce qu'il avait promis de faire.

Mais plus ils disent cela, plus ils prouvent en faveur de notre cause ; car si, en effet, les résul-

tats de la crise tiennent à ce que le Gouvernement n'a pas rempli ses promesses, ils ne tiennent pas à la nature du traité de commerce.

Il me semble que cela est parfaitement clair. (Oui ! oui !)

Nos adversaires ont commis cette faute de logique, ou, si vous le voulez, ils ont donné cette preuve de bonne foi, — j'aime mieux m'exprimer de cette façon, et aussi le croire. Ils ont donc essayé d'établir que le Gouvernement n'avait tenu aucune des promesses qu'il avait faites en 1860.

Vous vous rappelez deux de ces promesses. Le Gouvernement disait, que pour parfaire l'outillage de la France et la mettre en mesure de lutter avec l'Angleterre, — j'ajoute contre la Prusse, la Belgique et la Suisse, — il fallait faire une dépense de 326 millions, dont 160 millions étaient urgents ; il disait, en outre, qu'il fallait diminuer les tarifs de nos messageries : c'étaient là les deux promesses capitales contenues dans la lettre du mois de janvier.

M. le Ministre d'État, dans le discours qu'il a prononcé au Corps législatif le 19 mai 1868, a cru répondre à ces deux objections en démontrant que, pour les travaux extraordinaires des ponts et chaussées, la France avait fait de 1852 à 1857, une

dépense totale de 222,139,993 fr., et que, de 1860 à 1867, elle avait dépensé, pour le même ordre de travaux, 401,167,438 fr. Cette dépense pour travaux extraordinaires, disait M. le Ministre, est supérieure aux 326 millions qui avaient été promis; donc la promesse a été tenue et dépassée.

De même, pour la diminution des tarifs, il déclarait que si, en 1867, on avait appliqué les tarifs qui avaient cours en 1859, la perception sur les canaux au profit du Trésor aurait été de 12,327,000 fr., tandis qu'elle n'a été, par suite de la réduction opérée, que de 3,848,000 fr.

Telle a été la réponse.

Je me permets de la trouver insuffisante. Non pas que je conteste les chiffres, puisqu'ils sont officiels, ni que je prétende, par conséquent, qu'on n'a pas touché aux tarifs et qu'on n'a pas fait les travaux promis. Mais je crois qu'il fallait pousser la réforme des tarifs plus loin, et dépasser les promesses faites en matière de travaux.

Je n'insiste pas, comme je pourrais peut-être le faire, sur ce que les 326 millions promis devaient être ajoutés à la somme des dépenses extraordinaires telle qu'elle aurait ressorti au budget si les errements de la période précédente avaient été suivis. Je dis que l'erreur du Gouvernement est

moins de ne pas avoir fait ce qu'il avait promis, que de ne pas avoir assez promis. Il n'avait pas mesuré toute l'étendue de la révolution qu'il faisait dans l'industrie ; il n'avait pas suffisamment calculé l'essor que le traité allait donner à notre commerce. Je suis convaincu, que lorsque le Ministre d'État est venu, dans les séances des 19 et 20 mai 1868, faire connaître les résultats de ces dix années d'épreuve, il a été étonné lui-même d'avoir raison à ce point. Le progrès, vu les circonstances qui se sont produites, devait être plus lent, et la crise, qui est réelle, devait être plus grave. Ni notre foi, ni nos espérances n'en auraient été ébranlées. (Applaudissements.)

En général, mes chers concitoyens, aucun de ceux qui produisent les grands mouvements du monde n'en mesure exactement la portée, et il arrive que ceux qui mettent en branle cette redoutable machine, ou reçoivent des éloges supérieurs à leur mérite, ou sont voués à une exécration qu'ils n'avaient pas suffisamment encourue. (Approbation.)

Nous ne pouvons guère juger de l'avenir que par le passé : c'est la marque de la faiblesse humaine ; et le passé ne nous donne pas toujours, pour nous guider, des situations pareilles à celles que nous

traversons, ou des révolutions analogues à celles que nous tentons. Quand, en présence de M. Cobden, on signait ce traité de commerce qui a fait pousser tant de cris de joie et tant de cris de terreur, ni ceux qui tremblaient ni ceux qui se réjouissaient ne savaient à quel point la situation, — je ne dirai pas de mon pays, mais du monde entier, — allait être changée par cette émancipation de l'activité humaine. Au lieu d'avoir à lutter contre des obstacles inventés tout exprès pour accabler notre faiblesse, et de nous mouvoir péniblement dans une enceinte toute fictive, où la nature des choses et le génie humain sont également contrariés, nous n'avons plus désormais dans l'industrie d'autres ennemis que l'erreur et le préjugé, ni d'autres difficultés que celles qui naissent du fond même des choses, ou des limites imposées par le Créateur à notre activité physique et intellectuelle. (Marques d'approbation.)

Prenant donc pour exacte la déclaration du Ministre, disant qu'on avait fait tous les travaux promis, je me borne à dire simplement qu'on n'avait pas assez promis.

Quant aux tarifs, c'est autre chose. Oui, on a diminué les tarifs sur les canaux, et l'on s'en vante. Oui, on nous parle de tirants d'eau, fixés d'abord

à 1m 50, qu'on a poussés, sur les réclamations du commerce, jusqu'à 2m ; mais, en général, il faut songer moins à ce qu'on a fait, qu'à ce qu'on devait faire.

Est-il vrai qu'on ait fait tout le nécessaire pour la batellerie ? Je le nie absolument ; le plus gros reste à faire. D'ailleurs, pour ne pas entrer dans des détails trop complexes, et qui ne peuvent être clairs que quand on a sous les yeux une carte géographique, pourquoi le Ministre d'État, qui a parlé des canaux avec tant de complaisance, a-t-il été à peu près muet sur les tarifs des chemins de fer ? Pourquoi ne s'est-il expliqué ni sur ces concessions énormes qui créent au milieu de nous cinq féodalités financières, ni sur ce système bâtard qui associe l'État aux pertes des Compagnies sans l'associer à leurs bénéfices, ni sur cette autorité, tantôt discrétionnaire, tantôt purement nominale, exercée par le Ministre des travaux publics, ni sur ces tarifs sans uniformité et sans modération qui grèvent si lourdement l'industrie française ? Serait-ce, par hasard, qu'en parlant de la réforme des tarifs, on avait implicitement mis de côté les transports par chemins de fer ?

Un incident soulevé par M. Pouyer-Quertier au cours de la discussion sur les interpellations et

développé par lui avec une verve admirable, avait vivement frappé l'attention publique : c'est la question des transits. Mille kilogrammes de coton brut en balle, transportés du Havre à Bâle, donnent lieu à la perception de 64 francs 50 centimes au profit des deux compagnies. Si la balle, au lieu d'aller jusqu'en Suisse, s'arrête à Mulhouse, c'est-à-dire à une heure de la frontière, elle paie 68 francs 35 centimes : 3 francs 15 centimes de plus pour faire moins de chemin. Ce n'est plus seulement du Libre-Échange, disait M. Pouyer-Quertier : c'est bel et bien un privilége accordé aux négociants étrangers par les compagnies françaises, au préjudice du commerce français. (Assentiment.)

Je prendrai un autre exemple, emprunté au tarif du chemin de fer du Midi. Mille kilogrammes de toile anglaise sont transportés de Bordeaux à Cette, c'est-à-dire d'un navire à l'autre, pour 15 francs. Le colis, pour ces 15 francs, parcourt 476 kilomètres. Supposons qu'il s'arrête en route, et par conséquent qu'il soit employé en France. Jusqu'où ira-t-il, pour ce même prix de 15 francs ? Il ira jusqu'à Tonneins, à 96 kilomètres. S'il va jusqu'à Cette, mais pour y rester sans transbordement et y être consommé, combien paiera-t-il au lieu de 15 francs ? Il paiera 68 francs 05 centimes.

Certes, je ne nie pas l'intérêt des Compagnies et par conséquent l'intérêt français, à faire concurrence à la navigation par Gibraltar pour le Midi, ou au transit par Anvers ou Rotterdam dans le Nord; mais M. Pouyer-Quertier avait cent fois raison quand il disait que ces différences étaient à la fois exorbitantes, mal justifiées, et contraires aux intérêts de notre industrie.

Il l'a tant dit, et on l'a tant répété, que le Ministre s'est ému. Mais qu'a-t-il fait? Vous croyez qu'il a diminué le tarif pour nous? Pas du tout. Il l'a relevé dans le Nord pour les étrangers. (On rit.)

Il fallait faire l'inverse. Les chemins de fer ne transportaient pas les produits étrangers à perte. Puisqu'ils pouvaient supporter les prix qu'ils accordaient aux étrangers, c'est qu'ils réalisaient encore sur ce prix un bénéfice minime, mais réel. Ils pouvaient donc, et peut-être sans dommage pour eux, parce que l'abaissement des prix a pour conséquence l'augmentation des affaires, diminuer les charges qu'ils nous imposent. Il est manifeste que, sur ce point, on a oublié les vrais motifs qui devaient déterminer la solution, et qu'on a cédé aux habitudes fiscales, suivant la coutume de l'Administration française. (Marques d'approbation.)

Ainsi, la réponse du Ministre d'État est insuffisante. Ni pour les travaux, ni surtout pour les tarifs de messageries, les promesses de 1860 n'ont été tenues. N'y avait-il pas d'autres réformes dont l'inexécution a gêné le développement de l'industrie ? J'indiquerai, entre autres, la réforme des lois économiques ; réforme promise, nécessaire, urgente ; nécessaire à tel point, que son ajournement a plus fait pour entraver notre industrie, que le traité de commerce, qu'on veut rendre responsable de tout.

Le crédit, en France, est limité à 90 jours, et, dans certains cas, à 60. Les billets à ordre ne dépassent pas une échéance de trois mois ; notre commerce ajoute trois mois à son capital : c'est tout le mouvement qu'il donne aux affaires. Au delà de ce terme, il faut payer ou renouveler, et on ne renouvelle pas sans déchoir. Comment, avec des restrictions pareilles, aborder les affaires de longue haleine, les expéditions en pays lointains et par grosses quantités, qui demandent une mise de fonds immédiate, et ne promettent qu'un remboursement ou un rendement tardifs? Tandis que nos maisons subissent, sans trop y prendre garde, cette dure et timide discipline, il y a tels pays du monde où l'esprit d'aventure, dans le bon sens du mot, peut se développer à l'aise,

parce qu'on n'a pas suspendu la faillite, à bref délai, comme une éternelle menace sur la tête des négociants, et qu'ils peuvent attendre pendant six mois ou davantage la rentrée de leurs fonds ou l'écoulement de leur stock. Mais nous n'avons pas même examiné cette question, qui ne nous a pas paru digne d'intérêt.

En voici une autre, toujours dans l'ordre des problèmes économiques, qui a fait quelque bruit à la Chambre, grâce à l'initiative de M. de Veauce : c'est la question des successions. M. de Veauce et ses amis l'avaient soulevée pour établir ce qu'ils appelaient la liberté de tester, c'est-à-dire, en termes plus explicites, pour abolir l'article 913 du code civil. Je ne me suis point associé à cette tentative, parce j'approuve complétement la doctrine du code civil et de la révolution française au sujet de la réserve et de la quotité disponible; mais j'aurais agi différemment si on avait proposé de modifier l'article 826 qui autorise chacun des cohéritiers à demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession. Cet article a fréquemment pour conséquence d'entraîner la ruine d'une industrie et la liquidation d'une entreprise florissante.

Toutes nos maisons de commerce n'ont, grâce à

lui, qu'une durée viagère. C'est à peine si on est parvenu à obvier aux inconvénients qu'il présente pour la constitution des Sociétés. Je le regrette d'autant plus que je suis un zélé partisan des dynasties commerciales et industrielles. Ce sont les seules dynasties qui me plaisent. (On rit.) J'aime qu'un chef d'industrie transmette à ses enfants, avec la fortune acquise, le nom de la maison, sa marque de fabrique, ses relations avec les clients et les ouvriers, ses souvenirs de probité incorruptible, et même, quand cela se rencontre, la gloire de ses procédés ou de ses découvertes. Il se forme ainsi comme une grande famille qui a son honneur à soutenir et dont le drapeau est également cher au patron et aux ouvriers. (Applaudissements.) Dans toutes les parties de l'Europe où j'ai trouvé cette durée, cette dignité, ce respect de soi-même, ce sentiment de l'honneur commercial, cette solidarité du chef et des employés, j'ai toujours vu fleurir, comme une conséquence heureuse de la probité commerciale, les vertus privées et les vertus publiques. Je rêve pour mon pays ces mœurs patriarcales, qui sont celles de la liberté, et je redoute l'influence de ces aventuriers de l'industrie, qui hasardent un faible capital, lui font rendre par tous les moyens un revenu exagéré, et ne songent

qu'à se retirer des affairés au bout de dix ou quinze ans, avec de gros bénéfices, sans se soucier, ni du renom qu'ils y laissent, ni du tort qu'ils font à notre commerce sur les marchés étrangers, ni des auxiliaires qui ont contribué à leur fortune. (Très-bien! très-bien!)

Indépendamment de ces causes de l'embarras momentané de nos affaires, j'en signalerai encore d'autres; car j'ai les mains pleines de preuves pour établir que le traité de commerce n'a fait aucun mal, et n'a produit au contraire que du bien. Je ressemble à ce personnage des *Lettres persanes* qui écrivait à Usbeck : « Si vous reveniez en Perse, je voudrais paraître devant vous tout couvert de papier blanc, — et je n'en aurais pas assez pour y écrire tous les arguments qui se pressent dans ma pensée. »

Voici trois ennemis redoutables de notre industrie : l'impôt, l'armée, la mauvaise organisation de nos consulats.

Mes collègues se plaignaient tout à l'heure de la charge excessive des impôts. J'étais ravi de les entendre. Je ne dirai pas que tout ce qu'on donne à l'impôt est perdu pour le travail, puisque l'État fait des dépenses productives; mais enfin, la part des dépenses improductives est de beaucoup la plus

grosse dans notre budget des dépenses, et ce budget s'élève à 2 milliards 200 millions, ou même à 2 milliards 800 millions, si on tient compte des centimes départementaux et communaux.

M. le Ministre d'État, plaidant à ce moment-là sans s'en apercevoir contre la liberté commerciale, et s'efforçant de nous ôter un des arguments qui nous servent à démontrer que la crise actuelle n'a pas pour origine le traité de commerce, a prétendu d'abord qu'il faut défalquer du chiffre des dépenses certaines sommes qui représentent des services rendus, et ensuite qu'on doit juger la situation en prenant pour base, non le budget des dépenses, mais le budget des recettes, réduit à ce que le contribuable paie réellement, c'est-à-dire, suivant lui, à 1,500 millions en chiffres ronds. Sur quoi reposent ses défalcations? Sur les tabacs, la télégraphie, les postes. J'y consens. Tout cela, dit-il, s'élève à 65 ou 70 millions. Mais ce n'est qu'un grain de sable dans l'immensité du budget. Je comprends moins aisément qu'il veuille limiter la charge à 1,500 millions de recettes, lorsque, de son aveu même, nous payons 2 milliards 200 millions. Où veut-il que nous prenions les 700 millions, ou pour mieux dire les 1,300 millions de différence? Nous les prenons, directement ou indirectement, dans

la poche des contribuables. Un peuple, comme un particulier, n'a que deux moyens de faire une dépense : c'est de la payer de son propre argent, ou de faire banqueroute.

Qu'est-ce que nous cherchons à mesurer? Le poids de l'impôt qui pèse sur nous. Qu'il s'appelle d'un nom ou d'un autre, je dis qu'il faut l'apprécier par la somme de la dépense, que ce procédé est le seul loyal, le seul vrai, et que tout le reste est une vaine subtilité. (Marques d'assentiment.)

M. Rouher triomphe de ce que chaque citoyen anglais paie plus d'impôts que chacun de nous. Je conviens du fait, sans admettre ses chiffres, que je crois très-exagérés. Il n'est pas exact, quoiqu'il l'ait prétendu, que la différence de l'impôt français et de l'impôt anglais, par tête, soit comme 39 est à 58 ; mais c'est l'anglais qui porte le fardeau le plus lourd. Oui, sur ce point, nous n'avons que le second rang; nous tâcherons de nous en consoler. (On rit.) Par exemple, à ce second rang, nous n'avons point de rivaux.

Nous n'avons aussi que le second rang pour l'armée; mais, cette fois, ce n'est pas l'Angleterre, c'est la Russie qui nous prime. L'Angleterre est bien distancée sur ce point. (On rit.) Elle ne connaît pas la conscription. Ses régiments, dont l'ef-

fectif est peu nombreux, sont composés de volontaires. Nous, au contraire, nous livrons tous les ans, en pleine paix, au démon de la guerre, cent mille hommes bien constitués et bien portants. Un de nos collègues s'en plaignait tout à l'heure. Vous l'avez applaudi, et je l'applaudissais avec vous, heureux de l'entendre condamner ce fléau de l'armement à outrance, qui nous coûte tant d'argent et tant de sang. Il doit m'être permis, dans une assemblée où il s'agit des grands intérêts du travail, où l'on oublie tout pour ne penser qu'à cette noble cause, où tout le monde veut unir ses efforts pour arriver à la meilleure organisation économique de le France, où tout le monde veut avoir l'honneur d'y contribuer, les uns par leurs manifestes, les autres par des discours et par leurs votes, et vous, Messieurs, par la force que nous donne votre présence ici, par votre puissante adhésion ; — dans une assemblée pareille, il doit m'être permis de souhaiter avec passion que le moment vienne enfin où nous ne croirons plus à l'impérieuse nécessité d'entretenir une armée de 800,000 hommes ; de jeter nos millions dans ce gouffre en pleine paix ; de les prendre à l'agriculture et à l'industrie, qui en ont tant besoin, et cela pour que la folie à laquelle nous cédons en France se propage en Prusse, en Allema-

gne, en Autriche, jusque dans les petits États voués par leur faiblesse à la neutralité; et pour que cette maladie, gagnant de proche en proche, devienne une sorte de contagion à laquelle seraient condamnés tous les hommes de vingt à vingt-neuf ans, comme si nous n'avions pas assez de celles que le ciel nous envoie : le choléra, la peste, la misère; et comme s'il était besoin d'y ajouter encore le mal de la caserne et le mal du canon! (Bravos et applaudissements prolongés.)

J'arrive au troisième vice de notre organisation industrielle et commerciale, je veux parler de la condition de nos consulats.

Nous manquons de répondants et de renseigneurs au dehors; nous n'avons que des diplomates, et pas de commerçants. De quels hommes avons-nous besoin? D'hommes versés dans les affaires, les connaissant depuis leur enfance, bourrés de pratique plutôt que de théorie, et dépendant, — s'il faut absolument qu'ils dépendent de l'administration, — du ministère du commerce et non du ministère des affaires étrangères : voilà ce qu'il nous faut, voilà ce qui nous manque. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Qui ne sait à quel point l'organisation anglaise est supérieure à la nôtre; combien le corps diplo-

matique anglais est attentif à protéger ses nationaux, à défendre leurs intérêts, à leur suggérer tout ce qui peut rendre leurs spéculations plus sûres et plus fructueuses ; avec quelle constante sollicitude, quel sens pratique, les consuls se mettent au service de la marine, des divers comptoirs, des maisons d'exportation. Chaque commerçant anglais peut regarder tous les agents diplomatiques et consulaires comme des correspondants que le Trésor entretient tout exprès pour lui, avec cette différence, à son avantage, qu'ils sont armés de l'autorité publique pour le protéger, et au besoin le défendre.

Après ces causes de malaise qui tiennent à des vices d'organisation, j'en vais indiquer d'autres qu'on ne peut reprocher à personne, et qui ont lourdement pesé sur ces dernières années.

D'abord, la guerre de la sécession en Amérique.

Vous savez, Messieurs, que l'Amérique a produit, en 1860, 4,673,770 balles de coton, et qu'en 1865 elle n'en produisit plus que 500 000 balles. Le coton avait partout disparu. Notre coton d'Algérie, superbe à tous les autres points de vue, est cassant, et n'a pas les fibres assez longues. Le coton des Indes est chargé de scories. Je me rappelle que causant, à cette époque, de la situation

dans laquelle on se trouvait, avec un de mes plus illustres amis, M. John Stuart Mill, — que vous connaissez tous, et qui était secrétaire général de la Compagnie anglaise des Indes, — je lui demandai comment leur instinct commercial n'avertissait pas les Anglais de jeter leur coton indien sur le marché d'Europe, au moment de la guerre de la sécession. Il me répondit qu'ils étaient arrêtés par le défaut de chemins de fer. Il suffit d'être entré dans une usine, et d'avoir vu les ateliers de préparation pour connaître la résistance opposée à l'action des machines par un coton chargé de poussière et de cailloux, la machine qui porte dans les ateliers le nom de *diable*, y perd ses dents de fer. Tout le coton des Indes, en l'absence de voies ferrées et de routes ouvertes, est traîné à travers les pierres et les broussailles jusqu'au port d'embarquement, et exige une préparation également difficile et coûteuse. M. Stuart Mill ajoutait qu'on avait donné des ordres pour faire des chemins de fer.

— Mais, lui dis-je, vos chemins de fer ne seront pas au quart de leur exécution, que déjà le bon sens aura triomphé en Amérique, et mis fin à cette lutte fratricide.

— Je le crois et je l'espère comme vous, me répondit-il. Je sais que nous n'arriverons pas à

temps pour profiter de la guerre d'Amérique ; mais nos chemins de fer seront commencés, et par conséquent on les achèvera ; car nous ne savons pas, en Angleterre, ce que c'est que reculer.

On avait dit, en 1860, qu'il fallait dix années pour faire l'expérience du traité de commerce ; oui, mais quelles années ? Dix années de paix.

Quand un gouvernement dit à un peuple : Je vous donne cette bonne fortune de faire l'essai du Libre-Échange, et je vous laisse dix ans pour cela ; c'est comme s'il disait : Je vous donnerai pendant dix ans de bonnes lois et la paix. Et peut-être devrait-il dire aussi : Je m'engage en même temps pour moi et pour les autres souverains.

Il aurait fallu, pour que l'épreuve fût complète, que notre gouvernement pût promettre que le Nord et le Sud de l'Amérique ne lutteraient pas l'un contre l'autre ; que la Prusse n'envahirait pas l'Allemagne. Il ne le pouvait pas, sans doute ; nous avons été victimes du sort. Mais qu'on cesse de dire que l'expérience a été faite, puisqu'elle s'est accomplie dans des conditions exceptionnellement désastreuses, et puisque nous avons eu, pendant cet espace de temps, deux grandes et terribles guerres : l'une à nos portes, l'autre dans le pays qui alimente nos manufactures.

Ce que je dis là, Messieurs, est de la plus complète évidence. (Marques générales d'approbation.)

Il faut tenir compte aussi d'une épizootie qui n'a pas duré moins de dix-huit mois ; de la disette des céréales, qui nous a obligés à nous approvisionner au dehors, et qui n'a pas retranché moins de douze millions à l'industrie.

Enfin, pour que rien ne manquât à nos infortunes, la soie a eu sa maladie. Je l'ai dit, la production française a diminué, en cinq ans, de plusieurs millions de kilogrammes.

Pour l'industrie des fers au bois, il s'est passé un événement qui a été pour elle aussi terrible qu'une peste ou une guerre : je veux parler de la découverte du procédé Bessemer. Lorsque j'en vis les premières applications à Sheffield, dans les ateliers de sir John Brown, j'eus le pressentiment que notre industrie du fer au bois y trouverait sa ruine. Vous savez que, grâce à ce procédé, le prix de l'acier est tombé de 60 fr. à 31 fr., et que déjà la plupart des chemins de fer, notamment la Compagnie de Paris à la Méditerranée, remplacent leurs rails de fonte par des rails d'acier. Mais, comme le procédé Bessemer s'applique indifféremment au fer au bois et au fer à la houille, le fer à la houille absorbe cette grande consommation au détriment

de l'industrie du fer au bois. Je crois qu'à l'heure qu'il est la perte est subie, et que les hauts-fourneaux qui nous restent n'ont plus rien à redouter; mais il n'en est pas moins vrai que cette industrie a été éprouvée. Elle a été plus que décimée.

On n'en peut pas dire autant de l'industrie rouennaise, et pourtant l'industrie du coton a été plus malheureuse à Rouen que partout ailleurs. Mulhouse a ses toiles peintes; elle a, comme Roubaix, renouvelé largement son matériel; non-seulement ces deux villes ont augmenté le nombre de leurs broches, mais, avec leur outillage nouveau, elles produiraient davantage à nombre de broches égal. Si elles souffrent dans ce moment, c'est par suite d'une disproportion entre la production et la consommation; il n'y a rien là qui sorte des conditions ordinaires du commerce. Le malaise de Rouen est plus ancien et plus profond. Mulhouse lui a pris ses rouenneries; Reims a fait concurrence à ses indiennes par le bon marché des étoffes de laine. Tout récemment, les énormes importations de la Plata et de l'Australie ont porté un dernier coup aux cotonnades. Il ne faut donc pas s'étonner qu'au début de la crise, les ouvriers de Rouen aient absorbé la plus grande part de la souscription, et que Rouen soit aujourd'hui le principal centre de

l'agitation protectionniste. Ce qui ne m'empêche pas de dire que si les souffrances sont réelles, le Libre-Échange ne les a pas occasionnées, et que sa suppression ne les amoindrirait pas.

Récapitulons. Des traités faits à l'improviste et jetant inopinément la perturbation dans les affaires; l'organisation de la batellerie encore imparfaite; les tarifs des chemins de fer maintenus à des prix trop élevés; des lois et des usages économiques qui, en gênant le marché de l'argent, en réduisant le crédit à un maximum de 90 jours, en nuisant à l'esprit d'association, en permettant aux cohéritiers d'exiger leur part de chaque nature de biens meubles et immeubles, rendent toutes les grandes entreprises difficiles; les charges écrasantes qu'un budget de 2 milliards 200 millions et une armée de 800,000 hommes font peser sur les industries françaises; l'absence d'une forte organisation de nos consulats; la guerre de la sécession, qui, tout à coup, nous ôte nos approvisionnements de coton; Sadowa, qui, en terminant la guerre d'Allemagne, semble commencer la guerre européenne; l'épizootie, la disette des céréales, — voilà, sans recourir au traité de commerce, les véritables causes de la crise industrielle. Non, cette crise n'a pas la gravité qu'on lui attribue; non, l'examen attentif des résultats de ces

dernières années n'est pas fait pour nous donner des inquiétudes ; tout au contraire, nous ne devons y voir que des motifs d'espérance et d'orgueil légitime ; non, la crise, si tant est qu'elle soit générale, ce que je persiste à nier, ne doit pas être attribuée au traité de commerce. Les causes que je viens d'énumérer devant vous suffiraient, et au delà, pour en rendre compte, quand même nous aurions encore les prohibitions et les tarifs insensés qui s'étaient maintenus traditionnellement chez nous depuis 1793. Je crois pouvoir dire, Messieurs, avec votre assentiment, que cette démonstration est solide. (Applaudissements.)

Il ne vous échappe pas qu'à l'exception de quelques vices d'organisation intérieure, tels, par exemple, que l'exagération de l'impôt et de l'armée, les causes de ruine ont été les mêmes depuis dix ans, pour nous et pour nos voisins. Et en effet, Messieurs, comment ce que je vais dire n'ouvre-t-il pas les yeux à tout le monde ? Les mêmes plaintes que M. Pouyer-Quertier développe ici avec tant d'éloquence, on les fait entendre en même temps de l'autre côté du détroit. Chose étonnante, M. Pouyer-Quertier monte à la tribune ou sur les hustings de Rouen : il déclare que l'industrie française est ruinée, qu'elle est expirante par l'unique faute du

traité de commerce, et, au même moment, de l'autre côté de la Manche, M. Roberts publie une brochure dans laquelle il dit : « Le traité de commerce avec la France est une énorme mystification du public anglais ; nous sommes aux abois, nous sommes ruinés en Angleterre ; nos affaires ne vont plus, notre vente s'arrête à cause du traité de commerce. »

En vérité, le traité de commerce est bien malheureux ; il est fait entre deux peuples, et il les ruine l'un par l'autre ! Croira qui voudra chose pareille ; il me semble que le bon sens proteste. (Rires d'adhésion.)

Je raisonne autrement; je dis : Non, le traité de commerce n'a ruiné ni la France ni l'Angleterre. Si l'Angleterre se plaint aussi haut que la France, c'est la preuve que les deux pays ont également souffert, et qu'ils n'ont pas souffert l'un par l'autre.

Est-ce clair? Le moindre doute est-il permis? C'est le bon sens, c'est la logique, c'est l'évidence même.

Soyez-en certains, Messieurs, le traité de commerce n'a nui ni à la France ni à l'Angleterre, et je n'hésite pas à dire, en me rappelant que j'ai serré la main de Cobden, que ce serait offenser sa

grande mémoire que de voir en lui uniquement un patriote anglais. Oui, Cobden a contribué puissamment à établir ce traité qui a créé, en quelque sorte, une vie nouvelle pour les deux peuples ; mais, il faut le proclamer bien haut, en faisant cela, ce n'est pas seulement à l'Angleterre qu'il pensait ; ce n'est pas même à l'Angleterre et à la France : c'est à l'humanité tout entière ! Nous le sentons tous, la suppression des barrières, des entraves opposées à la liberté commerciale et industrielle, n'aura pas été seulement profitable à un peuple ou à une génération : elle profitera au monde entier et à toutes les générations. (Vifs applaudissements.)

Ainsi, ce qu'on a osé appeler une grande mystification est, au contraire, un immense bienfait, et je ne sais si le navigateur illustre qui, le premier, s'est aventuré sur les mers, en se disant qu'au bout de sa course il finirait par découvrir un autre continent que celui qu'il laissait derrière son vaisseau, a plus fait pour le développement de l'activité humaine, que ceux qui ont fait tomber les dernières chaînes, détruit les derniers obstacles, et consacré pour jamais la liberté du travail. (Applaudissements répétés.)

Je vais, maintenant, citer les paroles par lesquelles M. Rouher, à la tribune du Corps législa-

tif, terminait sa réponse aux interpellations de mai 1868.

Je les rappelle, en terminant cette partie de mon exposition, pour rassurer ceux qui pourraient craindre un revirement dans les résolutions du Gouvernement. Oui, en vérité, ces alarmes sont vaines, et je n'en veux pour preuve que cette déclaration du Ministre : « On nous demande de dénoncer le traité » de commerce? Nous répondons formellement : » Non! » Et sur ce *non*, il y a eu dans la Chambre des Représentants du pays, — j'y étais, — une triple salve d'applaudissements. M. Rouher ajoutait : « Nous attachons à cette réforme économique notre » honneur. Nous ne briserons pas le lien que nous » avons contracté avec l'Angleterre. »

L'entendez-vous? Et à présent, Messieurs, de quoi avez-vous peur? Craignez-vous qu'on vienne vous dire : « Nous n'y attachons plus notre honneur; on nous demande de dénoncer le traité de commerce avec l'Angleterre, nous le dénoncerons! » Pour moi, je le dis loyalement, je ne le crains pas une minute; et si je lutte pour le traité de commerce, ce n'est pas que je redoute qu'on le dénonce, c'est parce qu'au fond il y a là quelque chose de plus grand que ce traité, il y a le principe même de la liberté des échanges et de l'industrie humaine.

La liberté du travail m'est aussi chère que toutes les autres; et comme j'ai la conviction profonde que toutes les libertés s'enchainent, je salue celle-là, qui est venue la première, et je ferai tous mes efforts, non-seulement pour la conserver, mais pour l'amplifier et la compléter : prêt à combattre un gouvernement qui l'entraverait, et à donner, sur ce point particulier, mon loyal concours à tout gouvernement qui la développera. (Applaudissements.)

Le 18 de ce mois, vous avez pu lire au *Journal officiel* un Rapport de M. Alfred Le Roux, Ministre de l'agriculture et du commerce, constatant les résultats de ce même traité que quelques personnes craignent de voir dénoncer bientôt. Le Ministre déclare explicitement que le traité a eu pour conséquence la rénovation de notre outillage industriel, le développement de nos moyens de production, et l'expansion de notre commerce dans le monde. J'en conclus, Messieurs, que loin de renoncer au traité de commerce, nous sommes en train de le compléter, et qu'au lieu de reculer dans cette voie de liberté, nous sommes disposés à marcher en avant.

Le temps me manque pour parler des acquits-à-caution et des admissions temporaires qu'on a rattachés ailleurs, sans nécessité bien évidente, à la

discussion du traité de commerce. Je n'en dirai qu'un mot : c'est que le jeu des admissions temporaires démontre péremptoirement, d'abord la supériorité de notre main-d'œuvre; et ensuite, l'égalité, ou même l'infériorité de nos prix, quand nous n'avons pas de surcharge à supporter sur les matières premières. En introduisant chez nous leurs matières premières pour les faire manufacturer par nous et les reprendre ensuite, les étrangers rendent hommage à l'industrie française, et témoignent une fois de plus en faveur du traité de commerce. La démonstration me paraît palpable. (Marques d'approbation.)

Je ne sais, Messieurs, si j'abuse (non ! non !); mais je vous demanderais encore un peu d'attention; j'ai une autre démonstration à faire, à laquelle je tiens beaucoup.

Sur plusieurs bancs : Reposez-vous ! Reposez-vous !

M. Jules Simon :

Je vous demande la permission de ne pas m'arrêter, à moins que vous ne désiriez un moment de repos pour vous-mêmes. (Non ! Non ! — Parlez ! Parlez ! — Marques d'attention.)

Je ne ferai qu'indiquer la démonstration à laquelle je faisais allusion.

Je suppose prouvé tout ce dont je viens de démontrer la fausseté, je suppose que nos industries sont en décadence; je suppose que c'est le traité de commerce qui en est la cause; je suppose qu'il faille renoncer à ce traité ou au Libre-Échange si on ne veut pas faire le plus grand tort à l'industrie proprement dite. On m'accordera bien qu'en revanche il est impossible d'y renoncer sans faire le plus grand tort à l'industrie agricole, et notamment à l'industrie vinicole. A cet égard, je ne rencontrerai pas, je crois, de contradicteurs dans cette assemblée.

Eh bien! je dis que si en maintenant le traité on fait tort autant que le prétendent nos adversaires à l'industrie nationale, et que si, en le dénonçant, on fait tort autant que vous le savez à l'industrie vinicole, entre ces deux malheurs il n'y a pas à hésiter : il faut sacrifier l'industrie proprement dite et sauver l'industrie vinicole!

On va dire que nous plaidons pour nos foyers. Où serait le mal? Quand on fait à Rouen la démonstration contraire, ce n'est pas du Midi, ce n'est pas de la Gironde qu'on se préoccupe, c'est de Rouen, de Roubaix, de Mulhouse, et de Rouen tout particulièrement, je n'en doute pas, et je ne m'en plains

pas. Nous avons donc aussi le droit de nous occuper de la Gironde, de démontrer que son intérêt est d'accord avec l'intérêt général du pays. Nous avons le droit de dire à notre tour que s'il s'agissait de choisir entre l'industrie proprement dite et l'industrie agricole ou vinicole, on devrait donner la préférence à ces dernières.

C'est une question de chiffres. L'industrie qui a son siége ici, est-elle plus importante pour la France que l'industrie du tissage mécanique? Je l'avoue, je n'ai pas le moindre doute à cet égard. Seulement, dans une assemblée où tout le monde sait mieux que moi les moyens d'en faire la preuve, je me bornerai à l'indiquer, sans y insister. Je me permettrai seulement de citer un exemple de l'importance de l'industrie des vins.

Je ne parle ni de nos 79 départements vinicoles, ni des 2 millions d'hectares de vignes que nous cultivons, ni de nos exportations de vins, que M. Lalande évalue, si je ne me trompe, à 250 millions de francs.

Mais j'étais encore hier le député de Bercy, qui est le centre du commerce des vins de Paris, et je ne résiste pas au désir de vous parler un instant de cet entrepôt, qui est certainement, poûr ce genre d'affaires, le premier du monde.

A Paris, le commerce des vins représente les deux cinquièmes de l'Octroi, plus de 48 millions de francs! Le mouvement des magasins de Bercy varie entre 2,400,000 et 3.000.000 d'hectolitres. Son stock, y compris Ivry, où il y a peu d'entrepôts, est de 800,000 à 1,000,000 d'hectolitres. Il y faut ajouter 250 à 300,000 hectolitres pour les autres communes annexées.

Si j'ajoute que le vin est le plus riche produit de la France; que, d'après les calculs de M. Lalande, nos envois pour l'Angleterre ont varié du simple au décuple depuis le traité; que j'ai vu dans le département de l'Hérault disparaître les dernières parcelles ensemencées en céréales; que partout on a planté des vignes; que dans soixante-dix-neuf départements on préfère cette culture à toutes les autres, j'aurai bien le droit d'en conclure que l'intérêt que nous défendons ici est le premier des intérêts français. Ni pour la quantité, ni pour la qualité, nous ne pouvons être vaincus en cette matière. Peut-être aurons-nous des supérieurs pour le fer, pour les tissus, pour les fils de lin et de coton, je le crains moins pour la soie; mais pour la vigne, j'affirme que nous n'en aurons jamais; il n'est pas d'industrie au monde qui, avec les meilleurs procédés et à l'aide des plus grands efforts, puisse

produire en Angleterre une pièce de vin de Bordeaux. (Vifs applaudissements.)

Voilà, Messieurs, la véritable industrie française, qui fait notre gloire depuis des siècles. C'est nous qui donnons au monde le plus merveilleux de tous les produits ; ce sont nos grappes dorées qui, transformées en vin, sans le secours d'aucune machine et sans mélange d'aucune substance étrangère, vont porter dans le monde entier la santé, la bonne humeur... (on rit), et aussi la richesse, puisque le vin est le meilleur stimulant du travail. (Applaudissements.)

Je laisse aux Bordelais qui m'entourent, à ceux qui produisent le *claret*, le soin de développer cette thèse, certain d'avance qu'aucune démonstration ne sera faite avec plus d'évidence et plus d'amour. (Nouveaux applaudissements.)

Messieurs, vous avez à Bordeaux une autre industrie que celle du vin ; vous n'êtes pas seulement le chef-lieu de la Gironde, vous êtes le port de Bordeaux ; et il y a là une question très-importante pour le Libre-Échange. Dieu me préserve de la traiter à l'heure qu'il est ; mais je serais fâché de n'en pas dire un mot à propos de l'expansion du commerce des vins.

Je sais qu'on s'est beaucoup plaint de la situation

de notre marine depuis le traité de commerce; c'est un intérêt capital, non-seulement parce que la marine marchande est d'une importance considérable dans la richesse nationale; non-seulement parce qu'un pays comme le nôtre, qui a des ports sur deux mers, et la moitié de ses frontières sur les côtes, ne peut pas prendre l'étranger pour convoyeur nécessaire; mais aussi parce que la marine est une partie de notre force. Il n'y a pas de marine militaire dans un pays où il n'y a pas de marine marchande. Vous auriez beau avoir les ports de Brest et de Toulon, et y accumuler des navires de guerre; les plus grandes dépenses, et les plus improductives en temps de paix, ne vous assureraient pas une flotte suffisante pour le jour où la guerre serait déclarée; vous n'auriez pas de marins : c'est la marine marchande qui est la véritable pépinière des bons marins. L'école de Brest, qui est excellente, ne vous donnerait qu'un état-major insuffisant, si vous ne pouviez pas vous recruter au besoin parmi les officiers du commerce. La France doit être en même temps une puissance continentale et une puissance maritime. C'est la géographie, c'est la nature même des choses qui le veulent.

Donc, c'est un intérêt national à tous les points de vue, — sans compter encore nos colonies, que

nous devons aimer d'un amour fraternel, et qu'il m'est permis moins qu'à personne d'oublier, après la marque éclatante de confiance que l'île de la Réunion vient de me donner.

Un des malheurs de notre marine, c'est, dit-on, de n'avoir pas de fret de sortie. Il n'y a pas de plus beau fret au monde, que le vin ; s'il est vrai que dans ces dernières années, sous l'influence du traité de commerce, nos relations avec l'Angleterre ont augmenté du simple au décuple, il est impossible de prévoir dans quelles proportions ce mouvement se développera. Pourquoi le transport serait-il fait exclusivement par des navires anglais? Si nous n'avons pas encore une flotte à vapeur suffisante ; si les capitaux hésitent aujourd'hui à entrer dans le commerce maritime, n'est-il pas permis de croire que ces conditions vont se modifier avec l'expansion de nos industries, par l'entente des chargeurs qui ont en main le fret de sortie et peuvent favoriser le pavillon français ? N'est-il pas permis de croire que la substitution du marché universel au marché national pour nos produits manufacturés et nos produits alimentaires, va donner à notre marine des ressources et une vie nouvelles ? Déjà le mouvement commence à s'accentuer. Quand on dit que l'effectif de la marine diminue, ce qui est vrai, on ne distingue pas

entre le tonnage des différents navires ; il diminue pour les navires auxquels nos chemins de fer font concurrence, c'est-à-dire pour les navires de cabotage; mais pour les navires au-dessus de 300 tonneaux, pour les navires au long cours, les livres sont là qui protestent contre la décadence prétendue de notre marine marchande.

En 1847 nous donnions à la marine marchande. . . . . . . 600,000 tonn.
En 1853. . . . . 1,650,000 —
Et en 1868 . . . . 1,800,000 —

Vous voyez le progrès; il est facile à comprendre : plus notre industrie prospérera, plus nos exportations augmenteront, plus nos navires auront de beaux frets de sortie, plus ils pourront faire concurrence aux navires étrangers.

Messieurs, rien n'est contagieux comme la liberté. Non-seulement quand elle s'établit dans un pays elle rayonne tout à l'entour ; c'est le secret des agrandissements successifs de l'Amérique ; mais chaque fois qu'un peuple s'empare d'une liberté, elle devient un attrait et un instrument qui lui assurent, dans un bref délai, la conquête de toutes les autres. Elle n'est périlleuse que par ses restrictions. Quand on la verse à pleins bords, alors elle porte avec elle la fécondité, la richesse et la puissance. Il n'est pas

possible que l'émancipation se fasse dans un ordre de l'activité humaine sans qu'elle se produise aussitôt dans l'ordre voisin de notre activité. J'en augure bien pour notre marine, encore chargée des entraves qui remontent jusqu'à Colbert. Au moment où on affranchit le travail de nos forgerons, le travail de nos filateurs et de nos tisseurs, comment ne pas comprendre la nécessité de donner aussi la liberté à notre marine? Quoi ! la conscription, qui, pour nous, est un fardeau dont nous nous plaignons si justement et si amèrement, serait un bienfait pour notre population maritime ! Nous, du moins, nous avons une chance sur trois de ne pas servir. La guerre ne nous menace que depuis vingt ans jusqu'à vingt-neuf. Mais dès qu'un homme a mis le pied sur un navire marchand, l'inscription maritime s'empare de lui, et depuis 18 ans jusqu'à 50 ans il est exposé à devenir soldat ! Ce n'est pas l'égalité, ce n'est pas la justice, ce n'est pas l'intérêt ! Ce n'est pas le moyen de fortifier la grande armée qui représente sur les mers le peuple français, et qui doit par conséquent représenter sur les mers la liberté du monde. (Bravo ! bravo !)

Oui ! il faut qu'elle soit libre, l'armée qui, chaque jour, part de la côte française, et il faut que nos marins, sur le pont de leurs vaisseaux, jouissent de

tous les priviléges et de toutes les grandeurs du citoyen français.

Affranchissons, Messieurs, notre marine, et en l'affranchissant, nous ferons pour elle ce que fait la liberté partout où on la donne : nous changerons sa force, non pas seulement du simple au décuple, mais du simple au centuple, et je ne dis pas assez encore pour marquer la différence entre celui qui est libre et celui qui porte un joug ! (Bravos et applaudissements.)

En vérité, quand j'entends répéter : la France ne peut pas supporter la liberté commerciale ; — si on donne la liberté commerciale à la France, on va tuer l'industrie et le commerce français, — je me demande si nous connaissons notre pays.

Quoi ! on nous parle de la houille et du fer ; on nous parle du coton ; on nous dit que les matières premières nous coûtent plus qu'à nos rivaux, et que nous sommes condamnés par cette infériorité à produire plus chèrement et à vendre moins. Eh ! quand cela serait vrai au pied de la lettre, quand nous ne pourrions pas répondre que nous produisons au moins les trois quarts de notre production de houille, qu'on exagère la surtaxe du fer et du coton, qu'avec de l'habileté et de l'énergie on doit arriver à transporter le marché du

coton de Liverpool au Havre, n'y a-t-il donc, dans les conditions de l'industrie et du travail, d'autres termes à considérer que le fer, la houille et le coton? On oublie un engin que, cependant, il faudrait ne pas omettre; et quel est-il, quel est cet outil dont on ne parle pas et qu'on a l'air de négliger? C'est l'homme lui-même! (Bravo! Bravo!)

Je prétends que l'homme compte plus, dans la question du travail et de l'industrie, que tous les autres éléments de la production; je prétends que l'homme peut dompter la matière, et il le prouve; — qu'il peut dompter les mauvaises situations, et il le prouve; — qu'il peut triompher des surcharges qui grèvent la matière première, et il le prouve! Avons-nous, oui ou non, des ouvriers, des ingénieurs, des commerçants? Nous en avons, la nature nous en a donné. L'esprit français a une souplesse et une fertilité d'imagination que les autres peuples nous envient justement; l'ouvrier français est excellent.

On le disait avec raison: on a tort de comparer l'ouvrier français à l'ouvrier étranger, et de prétendre qu'il est inférieur à ce dernier; c'est faux; croyez-en un homme qui a patiemment étudié les conditions de l'industrie en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre.

Je l'affirme de nouveau, notre ouvrier est excellent, et, quand il est bien instruit, bien nourri et convenablement payé, c'est un ouvrier incomparable. (Bravo! Très-bien!)

Nous pouvons décupler sa force par des lois libérales, par une meilleure instruction, et surtout par une instruction technique : voilà ce que nous avons à faire au lieu de passer notre temps à gémir sur des infortunes qui ne sont pas véritables, et à dire : nous serons vaincus par 3 francs de plus à payer sur une tonne de fer! Je ne l'admets pas; et, en cela comme en tout le reste, je dis que la France peut et doit supporter toutes les libertés; que, loin de les restreindre, nous ne devons chercher qu'à les développer pour leur donner toute la puissance dont elles sont capables. (Bravo! Bravo!)

Je vous donne ma parole d'honneur, Messieurs, que, si ce n'était l'heure qui me presse, rien ne pourrait me décider à m'arrêter (on rit) sans avoir développé un point qui sort un peu, en apparence, du programme de cette réunion, mais que j'indiquerai, à mes risques et périls, sans engager l'Association ni surtout son Comité.

C'est qu'à côté du Libre-Échange, qui est la liberté du commerce international, il y a une autre chose, — est-ce une autre chose? — il y a un autre

Libre-Échange, — est-ce un autre Libre-Échange? — non, c'est identiquement la même chose; c'est le Libre-Échange sous une autre forme, le Libre-Échange à l'intérieur; — je dis qu'à côté du Libre-Échange, qui est la liberté du commerce international, il y a la libre circulation de la marchandise en France, qui est la liberté du commerce intérieur. Quand nous aurons aboli la douane, nous n'aurons fait que la moitié de notre besogne, si l'octroi reste debout.

Je maintiens que c'est la même chose identiquement, et que, de même que nous sommes obligés pour être logiques d'aller jusqu'au bout du Libre-Échange, nous sommes forcés de rechercher, dès à présent, les moyens de nous débarrasser de l'octroi. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Il y a, je le sais, des engagements pris, il y a des difficultés considérables, il y a toute une organisation à faire; mais je prétends que quiconque s'occupe de finances et d'économie politique doit regarder cette question comme la maîtresse-question; dans une association de libre-échangistes, nous devons rechercher tous les moyens de propager le Libre-Échange en matière d'octroi, à la seule condition de le rendre possible.

J'ai dit ailleurs, et je répète au milieu de vous,

qu'il manque à nos musées d'antiquités une curiosité que j'espère y voir placer avant de mourir. Nous avons, dans le Musée de Cluny, des armures magnifiques qui ne servent plus à rien, si ce n'est aux costumiers d'opéras à grand spectacle pour leurs modèles. Nous admirons, dans le Musée d'artillerie, des canons merveilleux — qui nous plaisent là mieux qu'ailleurs.—On y placera bientôt tous les canons qui ne sont pas rayés, et aussi, dans quelques années, les fusils qui ne se chargeront pas par la culasse. A Nuremberg, on m'a fait visiter un véritable musée de bourreau ; là sont accumulés des instruments servants à la décapitation et à la mutilation des membres. Il y a un certain plaisir à voir ces musées et à se dire : Voilà comme nous étions barbares, et voici ce que nous sommes aujourd'hui. Eh bien ! j'aspire au moment où l'on verra, dans l'un de ces musées, la sonde avec laquelle l'employé de l'octroi effondre tous les jours nos ballots de marchandises (Hilarité et applaudissements prolongés.)

Résumons-nous : Qu'est-ce que la protection? C'est, avec plus de modération et moins de franchise, la prohibition.

On a beau dire que ce sont deux principes différents. On se trompe; les conduites diffèrent, le principe est le même. Empêcher ou protéger, c'est

tout un. C'est toujours prétendre que les lois écrites doivent gouverner le travail, tandis qu'en réalité le travail ne doit subir d'autres lois que les lois économiques. Introduisez une protection grande comme ceci : les protectionnistes se plaindront et gémiront jusqu'à ce que vous ayez poussé le droit protecteur au point de rendre impossible les importations étrangères. Rentrons dans la vérité, c'est-à-dire revenons à la liberté, à la liberté totale. Mettons l'homme en présence de la nature, d'elle seule. N'ajoutons pas des entraves construites de nos mains à celles que notre faiblesse nous impose. Respectons le premier de tous les droits, le droit de vivre, sous ses deux formes, qui sont le droit de travailler et le droit d'acheter. Vous voulez vous introduire dans les ateliers, protéger celui-ci et par conséquent condamner celui-là, substituer le Gouvernement au mouvement naturel des besoins et des échanges? Je demande si ce n'est pas là restreindre le droit de travailler. Et si vous voulez nous obliger d'acheter à tel prix, en tel lieu, dans telle condition, je demande encore si ce n'est pas une restriction au droit d'acheter, et par conséquent de posséder.

Messieurs, quand on attente à la liberté d'acheter et de travailler, quand on touche à la liberté hu-

maine et au droit de propriété, il ne faut pas dire qu'on est conservateur ; c'est nous qui sommes les conservateurs, puisque nous défendons les principes mêmes sur lesquels la société repose; il ne faut pas dire qu'on accepte le glorieux héritage de 89, car la révolution était à peine établie, que les pères de la nation française proclamaient, en même temps que les libertés politiques, la liberté de l'atelier et du comptoir.

On ne distinguait pas alors ce qui doit être réuni, la liberté politique et la liberté civile. On comprenait la solidarité des droits. Nous y reviendrons, nous y marchons! Il est impossible, — je le dis avec une conviction entière et une satisfaction profonde, — qu'on émancipe l'ouvrier sans émanciper le citoyen. Quand le travail sera libre d'un bout de la France à l'autre, nul ne cherchera dans la compression des moyens de gouvernement; nul ne rêvera d'autres règles que celles qui importent à l'ordre public : quant à celles-là, bien loin d'être restrictives de la liberté, elles en sont le complément et la condition. (Marques nombreuses d'adhésion.)

Quand même on voudrait abolir le Libre-Échange, ce serait une entreprise impossible. Le marché universel est ouvert; on ne nous le fermera plus. Reculer, ce serait mentir au génie de ce siècle. Un

souffle de liberté et de fraternité entraîne le monde. On disait autrefois : ma famille, ma maison. On a dit ensuite: ma commune; puis : ma province, mon pays. A présent, chacun de nous se sent citoyen du monde et solidaire de l'humanité. Il devient de plus en plus difficile d'isoler nos intérêts, parce que nous ne pouvons plus désormais isoler nos cœurs! (Sensation profonde.)

Il y a cinquante ans que les chemins de fer diminuent l'espace; il y a vingt ans que les télégraphes diminuent la durée. La presse répand les idées sur le globe aussi rapidement que le vent disperse la poussière. Les écoles qui partout s'élèvent, rapprochent les classes, suppriment les distinctions, effacent les frontières. Hier, on faisait une convention pour neutraliser le service de santé des armées belligérantes; demain, on abolira les armées. Nous avons des traités de commerce, des conventions monétaires; nous aurons un jour la langue universelle. Voilà le mouvement, le progrès et la vie!

Au moment où je parle, est-ce que je ne me rappelle pas les paroles transmises de Paris à New-York en deux heures? — Est-ce que je n'entends pas, pour ainsi dire, le dernier coup de pioche perçant le tunnel qui va relier la France à l'Italie? — N'entendez-vous pas d'ici les acclamations qui

viennent de s'élever au passage triomphant des flottes européennes à travers cet isthme français qui met l'extrême Orient à côté de nous? Ne voyez-vous pas par la pensée les flottes anglaises prendre leur chemin par la Méditerranée, et saluer Marseille en cinglant vers Calcutta?

Quand nous sommes témoins de cette rénovation du monde, de ces progrès de la politique, de ces miracles de la science qui relie tout, quand les abîmes qui séparaient l'humanité disparaissent, quand les savants, les publicistes, les industriels, les commerçants, rêvent le même idéal, je voudrais bien voir celui qui oserait lutter contre un tel courant!

J'atteste les progrès de notre grand siècle, ces progrès pacifiques qui ne coûteront pas une goutte de sang; j'atteste les merveilles de l'industrie, j'atteste les prodiges de la science, j'atteste les sentiments qui germent dans tous les esprits et qui réunissent, dans une sainte et féconde espérance, des cœurs qui, jusque-là, avaient été ennemis, et qui, sur un autre terrain, ne respirent que batailles, — oui, je les prends à témoins que nous aurons bientôt la liberté complète pour le travail et pour tout le reste. (Longs applaudissements et bravos répétés.)

RÉUNION

Tenue à Paris, aux Champs-Élysées

POUR LA DÉFENSE DES DOCTRINES

DU

LIBRE-ÉCHANGE

Le 6 Février 1870 (1)

M. Jules Simon :

Messieurs,

Je répète, après M. Léon Say, que la réunion de ce jour n'est qu'une conférence. Nous y prenons seuls la parole, lui et moi. Nous jouissons, pour une heure ou deux, du plaisir d'échapper à la contradiction. Nos adversaires, si nous en avons ici, et

(1) La séance était présidée par M. Léon Say, ayant près de lui comme assesseurs, les deux présidents de la Société d'économie politique de Paris, MM. Hipp. Passy, membre de l'Institut, ancien ministre des finances, et Renouard, membre de l'Institut, ancien conseiller à la Cour de cassation.

dont je ne doute pas, prendront leur revanche dans les conversations et les journaux. Il feront à leur tour des conférences où nous serons attaqués sans avoir le droit de nous défendre.

Ce n'est pas que je sois ennemi de la discussion. J'ose même dire, pour l'avoir quelquefois prouvé, que je n'en ai pas peur. Peut-être aurons-nous, en dehors même des chambres où la contradiction est de plein droit, des réunions libres ouvertes à la polémique. Je le désire pour ma part. J'aimerais à lutter contre les défenseurs de la prohibition et de la protection, à prendre corps à corps leurs arguments au moment même où ils les auraient produits, à scruter la valeur de leurs chiffres, à refaire leurs calculs, à leur opposer les inflexibles principes de la science. Si, comme je l'espère, la bataille ne se livre pas entre les seuls intéressés, si le pays entier y prend part, la controverse deviendra vivante et pressante, et nos discours d'aujourd'hui n'en seront que la préface. Mais il faut faire chaque chose à son heure : exposer d'abord sa doctrine, c'est ce que nous faisons ; la défendre ensuite contre ceux qui l'attaquent, et porter la guerre dans le camp ennemi, c'est ce que nous ferons demain. La question, je le dis à regret, n'est pas assez universellement comprise pour qu'il ne soit pas nécessaire de

faire passer l'enseignement avant la discussion.

Messieurs, je suis libre échangiste, et je le suis dans toute la force du terme; c'est-à-dire que je voudrais voir disparaître toutes les entraves, grandes ou petites, que la loi et le fisc imposent au travail; et non-seulement au travail de la main, mais à celui de la pensée; en un mot, je voudrais émanciper l'activité humaine depuis la théologie jusqu'à la mécanique. Se posséder pleinement, se manifester librement; voilà la loi de la vie humaine, également nécessaire pour chaque citoyen et pour le peuple tout entier. Si j'avais à donner aux diverses formes de la liberté un ordre de préséance, j'appellerais d'abord la liberté scientifique; mais je prends l'émancipation de l'humanité par où elle s'offre, par le commerce et l'industrie, puisque nous marchons à grands pas vers leur affranchissement; et je reste persuadé que la liberté est contagieuse, que l'atelier libre appelle l'école libre, et que si nous détruisons aujourd'hui le fisc, nous détruirons la censure demain. (Bravos et applaudissements.)

Avant d'avoir des convictions raisonnées sur la liberté du commerce et de l'industrie, j'en avais l'amour par instinct; vous en êtes tous là, et si vous l'ignorez, je vous le prouve.

Autrefois, personne ne voyageait ; c'était un luxe réservé aux grands; à présent, les chemins de fer nous livrent le monde. Les anglais ont passé les premiers; mais le goût de la locomotion nous est enfin venu; et l'on trouve des français partout, depuis le Spitzberg, jusqu'au Cap, et depuis les Cordilières jusqu'à Saigon.

Pour moi, c'est ma grande passion, survivante aux autres. J'aime jusqu'à la fatigue que les voyages nous imposent, car c'est une bonne fatigue qui repose du travail. Il n'y a qu'une chose dans les voyages à laquelle je n'ai encore pu m'habituer et la voici : vous montez en chemin de fer, vous y restez, un jour, deux jours, autant de nuits, puis votre guide vous apprend que vous n'êtes plus qu'à un quart d'heure du musée ou du volcan que vous allez chercher au delà des Alpes. Vite, vous rassemblez autour de vous votre bagage, vous effacez sur votre personne les traces de la nuit. Déjà même, à travers les larges fenêtres de la gare, vous apercevez les grands aspects de la nature, les chefs-d'œuvre de l'art, la foule curieuse qui vous attend, les amis, les parents dont l'étreinte vous sera si douce. C'est à ce moment-là que le fisc vous fait prisonnier; qu'il vous pousse, avec tous vos complices, dans des salles ouvertes à tous les vents, malpropres,

malsaines, désolées; qu'il vous y retient vingt minutes, qui semblent des heures; qu'il vous appelle de là dans un antre, offrant l'image du chaos, où les malles, les colis, les valises, les bourriches s'entassent pêle-mêle, bousculées, renversées, brisées, livrées en proie aux portefaix et aux camionneurs. Il faut courir, reconnaître son bien à grand peine, rassembler les pièces de son butin, solliciter les représentants de l'ordre social qui, glorieux dans leur livrée verte, la plume sur l'oreille, la craie à la main, vous laissent gémir et crier, sans se départir de leur solennelle lenteur. Point de scrupule : lâchez les courroies, ouvrez les serrures, faites sauter les clous ; étalez à tous les yeux vos richesses ou vos misères. Enfin, votre tour est venu! — Qu'avez-vous dans cette boite ? Que contient ce portefeuille ? Poussons nos mains jusqu'au fond de cette poche. Quels sont ces papiers ? Madame, ce linge est-il bien à vous? n'en avez-vous pas trop pour votre usage? Otez de là, dégagez de leurs enveloppes, étalez sur ces planches ces objets délicats, si précieusement, si chèrement emmagasinés par les coffretiers parisiens. Estimez-vous heureux, si l'on ne va pas jusqu'à vous fouiller personnellement. Monsieur, vous pouvez faire de la contrebande jusque dans vos bottes. Madame, il y a peut-

être des dentelles cachées sous les tresses que retient ce peigne d'écaille. — (Rires.) Hélas! esprits rêveurs, qui caressiez chemin faisant l'utopie de la paix universelle, vos songes s'évanouissent en présence de *la visite*. Voilà le douanier; donc voilà l'ennemi! ce pauvre homme qui vous fouille pour cent cinquante francs par mois ne se doute guère, dans sa naïveté, qu'il est l'ennemi de la fraternité des peuples, et le propre cousin des inquisiteurs. (Rires et applaudissements.)

Je parle de la douane, mais je pourrais, si je voulais, parler de quelque chose que l'on rencontre plus près de soi; il suffit de n'être pas tout à fait parisien, d'habiter Sceaux, Puteaux ou Vincennes et de venir à Paris avec un panier; car il n'y a pas seulement des douanes à la frontière du pays, il y en a aussi à la frontière de toutes les villes; c'est comme s'il y avait une institution publique chargée de vous rappeler que la liberté n'est pas encore complète, — ni la civilisation non plus! (Applaudissements.)

Lorsqu'il y a dix ans, le gouvernement a fait le traité de commerce, nous autres libéraux nous nous sommes trouvés dans un grand embarras, car d'un côté il fallait bien avouer qu'on avait disposé de nous sans nous; qu'en dépit des lois qui nous assu-

rent le vote de l'impôt, on avait profondément modifié, du soir au lendemain, et sans prendre l'avis de personne, l'état de la fortune publique et privée; que nos commerçants, nos industriels, après avoir passé des mois et des années à examiner leurs livres, à supputer quels approvisionnements ils devaient faire en vue de leur clientèle, et quelle impense pouvait supporter leur maison pour l'amélioration de l'outillage et du personnel, apprenaient un matin que la base de tous les calculs était changée, que ce qui hier était la prudence, devenait l'extravagance aujourd'hui; que beaucoup de maisons, parmi les plus anciennes et les plus solides, allaient être obligées de transformer leur fabrication et de chercher des débouchés, comme des débutants. Cette situation, qui troublait le monde industriel, troublait aussi et agitait le monde politique; et on voyait avec douleur le pouvoir personnel étendre sa main jusque sur les intérêts privés. (Applaudissements.) D'un autre côté, ce que sans droit, selon nous, et sans une prudence suffisante, le gouvernement faisait, était conforme à nos aspirations économiques. S'il avait saisi les chambres de la réforme qu'il accomplissait tout seul, nous aurions conseillé aux chambres de s'y associer. Nous prêchions depuis vingt ans la suppresion des prohibi-

tions, qui tout à coup nous était donnée, et la suppression de la protection, qu'on ne nous donnait pas, mais qu'on nous promettait, et vers laquelle on faisait un progrès sérieux. Effrayés comme patriotes de ce coup du pouvoir absolu, satisfaits, comme économistes, de cette conversion à nos doctrines, nous n'avons pu que nous plaindre de l'usurpation en nous félicitant de la conquête. J'ai trouvé, le 10 janvier 1870, que nous ne nous étions pas plaints assez en 1860. (Applaudissements.) Il est tentant de faire le bien par des coups de baguette; mais il est juste, prudent, nécessaire, de ne le faire qu'en parlementant, et avec le concours du pays. Plus nous sommes d'accord sur le fond avec le gouvernement, plus nous avons le droit de rappeler ces principes avec autorité. Il serait dangereux de les oublier. (Sensation.)

Je ne veux certainement pas entrer dans la discussion du traité de commerce; c'est une discussion qui viendra plus à sa place dans une autre enceinte. Je pense, au moment où je vous parle, que je suis exposé à faire cette discussion devant des adversaires extrêmement redoutables, peut-être demain, peut-être après-demain. Vous m'excuserez, je l'espère, de ne pas faire aujourd'hui ce que je ferai dans 24 heures. (Applaudissements.)

Ce que vous me demandez ici, c'est une simple exposition de nos principes communs. Je me tiendrai, autant que possible, dans cette région des principes, et si je parle du traité de commerce, ce ne sera qu'un instant, parce qu'il est la préoccupation du jour, et qu'il va être l'objet d'un vote.

Nos adversaires veulent le dénoncer parce qu'il abaisse la protection. Je veux le maintenir précisément à cause de cela; mais je ne le regarde pas comme parfait. Il n'est pour moi qu'un expédient; il est une transition. Je n'accepte pas la protection, même adoucie, ou du moins je ne l'accepte que par esprit de modération, par sagesse, pour ne pas faire de transformation trop brusque, pour respecter les droits acquis et les affaires engagées. Pour moi je suis libre-échangiste, je le suis d'une façon complète, d'une façon absolue; je n'irais pas, Messieurs, jusqu'à dire que si je tenais dans la main les destinées de mon pays, j'établirais demain sans plus tarder le libre-échange. Non, je donnerais le temps aux affaires de se régler, et au commerce, comme on dit vulgairement, le temps de se retourner; j'annoncerais ma doctrine et j'y mettrais les tempéraments que les affaires publiques réclament, mais quant à la doctrine que je professe, je la présente sous son nom; c'est le libre-échange, la liberté absolue

non-seulement pour les affaires financières, mais pour toutes les affaires de l'humanité, à commencer par celles de l'esprit humain. (Applaudissements redoublés.)

D'abord j'abolirais la douane, ensuite l'octroi, ensuite.... Pourquoi l'octroi après la douane? S'il était permis de faire ce qu'on veut, je crois que j'irais d'abord à l'octroi, que j'anéantirais cet impôt qui entrave la production, la circulation, qui empêche l'unité française, décrétée par la Constituante, d'être une réalité, qui trouble le marché français par des différences arbitraires, mobiles, qui frappe les denrées les plus nécessaires et les classes les moins riches, qui prélève la même somme sur un hectolitre de Suresnes et sur un hectolitre de Haut-Brion, que ses défenseurs préconisent parce que le peuple, dit-on, le paie sans s'en apercevoir, et que je condamne précisément parce qu'il se confond pour le consommateur avec le prix de la marchandise, parce qu'il ne se montre pas à visage découvert, parce qu'il ne se laisse pas mesurer, parce qu'il grève le budget du prolétaire d'un impôt difficile à évaluer pour celui qui le paie, en un mot parce qu'il est le contraire de tout ce que nous demandons, de tout ce que nous voulons, au nom de la sincérité, de la liberté, de l'hu-

manité. (Applaudissements.) Mais enfin, puisque les événements ont donné le pas aux traités de commerce, c'est-à-dire à l'abolition de la douane, suivons-les. Quand la douane est en péril, l'octroi n'a qu'à se bien tenir. (On rit.) S'il n'y avait plus de murailles de la Chine autour du pays, on n'en laisserait pas subsister autour des communes. Ce n'est pas, Messieurs, que je confonde l'octroi avec la douane. L'octroi n'est que fiscal ; il n'est qu'un impôt, et un impôt voté par la commune au profit de la commune. La douane est aussi un impôt, et elle est quelque chose de plus : elle est un système d'organisation de la fortune publique. Regardez-la de près : elle est la même chose que le droit au travail, tant attaqué par les plus grands défenseurs de la douane. (Mouvement.) Elle est le parti pris de créer une hausse et une baisse factice, d'imposer ou de décourager une industrie, de substituer la volonté des gouvernants au mouvement naturel des échanges. Elle est pire que l'octroi, comme système ; l'octroi est plus vexatoire comme pratique. Que le bon sens public et le suffrage universel nous délivrent prochainement de l'un et de l'autre !

Parlerai-je de leurs voisins, les droits réunis, je ne veux pas dire de leurs complices, quoique j'en sois bien tenté ? Et de l'impôt des patentes, qui

semble frappé directement sur le travail au profit de l'oisiveté? Lorsque l'impôt des patentes fut voté, le 15 février 1791, un député, M. Begouen, qui pourtant n'était pas libre-échangiste, s'écria qu'au lieu d'exiger des patentes pour travailler, il fallait soumettre à en prendre ceux qui resteraient oisifs. Il demandait la question préalable. La chambre ne fit que rire. Si la même proposition était faite aujourd'hui, on ne la voterait pas, Messieurs, mais on ne rirait plus. Vous me comprenez! (Mouvement.)

M. Dandré répondit à M. Begouen : « Défiez-vous des idées philosophiques! » Le mot était étrange, prononcé dans la Constituante et en 1791. C'est pourtant la grande objection, et même la seule, aujourd'hui comme alors. On nous reproche, au nom des faits, d'être la doctrine. On oppose les quelques faits qu'on a sous la main à la formule générale qui contient tous les faits et qui les explique. C'est un des aspects de l'éternelle lutte de l'ignorance contre la science. Je me contenterais pour ma part de démontrer, au nom des idées philosophiques, et par des raisons philosophiques, que le libre-échange est le vrai, et que par conséquent il faut avancer et non reculer, dans la voie ouverte par le traité de commerce. Mais, par égard pour

M. Dandré, qui siége encore au Sénat et au Corps législatif (on rit), je veux bien citer quelques chiffres.

La France en 1868 a exporté pour l'Angleterre — je prends les documents anglais — la valeur de 847,408,075 francs; elle avait exporté pour la même destination en 1859 une valeur de 142,177,450 francs. Ainsi la somme de nos exportations a plus que doublé. Je sais bien qu'on répond à cela, que les exportations de l'Angleterre pour la France se sont accrues dans une proportion plus considérable; je donne les chiffres : en 1868, l'Angleterre a importé en France 587,834,000 et en 1859 elle n'avait importé que pour 239 millions. Oui, l'Angleterre a marché plus vite que nous; croyez-vous que ce soit par suite du traité de commerce? Mais il n'en reste pas moins vrai que nous avons marché aussi de notre côté; que notre commerce s'est plus que doublé, dans cette période que l'on dit désastreuse, sous l'influence de ces traités que l'on déclare funestes. Si vous consultez les documents français, vous verrez que les chiffres diffèrent, mais que le rapport est le même.

Ainsi 1° la France exporte aujourd'hui en Angleterre le double de ce qu'elle exportait il y a dix ans.

2° L'exportation que nous faisons en Angleterre dépasse les importations des Anglais chez nous de 31 p. °/₀ environ.

3° Le fait incontestable que nous recevons en plus grand nombre des importations anglaises ne peut à aucun degré être considéré comme une preuve d'appauvrissement; que l'Angleterre éteigne une de nos industries en se substituant à elle, cela peut constituer pour nous une perte, surtout si cette destruction d'une industrie n'est pas compensée par une économie plus considérable au profit des autres industries et des consommateurs; mais ici ce n'est pas le cas; nos propres exportations augmentent; l'accroissement des importations anglaises prouve donc seulement l'augmentation de nos ressources et de notre activité. Ce résultat est encore plus manifeste si, au lieu de s'en tenir aux deux chiffres, on décompose nos exportations et celles de nos voisins, en tenant compte des objets.

Mon Dieu, les protectionnistes remplissent en ce moment le pays de leurs doléances. Je ne m'en plains pas, je trouve que c'est très-naturel; j'approuve complétement les personnes qui ont un intérêt à défendre de le défendre partout et de leur mieux, mais enfin, qui est-ce qui se plaint? C'est l'industrie textile et l'industrie métallurgique; or,

si nous regardons les comptes de l'industrie anglaise comparée avec la nôtre, nous voyons que la supériorité des importations anglaises tient aux matières premières et que nos exportations d'objets fabriqués conservent au contraire le premier pas. N'est-ce pas très significatif? Le pays qui a la supériorité d'exportation pour les matières fabriquées n'est-il pas celui qui travaille le plus et le mieux? L'Angleterre est plus favorisée que nous au point de vue des produits naturels nécessaires à l'industrie : soit; nous prenons notre revanche pour les produits agricoles; elle nous apporte, outre ses propres produits, un grand nombre de matières premières qu'elle recueille dans l'extrême Orient : je le veux bien; cela peut prouver la supériorité de sa marine qui n'est pas discutable. Mais pour l'industrie proprement dite, il est certain qu'elle ne peut soutenir la lutte contre nous pour l'échange des produits manufacturés.

Voici les chiffres : en 1867 l'Angleterre a importé chez nous en matières premières pour 336 millions, je néglige les autres chiffres; et nous avons importé chez elle seulement pour 94 millions. Ainsi, grande infériorité de la France pour l'échange des matières premières; mais pour les objets fabriqués l'Angleterre a importé chez nous près de 182 millions et

nous avons exporté chez elle pour plus de 500 millions. Est-ce clair ?

Je note en passant que l'industrie de Paris est pour beaucoup dans cette proportion ; vous savez, Messieurs, que ce qu'on appelle l'article Paris ne se fabrique pas exclusivement à Paris, mais enfin nous sommes ici la tête de cette fabrication. Eh bien, l'industrie de Paris entre dans le chiffre de nos exportations pour une valeur de près de 100 millions.

Il y a des objets qui progressent avec une rapidité extrême ; par exemple le chiffre d'exportation des articles de modes, des fleurs, etc., s'est élevé à 11,228,000 francs.

Le chiffre des articles en peau, sans compter la ganterie, s'est élevé à 26 millions. La ganterie, de 13,900,000 francs, qui est le chiffre de 1858, s'est élevée en 1868 à 27,975,000 francs.

Pour résumer ces différences de notre situation entre 1860 et 1870, j'emprunte les chiffres suivants aux annales du Commerce extérieur, livraison de janvier 1869.

En 1866, — je prends pour type 1866, qui est une année normale, parce que 1867 et 1868, mais surtout 1867, ont été des années de crise, — 1869 tend à se relever dans une forte proportion,

sans arriver pourtant à une production régulière — en 1866 notre commerce avec le monde entier s'est élevé à la somme de 5 milliards 974 millions (importations et exportations réunies). C'est une augmentation totale de 2,071 millions sur 1859, la dernière année qui a précédé le traité. — Ainsi nous avons fait des progrès immenses. Si nous écoutions seulement ceux qui se plaignent, nous dirions : Les traités de commerce ont ruiné le pays, le pays ne peut plus vivre. Eh bien, quand on prend les documents officiels soit anglais, soit français, on trouve au profit du développement de nos transactions une différence de deux milliards.

En présence de faits pareils, est-il possible d'équivoquer sur quelques différences entre les chiffres fournis par les documents anglais et les chiffres fournis par notre propre administration? Quelles différences relevez-vous ? 50 millions, 100 millions ? Vous n'en avez pas moins dans un accroissement de mouvement commercial représenté par un chiffre de 2 milliards 71 millions, la preuve éclatante du mouvement qui s'est opéré dans les affaires et par conséquent, une démonstration contre laquelle toute l'éloquence et toutes les doléances du monde ne peuvent rien. Il est parfaitement évident que pendant ces dix années de

ruine nous nous sommes tout simplement enrichis. (Applaudissements.)

Maintenant, Messieurs, si des industriels viennent nous dire : — Je vous défends d'affirmer que la France s'est enrichie, et voici pourquoi : c'est que je connais mes affaires, et que mes affaires ont décliné ; — L'objection, vous ne le voyez que trop, quoique fondée sur des faits qui peuvent être exacts, ne vaut rien ; si maintenant les mêmes industriels ajoutent : — Je ne connais pas seulement mes affaires, je suis au courant des affaires de la place à laquelle j'appartiens, et sur cette place il y a diminution d'activité et de richesses, — cela devient plus grave, et peut ne prouver cependant qu'un simple déclassement. Si même on nous dit : — Je parle non-seulement pour moi, non-seulement pour ma région, mais pour toute une branche d'industrie ; — une branche d'industrie compromise ou perdue, cela, je l'avoue, représente une grande somme de malheurs particuliers ; cela peut être un malheur public, si l'industrie menacée est une de celles pour lesquelles on ne doit jamais être tributaire des pays vosins, si elle est capable de vivre et de prospérer par elle-même sans recourir à la protection, si enfin elle n'est pas une de ces industries factices qui se développent en imposant de lourdes charges aux

industries naturelles. Mais la question est toujours de savoir si des malheurs réels ne sont pas compensés par des avantages tout aussi réels et plus importants.

Je le reconnais : il y a chez nous des industries en souffrance. Je vais plus loin, il y en a qui ont péri. Je pourrais en citer quelques-unes, — à quoi bon ? — Est-ce le traité de commerce qui a produit cette détresse ? admettons-le pour un moment. Je crois que la détresse de la plupart de ces industries tient à d'autres causes ; mais admettons pour un moment qu'elles ont été détruites par le traité de commerce. Cela prouvera que le traité de commerce n'a pas été utile à tout le monde : qui en doute ? Il faut calculer sur la masse, juger l'ensemble, négliger les exceptions. Un homme peut périr dans les rangs lorsque l'armée à laquelle il appartient gagne la bataille. Il en est de même pour l'industrie. Les peuples marchent l'un contre l'autre, non plus comme autrefois pour s'exterminer, mais pour lutter dans le glorieux et pacifique champ de bataille du travail. Là, comme dans les anciennes passes d'armes, il y a des vaincus dont la défaite n'entraînera pas la ruine des nations auxquelles ils appartiennent. Et quand bien même il serait vrai que nous ne produisons plus autant de fer au

bois que par le passé, ce qui du reste n'est contesté par personne, quand il serait démontré que telle place a perdu 40 millions, en serait-il moins vrai que le commerce total de la France est de 2,780 millions supérieur à ce qu'il était il y a 11 ans ? Ce sont des malheurs de détail, qu'il ne faut pas confondre avec la ruine publique.

Du temps du premier empire, quand nous avions presque chaque matin un bulletin de victoire, les autorités partaient de leurs demeures au son des trompettes, entourées de tout l'appareil militaire, et s'en allaient avec des flots de peuple chanter un *Te Deum* à Notre-Dame, tandis qu'il y avait dans Paris un grand nombre de familles qui étaient dans les larmes, parce qu'un des leurs avait péri. Nous avons aujourd'hui le même spectacle sous un autre aspect. Une industrie périt, mais l'industrie Française triomphe. Nous plaignons les vaincus ; nous les aiderons s'il le faut ; mais nous n'irons pas, pour des malheurs privés, renoncer à nos principes et à notre patriotique orgueil.

Si j'insistais, je pourrais montrer par exemple que ce n'est pas l'abaissement des tarifs qui a éteint un assez grand nombre de nos forges. Le fer au bois est menacé partout où on en fait, et non-seulement le fer au bois, mais le fer à la houille de

première qualité, parce que l'acier Bessemer se répand de plus en plus, et qu'on le fait maintenant avec du fer à la houille de seconde qualité. On nous dit que l'acier Bessemer ne peut servir que pour les rails de chemins de fer. C'est une erreur ; ceux qui la propagent n'ont pas mis les pieds depuis longtemps dans nos ateliers de mécanique. Je me rappelle que, quand j'assistai pour la première fois, à Sheffield, à une expérience du procédé Bessemer, je me dis : voilà une révolution industrielle. Il y a, Messieurs, deux manières de faire des révolutions dans l'industrie, l'une par la création de tarifs de douane, c'est un moyen que nous allons supprimer puisque nous allons à bref délai supprimer la douane; l'autre qui est la bonne, c'est de faire comme les inventeurs du procédé Bessemer, de trouver un moyen de transformer un produit naturel, ou de remplacer un procédé long et coûteux par un procédé brillant et rapide. Ne vous arrive-t-il pas quand vous entrez dans un laboratoire de chimie ou de physique, de penser que le travail qui s'y accomplit peut avoir cette double conséquence : — d'ouvrir au savant des horizons qu'il n'avait pas encore entrevus, — et d'opérer dans les conditions de la vie humaine une de ces révolutions qui n'ont pas l'éclat de nos révolutions politiques, mais qui ont

une autre durée et une autre grandeur, parce qu'à dater de leur avénement la puissance de l'homme sur la matière est agrandie, et la somme des misères humaines diminuée? La science a tout changé en trois quarts de siècle. Bonaparte traversa les Alpes, en y laissant des cadavres d'hommes et de chevaux : aujourd'hui nous les perçons. La Convention applaudit avec frénésie la première transmission télégraphique par l'appareil des frères Chappe : nous avons la télégraphie électrique. Nous conversons en quelques heures avec l'autre monde ; nous y portons un vaisseau en moins de huit jours. A nos portes, nous faisons faire par un seul homme la besogne de 1200 ouvriers. Voilà nos Marengo et nos Austerlitz aujourd'hui ! Voilà les bulletins de la grande armée ! (Longs et bruyants applaudissements.)

Mais parlez donc raison à des intérêts ! Dites à un industriel ruiné que c'est un progrès de la science qui le ruine. Il est capable de vous répondre que vous êtes un philosophe ! Dites-lui que la guerre d'Amérique a supprimé le coton, et qu'on ne peut pas faire des tissus de coton sans coton : il vous dira que vous êtes un philosophe, que le côté pratique des choses vous échappe. Dites-lui que l'Australie et la Plata ont inondé notre marché de leurs

laines. Vous n'êtes qu'un ignorant, un philosophe. Comptez-lui, si vous voulez, le nombre des balles : ignorant. Prenez les documents de la douane : ignorant, et plus qu'ignorant, dupe, puisque vous avez la naïveté de croire aux déclarations de l'administration française. Apportez, à la place de nos statistiques, les statistiques anglaises. Il n'importe; on s'entend des deux côtés du détroit pour dissimuler la vérité. C'est le traité, vous dit-on, qui est cause de tout ; lui seul. Il est cause de l'absence du coton et de l'abondance des laines; cause de la maladie des vers à soie, de l'épizootie, de la disette des céréales. Il serait cause de l'oïdium, s'il reparaissait. C'est lui, et non M. de Bismark, qui a battu l'Autriche à Sadowa. Il a inspiré aux souverains de l'Europe cette folie des armements à outrance, qui dévore de tous côtés tant de millions. Ce qui est plaisant, ou plutôt ce qui est triste, c'est que les protectionistes anglais se bouchent les oreilles comme les nôtres, invoquent les mêmes raisons, se prétendent ruinés, traitent de fadaises toutes les causes, malheureusement trop réelles, qu'on leur apporte de leur ruine, s'en prennent au traité, en demandent le rappel, ou plutôt demandent la protection, c'est-à-dire une prime en définitive, car la protection n'est pas autre chose. Et comment ré-

pondre? Nous nous lasserons de répéter nos raisons avant qu'ils se lassent de répéter leurs doléances! (Applaudissements.)

Je n'ai pas besoin de lire les journaux américains — je parle de ceux d'aujourd'hui, et non des journaux contemporains des événements, — pour affirmer que cette guerre d'Amérique, l'une des causes, et des plus certaines, de la crise européenne, a été accusée là-bas d'avoir amoncelé des ruines. Il n'est que trop vrai. Elle a été meurtrière comme toutes les guerres, et féconde en désastres matériels et moraux comme toute guerre civile. Eh bien! je la prends pour exemple, je l'invoque. Là-bas des monceaux de cadavres, des provinces dévastées; ici, des fabriques anéanties, des ouvriers sans travail, des branches entières d'industrie pour longtemps compromises. La maudirons-nous cependant, Messieurs, pour tant de malheurs? La maudire! maudire la guerre qui a porté le dernier coup à l'esclavage, qui a pour jamais extirpé cette lèpre, qui a rendu sa pureté, sa grandeur à la jeune république américaine! Non, quand j'envisage un tel résultat, je ne puis plus songer au prix qu'il a coûté! (Longs applaudissements.) Et de même, dans l'ordre matériel, habituons-nous à regarder en haut, à voir de loin, à ne pas juger les grandes choses par

le petit côté. Il ne faut pas qu'un navire perdu nous décourage du commerce maritime. Tel département a perdu six hauts fourneaux ; mais la France a augmenté son commerce de deux milliards.

J'avoue que quand les protectionistes se plaignent qu'on n'ait pas fait tous ce qu'on devait faire pour leur faciliter la transition, je ne les trouve plus dans le faux. Loin de là; je m'associe à leurs plaintes. Changer le régime et maintenir le *statu quo*, quelle erreur! C'est aussi absurde que de faire la guerre sans soldats, ou d'entretenir 500,000 soldats en temps de paix. La cause des désastres, qui sont réels, et des dissentiments, qui sont excessifs et déplorables, c'est qu'on a voulu le principe sans ses conséquences. Nous étions outillés pour lutter entre nous ; on nous oblige de lutter contre les étrangers, et on ne nous donne ni les aménagements intérieurs, ni les lois, ni les facilités dont jouissent nos concurrents ? Ce n'est pas une conduite sage. Voilà, par exemple, les Suisses, un des grands arguments des protectionistes. Ils n'ont que ce mot à la bouche, les Suisses ! Il semble que les Suisses vont envahir toute la France. Ce n'est pas qu'ils soient, comme nous, trente-huit millions d'hommes. Mais ils ont des chutes d'eau, que nous n'avons pas; voilà tout le mystère. Pour lutter contre ces chutes

d'eau, il faut, dit-on, en bonne justice que nous nous résignions à payer le jaconas plus cher. J'avoue que nous n'avons pas de chutes d'eau, et que nous ne pouvons pas en créer. Mais il y a une chose qui vaut bien les chutes d'eau, une chose dont on parle moins, dont il faudrait au contraire beaucoup parler, parce que, de ce côté-là, la lutte ne nous est pas impossible. Les Suisses n'ont ni notre dette, ni notre armée de soldats, ni notre armée de fonctionnaires. C'est là leur vraie supériorité; elle n'est pas petite! M. Léon Say vous a dit que nous avions un million de francs à payer par jour, pour les intérêts de la dette; il croit même que, pour être exacts, nous devrions doubler ce chiffre, — j'irai aussi loin qu'il voudra pour lui faire plaisir (on rit), — le total du budget des dépenses avec les arrérages et le courant est de 2 milliards 300 millions. Les plus difficultueux, comptant les emprunts perpétuels et les budgets qui ne figurent pas dans le budget général, se croient en droit de parler de trois milliards. C'est la dette de l'État, mais c'est la dette de toutes nos maisons, puisque chacun de nous contribue à la payer à proportion de son avoir. Et l'armée? j'entends l'armée permanente. Ni la Suisse, ni l'Angleterre, ni la Prusse elle-même ne supportent cet écrasant fardeau. La landwehr prussienne ne vous

retient que deux ans, un an même si vous voulez : il vous suffit d'être lettré et d'anticiper l'âge du service. L'Angleterre se procure des soldats en les payant et ne force personne à servir. L'armée suisse n'est qu'une garde nationale renforcée. Tandis que nous donnons à la conscription deux hommes sur trois, et que nous n'avons plus dans nos ateliers, grâce à la conscription, ni jeunes ouvriers, ni un bon recrutement de contre-maîtres, l'Angleterre garde et utilise ses jeunes hommes.

Un auditeur. — L'Angleterre a de bonnes raisons pour cela.

M. Jules Simon :

Les meilleures du monde. Il y a mille bonnes raisons pour ne pas avoir d'armée permanente, et il n'y a aucune bonne raison pour en avoir.

Oui! les peuples qui n'ont pas d'armées permanentes ont mille bonnes raisons pour ne pas en avoir; je demande aux autres peuples d'apprendre ces raisons et de s'en servir pour eux-mêmes, car je suis de ceux qui pensent que l'on ne fera que des économies de rien du tout, et des améliorations de vingt-quatre heures, tant qu'entre nous et la civilisation, nous aurons cette invention de la barbarie

qu'on appelle les armées permanentes. (Bravo! bravo!)

(On entend, au milieu des applaudissements, un auditeur protester énergiquement.)

Je ne sais pas, je ne veux pas savoir quelle est la personne qui m'interrompt, mais je voudrais pour beaucoup que ce fût un partisan de la douane et de l'octroi; j'y verrais une nouvelle raison pour vous dire qu'il y a une contagion de la liberté et que quand l'amour de la liberté entre dans un cœur, il l'envahit tout entier. (Applaudissements.)

Un autre fléau de notre pays, après les armées permanentes, c'est la centralisation. Je me rappelle, — et mes deux illustres confrères assis à côté de moi, peuvent se rappeler aussi, — un mot profond de M. John Stuart Mill. C'était au commencement de la guerre de la sécession, quand tout le monde se demandait ce qu'il adviendrait de la grande République.

M. Stuart Mill était au milieu de nous, il n'hésita pas : « Le Sud sera battu, dit-il; je ne recherche pas quelles sont ses ressources en hommes et en argent, mais *il a des esclaves.* » C'est un grand mot, bien digne de lui. Esclaves! Nous ne le sommes pas; nous n'en avons pas. Mais nous gouvernons trop et nous sommes trop gouvernés; c'est à un

moindre degré, et sous une autre forme, le même malheur que celui du Sud. Deux habitudes fatales : l'habitude d'être obéi, l'habitude d'obéir. Je cherche l'homme dans cela, l'initiative humaine, en même temps force de résistance et force d'action. Un peuple où la centralisation est poussée à ces excès, ne se possède pas. (Applaudissements répétés.) Ce peuple n'est pas accoutumé à vouloir, il laisse périr une partie de sa puissance, tandis qu'ailleurs chacun comptant sur soi, donne tout ce que sa nature peut donner.

Voici une preuve toute récente de l'abaissement produit par l'habitude d'être gouvernés à outrance : Dans une des brochures que nos adversaires nous envoient tous les matins, — car je vous dirai en passant que nos adversaires nous adressent des monceaux de brochures; c'est une avalanche qui va grossissant de jour en jour, et qui menace de nous chasser de nos demeures; nos libre-échangistes, au contraire, ne se remuent pas; à Bordeaux seulement, il y a une ligue fortement organisée; ici, nous en sommes encore aux tâtonnements; nous sommes dès à présent battus dans la guerre des brochures. Il en sort une de chaque filature, de chaque établissement métallurgique. — Je lisais dernièrement dans une brochure protec-

tioniste les doléances d'une chambre syndicale sur les conséquences du traité de commerce. « Nous n'avions ici en 1859, dit-elle, que 500,000 broches. Depuis le traité, nous en avons ajouté 20,000 dans les établissements anciens et 90,000 dans des établissements nouveaux. » Vous allez croire que cet énorme accroissement d'outillage est regardé par les plaignants comme une preuve de prospérité. Pas du tout. « Ces nouvelles broches ne fonctionnent pas. » Si cela est, pourquoi les établir? « C'est, dit-on, que M. Rouher nous avait déclaré que l'industrie française allait prendre une extension toute nouvelle. » Admirez, Messieurs, cette réponse. Voilà une grande place de commerce, une de nos premières places qui, ne vous y trompez pas, est irritée contre M. Rouher, qui ne partage aucune de ses opinions en matière économique, qui se croit profondément lésée par le décret qu'il vient de rendre, qui après tout, quelle que soit l'habileté du ministre, peut et doit penser qu'elle a plus d'expérience et de compétence que lui dans ces sortes d'affaires : la voilà qui, sur sa parole, c'est elle qui le déclare, au lieu de s'arrêter, d'attendre les événements, augmente sur-le-champ sa fabrication et son matériel. Vingt mille broches de plus dans les établissements anciens; 90,000 dans 27 établissements nouveaux.

Et si plus tard, non-seulement les 110,000 broches nouvelles, mais une partie de l'outillage ancien vient à chômer, que nous disent-ils? qu'ils se sont trompés, en dépit de leur expérience? que leurs calculs ont été déjoués par des événements inattendus? Non pas. « M. Rouher nous avait dit. Nous avons cru à notre ennemi M. Rouher. » Ou plutôt, nous avons cru, en hommes accoutumés à être guidés et gouvernés, à la parole d'un ministre. N'est-ce pas parler et agir en enfants? Quoi! rejeter sur autrui la responsabilité de ses propres actes? Accepter une prévision contraire aux principes qu'on professe, parce que cette prévision émane d'un ministre? Ne pas même gouverner à sa guise, et d'après ses vues personnelles, ses propres intérêts? J'exagère trop ce détail; ce n'est qu'un mot, je le sais bien : un Anglais ne l'aurait pas prononcé. Hélas! nous voulons être les maîtres dans l'État, et nous ne le sommes ni dans la commune, ni dans la maison. (Bravo!)

Je vous ai déjà bien ennuyés, Messieurs, et cependant je ne suis encore qu'à la moitié du chemin. (Non! non! parlez!)

Eh bien, Messieurs, je suppose que nous sommes dans un théâtre; le rideau se lève, et laisse voir d'abord une décoration, puis après quelques scènes,

le machiniste donne un coup de sifflet, et la décoration disparaît, pour faire place à un monde nouveau. Mais pourquoi parler des jeux de théâtre, puisque la nature nous fournit de plus grands exemples? Vous souvenez-vous d'avoir parcouru la Suisse par un temps d'orage? Il semble que le paysage vous enferme de toutes parts; à peine voyez-vous distinctement votre sentier; les rochers, les hautes montagnes noires et sombres vous pressent en quelque sorte de leurs masses énormes; elles s'élèvent autour de vous comme des murs escarpés dont les sommets ressemblent à ces fantômes qui effraient l'imagination. Tout à coup le vent s'élève; les nuages s'envolent dans l'immensité des cieux, et derrière eux s'offrent à vos regards éblouis, les horizons immenses, les monts couronnés de neige, étincelant au soleil, et les villes étendues dans la vallée, sur le bord des lacs. Comparaison ambitieuse, dont vous sourirez avec moi, et qui me conduit à vous dire que je ferme décidément les annales du commerce, l'histoire du fameux traité, et les doléances des cotonniers. La Chambre va ouvrir demain, par de longs et beaux discours, la préface de l'enquête : je vous avertis d'avance qu'on ne discutera que des détails, qu'on n'étalera que des chiffres. On ne parlera pas

des principes, on n'invoquera pas la science : non! ce serait perdre tous ses droits à la qualification d'hommes pratiques. Les uns apporteront sur la tribune toutes les publications émanées du ministère et de l'administration des douanes; ils mettront des armées de chiffres en bataille; s'ils veulent être irréfutables, ils dérouleront les chiffres anglais après les chiffres français; les autres commenceront par déclarer que toutes ces énumérations ne sont qu'une comédie; que la douane française tient ses registres, non pour constater ses recettes, mais pour fournir des arguments à M. de Forcade; que la commission des valeurs, gagnée par le libre-échange, n'a eu rien autre chose en vue depuis dix ans que de tromper le commerce sur la situation du commerce. Puis, ils prendront des chiffres bien autrement sérieux et bien autrement nombreux, chiffres irréfragables, ceux-là, fournis par un très-grand cotonnier, par un très-grand maître de forges, par des milliers de lettres reçues le matin même, par des télégrammes au besoin; et ces chiffres, bien entendu, démontreront que nous sommes ruinés, et que c'est le traité de commerce qui en est cause. Cela durera huit grands jours; et après? S'il reste quelque chose de tout cela, c'est la preuve que les chiffres ne sont pas des preuves.

Ces batailles de chiffres sont comme des batailles de boules de neige; les projectiles tombent dru de toutes parts : on dirait de l'artillerie; deux minutes après, ils sont fondus. Mon Dieu, ceux qui s'en servent devraient bien le savoir. Il y en a un, — un des plus illustres, — ce n'est pas M. Pouyer-Quertier, — qui voulait prouver, il y a trois ans, que nous ne pouvions pas concurrencer les Anglais. « Je me suis assuré, disait-il, que vous payez à Paris 90 centimes le mètre de madapolam qui ne coûte à Londres que 75. » L'année suivante, il voulait démontrer que les consommateurs n'avaient rien gagné au traité de commerce. « Vous payez un mètre de madapolam à Paris, disait-il alors, 75 centimes. Or, je me suis assuré de mes yeux, qu'il coûtait à Londres 80 centimes. » Une autre fois, je m'étais hasardé à dire, sur la foi de M. Adrien Bonnet, ou de M. Lalande, ou de mon ami Larrieu que voilà, et qui a ses raisons pour savoir ce que devient le vin de Bordeaux, que les Anglais consommaient sept fois plus de nos vins de la Gironde qu'avant le traité. M. Pouyer-Quertier n'a pas manqué de déclarer que, si j'avais raison au départ, les équipages avaient donc soin de jeter les 5/6 de leur cargaison dans la mer, car on ne retrouvait plus qu'un septième de mon vin à l'ar-

rivée. Hélas! qu'allais-je faire dans cette galère? (Hilarité prolongée.)

Mais laissons les chiffres, laissons les détails, laissons l'alea de ces dix dernières années. Une épreuve de dix ans, claire et indiscutable, en pleine paix et sans aventure d'aucune sorte, serait une bien faible preuve pour ou contre la protection : c'est si peu que dix ans dans la vie d'un peuple! Et que d'aventures dans cette période décennale! La guerre de sécession, Sadowa, la disette, la maladie de la soie, l'encombrement des marchandises, le défaut de matières premières, toutes les circonstances se réunissent pour ôter à la détresse de notre industrie, en supposant qu'elle soit réelle, sa signification pour ou contre la liberté. Non, en vérité, les faits ne prouvent rien, dans des conditions si exceptionnelles. Permettez-moi de vous présenter une absente, qu'on introduit rarement dans ces débats, je veux dire la philosophie... La philosophie n'est autre chose que la lutte des principes contre les faits. Il y a tout un clan d'hommes, extrêmement nombreux, si nombreux qu'ils sont presque la totalité de l'espèce humaine, qui quand ils possèdent un fait s'imaginent qu'avec ce fait ils vont écraser les principes. Mais fussent-ils un million devant moi, dix millions, cent mil-

lions, je serais là pour dire que ce qui est la vérité et la force, ce n'est pas le fait, ni l'ensemble des faits. C'est la doctrine, c'est la raison, c'est le principe. Voilà ce qui décide et ce qui domine. Combien en avons-nous vu de ces faits qui devaient nous écraser se dresser en bataillons nombreux et marcher à l'assaut de la raison, portés et soutenus par tous les hommes pratiques, par tous les sages, par tous les hommes d'expérience, n'ayant contre eux qu'un ou deux utopistes, ou si vous voulez bien leur donner un nom poli, qu'un ou deux philosophes, qui luttaient au nom de la lumière intérieure. Les temps passaient, les siècles succédaient aux siècles, et les bataillons changeaient de place; il venait un moment où c'était le témoin isolé de la raison et du principe, qui à son tour avait derrière lui tous les bataillons; les autres s'enfuyaient vaincus, dédaignés, oubliés, disparaissaient dans la nuit du passé où on n'allait plus invoquer leur souvenir que pour établir la profondeur de l'imbécillité humaine. (Applaudissements.)

De quoi s'agit-il? De comparer la France à l'Angleterre, au double point de vue de la population et de la géographie; de décider si un peuple doit chercher sa force dans une industrie naturelle ou dans une industrie factice; et si enfin l'intérêt des con-

sommateurs, qui sont la masse, peut être sacrifié à celui d'un petit nombre de producteurs.

Je prends rapidement les éléments du travail industriel, il y en a quatre : le fer, la houille, la matière première, et l'homme. Il faut comparer la puissance de l'Angleterre et la puissance de la France à ces différents points de vue.

J'allais oublier les frais d'établissement. On nous dit que, pour la création d'un établissement, il faut compter 40 pour 0/0 de plus en France qu'en Angleterre. Que voulez-vous? Ce n'est pas mon calcul, ou si vous voulez, ce n'est pas le calcul que des fabricants nombreux et intelligents scrupuleusement consultés m'ont donné. Ils me disent 25 pour 0/0 de différence à notre détriment. C'est beaucoup, mais c'est bien moins. Maintenant pour le charbon, je vous apporte encore l'expérience des autres, je puis vous citer un des plus grands industriels de France, peut-être le plus grand en matière métallurgique, qui disait il y a trois jours, à M. Johnston et à moi, que pour le charbon il fallait compter dans l'industrie textile, trois fois plus de frais en France qu'en Angleterre, et dans les grands établissements métallurgiques deux fois plus. Ainsi, soit pour les frais d'établissement, soit pour la houille, on exagère les différences; mais elles sont

réelles, importantes, et, sur ces deux points, nos adversaires ont très-décidément le dessus.

Pour la matière première proprement dite, fer, coton, laine, jute, etc., si l'on tient compte de nos traités avec l'Amérique, et de la possibilité de réduire les tarifs de transport, on se convaincra que les différences sont aujourd'hui peu de chose, et qu'elles peuvent être supprimées demain.

Je passe maintenant à l'ouvrier, ou plutôt à l'homme; car il y a l'ouvrier qui pense, et celui qui exécute : ah! Messieurs, on oublie un peu trop l'homme dans toutes ces questions de commerce et d'industrie. Mais quel est donc le premier instrument de la prospérité commerciale? est-ce que c'est le charbon, le fer, le coton? Je ne cherche pas si c'est une utopie de dire que nous pourrons avoir le coton au même prix que les Anglais, en faisant du Havre le marché régulateur du coton, au lieu de Liverpool; je crois qu'il s'agit seulement de le vouloir. Mais je prends la capacité industrielle; est-ce que l'esprit français est incapable? Croyez-vous qu'il ne saurait calculer, prévoir, inventer tout aussi bien que nos voisins? Si nous fouillons l'histoire des découvertes de l'industrie, si nous examinons par quelles nations se sont surtout effectués dans le monde les progrès de la

science appliquée à l'industrie, nous trouverons peut-être que nos annales sont les plus riches en hommes et en découvertes.

Je vois là mon ami M. Victor Bois, membre de la Société d'encouragement; il pourrait nous dire s'il y a en France une moindre préparation pour l'industrie, des esprits moins éclairés; si notre École centrale n'est pas une pépinière d'ingénieurs excellents; si nos cours du Conservatoire des Arts et Métiers, nos écoles de Châlons, de Lyon, de Saint-Étienne, ne sont pas enviées à juste titre par nos concurrents; et tous les fabricants qui sont ici pourraient nous dire si la première force, dans l'industrie comme ailleurs, n'est pas la force de la pensée. Nous faisons des efforts continuels pour mettre le charbon, le coton, la laine, le fer au-dessus de nous; mais vous aurez beau écraser la pensée humaine sous toute la houille de l'Angleterre, sous tout le fer de la Suède, sous tout le coton de l'Asie et de l'Amérique, ce sera encore la pensée humaine qui sera la force par excellence; oui, toutes les fois qu'il y a une grande capacité pensante, il y a une force pour remuer et dompter la matière; j'aime mieux, pour créer un grand commerce, un pays où il y a peu de richesses naturelles et beaucoup de grands commerçants, qu'un

pays où il y a de grands éléments matériels, et pas d'hommes.

Je parle là de la capacité intellectuelle et commerciale : mais l'ouvrier proprement dit, l'oublierons-nous? on dirait que ce n'est rien. Je ne vois pas ici beaucoup d'ouvriers, j'en suis bien aise, je vais pouvoir faire librement leur éloge. Il y a d'honnêtes gens qui nous imputent d'aller dans les réunions d'ouvriers faire l'éloge des ouvriers : le petit nombre de ceux qui sont ici savent que quand je leur parle, je leur parle comme à des ministres, c'est-à-dire quelquefois durement. Mais en ce moment, Messieurs, puisque je ne vois devant moi que des fabricants et des commercants, je puis bien dire que cet élément du progrès industriel, l'ouvrier, est supérieur en France à ce qu'il est partout ailleurs. (Applaudissements.)

L'ouvrier français est véritablement puissant. Il est propre au travail manuel, il a de l'esprit, il invente; ce qu'il y a d'inventeurs dans les ateliers est inouï ; le français sait se retourner, il n'est pas comme l'ouvrier anglais qui n'est apte qu'à une seule tâche, qui la remplit très-bien, plutôt comme un rouage que comme un homme. Ce n'est pas le cas de l'ouvrier français ; vous lui changez sa machine, vous le mettez en présence d'un engin qui

tout à l'heure lui était inconnu : en quelques minutes il est au courant. Si par suite d'un chômage ou d'une transformation industrielle, il perd son métier, il sait en trouver un autre, il a de l'esprit jusqu'au bout des doigts. — Je parle des métiers où il s'agit surtout d'avoir de la force; quant à ceux où il faut de l'art et du goût, c'est là qu'il est incomparable, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus; nos ouvriers — le monde entier le sait,— sont des artistes et il y a telles choses qui sortent de nos ateliers les plus modestes, dans lesquels, hélas ! on ne gagne que deux francs cinquante par jour, et qui sont de véritables merveilles bonnes à mettre dans les musées, qu'on y mettra quand nous ne serons plus, et qui feront l'admiration de nos successeurs. Nous avons donc des éléments de lutte, et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous en trouvons une preuve manifeste dans ce régime qui vient d'être si profondément modifié depuis six jours, le régime des admissions temporaires; s'il n'y avait pas dans l'industrie une autre cause de supériorité que celle qui vient de l'abondance du charbon, pour quelle raison, par quel miracle, les Anglais nous apporteraient-ils leurs tissus pour les imprimer et les leur rendre, améliorés par notre main-d'œuvre; leurs fers pour les transformer en

machines à leur usage? Quand les étrangers importent chez nous, à condition de réexportation, leurs matières premières franches de douane, c'est parce qu'on travaille mieux ici que chez eux, c'est un hommage rendu à la supériorité de nos ouvriers. Si nous pouvions faire en France, sans ébranler le monde, de ces grandes processions qu'on fait quelquefois en Amérique et en Angleterre et qu'elles fussent présidées par un orateur du travail portant sa bannière, je lui conseillerais d'écrire sur cette bannière le chiffre du mouvement d'affaires auquel les acquits-à-caution ont donné lieu. (Applaudissements.) De 1860 à 1868, par l'introduction en France des matières premières, les exploitations de nos usines métallurgiques ont passé de six millions et demi à 68 millions et demi. Voilà la force de notre travail. Vous pouvez mesurer par là la puissance de l'ouvrier français, comme vous mesureriez la force du biceps et la puissance du poing avec le dynamomètre qui était autrefois aux Champs-Élysées. C'est là ce que nous pouvons, ce que nous avons fait, et je dis que des trois éléments du travail, nous avons pour la houille l'infériorité, — pour la matière première, presque l'égalité, — pour l'homme, la supériorité. Et, Messieurs, celui qui a cet élé-

ment-là pour soi, non-seulement n'a pas le droit d'avoir peur, mais il n'a pas le droit de se plaindre, et s'il reste au second rang dans l'industrie, c'est parce qu'il ne sait pas vouloir. Sachons vouloir! Partout où la volonté est maîtresse, elle est coupable quand elle n'agit pas. Nous pouvons faire de la France, si nous voulons, le premier peuple industriel du monde. Nous ne le voulons pas peut-être, et peut-être n'avons-nous pas tort de ne pas le vouloir : c'est ce que j'essaierai à présent de démontrer.

Voici pourquoi, Messieurs, je ne tiens pas à ce que nous tentions de faire de la France le premier peuple industriel du monde, c'est que si nous faisions les suprêmes efforts pour l'agrandissement de notre industrie, il ne nous resterait pas assez de ressources pour ce qui fait, en définitive, la force de la France. Je tiens à la grandeur de notre industrie, parce que je ne veux pas que nous soyons tributaires des autres pays ; j'y tiens parce qu'elle existe, — c'est une raison, et elle est bonne, — et parce qu'il y a là de grands intérêts qu'il faut sauvegarder ; j'y tiens parce qu'à certains moments, si l'agriculture ne donnait pas de travail, il faudrait que l'industrie en fournît : il y a mille raisons pour que nous soyons industriels, mais

il y en a une supérieure pour que nous soyons avant tout un peuple agricole. Nous ne sommes pas à Paris très-agricoles, au moins par nos habitudes et notre situation, nous n'avons pas de vastes champs pour horizon, nous ne connaissons que par les classiques et les chansons populaires le bonheur de se lever en même temps que le soleil pour aller conduire ses grands bœufs blancs, et tracer le sillon nourricier; nous ne sommes pas familiers avec les bois et les prairies, nous ne voyons que les paysages de Corot et les vaches de Rosa Bonheur; mais nous sommes de Paris et par conséquent des esprits ouverts; nous ne pouvons oublier que nous sommes au milieu de la France, dont le sol est le plus fertile et le plus varié de l'Europe. Nous savons que notre force est là, pourvu que nous ne manquions pas à la terre. Nous savons que c'est chez nous qu'il y a la plus grande abondance de céréales, et les plus grands vins du monde, et les vignes les plus productives. Je le répète avec insistance : il serait insensé d'abandonner notre industrie; mais il serait plus insensé mille fois de lui sacrifier, ou même de lui subordonner notre agriculture. Le moyen d'être équitable et habile, c'est de mettre chaque chose à sa place et à son rang.

L'Angleterre s'est longtemps défendue contre

nos vins : d'abord pour nous appauvrir, car, sachez-le, toute douane est une guerre ; ensuite, pour défendre ses breuvages chauds, le commerce du thé dont elle tire de grands bénéfices.

Le traité de 1786, attaqué dans le temps comme celui de 1860, frappe les vins français, à leur entrée en Angleterre, d'un droit de 1295 fr. par tonneau, plus de 1 fr. 25 par litre. Aujourd'hui encore, nous sommes loin d'entrer en franchise, puisque nous payons, suivant le degré, ou 5 ou 10 shillings par gallon, soit 25 ou 50 fr. par hectolitre.

Nous avons 69 départements qui sont les premiers du monde pour le vin. Vous lutterez avec nous pour les tissus de coton, je le crois ; pour les beaux tissus de soie, difficilement ; pour les machines peut-être. Mais ni vous, ni l'Allemagne, ni 'Italie, ni l'Espagne, ne pourrez jamais rien contre nos vins de France. On a coupé pour moi un jour, dans une serre anglaise, une grappe de raisin, qui n'était que de l'eau à peine sucrée. Je l'ai mangée avec un sentiment d'orgueil patriotique. (On rit.)

Vins d'Espagne, vins du Rhin, Tokai, Johannisberg, vins d'Italie, Lacryma-Christi, Syracuse, vous ne valez pas un verre de cet excellent vin de Bordeaux ou de Bourgogne ; la France entière est dans ce vin. (Applaudissements). Elle y est avec

toutes les qualités de l'esprit français, à la fois sobre et brillant, excitant et salutaire. Notre vin donne la santé et la bonne humeur, comme notre action répand dans le monde l'esprit et la grâce, avec le bon sens.

Vous venez me parler des souffrances de notre industrie; mais si je vous parlais des grandeurs de notre agriculture et si je vous montrais que ces traités qui sont si décriés ont triplé la valeur de 69 départements, croyez-vous que cela ne vaudrait pas une démonstration ?

Je vois près de moi M. Wolowski qui ne me pardonnerait pas de ne pas comparer l'importance de la population qui vit de l'agriculture avec celle qui vit par l'industrie. Je disais il y a un instant que je ne citerais plus de chiffres; je comprends qu'il est odieux de citer des chiffres quand il y a déjà une heure et demie qu'on parle; mais comme il n'est pas nécessaire de se rendre odieux plus que de raison, ayez la bonté de croire qui si je vous cite encore des chiffres, c'est que j'y suis forcé par M. Wolowski : plaignez-vous en donc à lui si je vous ennuie trop.

(Non ! continuez ! très-bien.)

Voici le nombre des personnes qui en France

vivent directement ou indirectement de l'industrie proprement dite : il y en a 10,960,000. Ce chiffre se décompose ainsi :

Industrie textile.	2,000,000
Industrie extractive.	429,000
Industrie métallurgique.	151,000
Fabrication des objets en métal, Industrie du cuivre	120,000
Industrie du bois	286,000
Céramique.	236,000
Produits chimiques.	73,000
Industrie du bâtiment.	2,261,000
Industrie du vêtement.	2,108,000
Industrie de l'alimentation. . . .	1,700,000
Industrie des moyens de transport.	426,000
Divers groupes moins importants représentant ensemble un chiffre de. .	1,170,000
Total, d'après le recensement de 1866.	10,960,000

Peut-on dire que cette population industrielle, formant environ 11 millions de personnes, a eu à se plaindre du traité de commerce? Tout le monde sent bien que ce serait une exagération absurde. L'industrie du vêtement, formant un total de 2,108,000 personnes, y a gagné; l'industrie de

l'alimentation, qui comprend 1,700,000 personnes; celle du bâtiment, qui n'en compte pas moins de 2,261,000, ne sauraient y avoir perdu. En somme, quelles sont les industries qui se plaignent? Il y en a trois, pas davantage : l'industrie textile, l'industrie extractive et l'industrie métallurgique. C'est dans cette partie de la population que les pertes, réelles ou prétendues, se concentrent. M. Wolowski compte pour l'industrie textile 2 millions de personnes, pour l'industrie extractive 429,000 personnes, pour l'industrie métallurgique 151,000 personnes, en tout 2,580,000. Notons encore que dans ce chiffre nous ne comptons pas seulement les ouvriers et leurs patrons, mais les femmes des patrons et des ouvriers. Il y a beaucoup de femmes employées dans les industries textiles; mais il n'y en a pas dans l'industrie métallurgique et dans l'industrie extractive. Tout au contraire, quand on recense la population agricole, le chiffre ne comprend que des ouvriers, car, parmi les propriétaires, on compte seulement ceux qui sont réellement et personnellement agriculteurs, et quant aux femmes, elles sont toutes ouvrières, depuis la fille de ferme jusqu'à la fermière la plus aisée.

Je le répète, la population intéressée dans la question des traités de commerce ne dépasse pas

2,380,000 personnes. Voulez-vous compter toute la population industrielle, moins le vêtement, le bâtiment et l'alimentation? Cela ne fait encore qu'un total inférieur à 4,900,000 personnes. Enfin, voulez-vous compter toutes les industries, ce qui est absurde, puisqu'il y a des industries auxquelles le traité de commerce a été notoirement profitable, et qui le déclarent? Cela ne fait jamais 11 millions de personnes.

Voyons maintenant, toujours d'après M. Wolowski et le recensement de 1866, quelle est la population agricole de la France. Elle s'élève à 19,599,113 personnes, hommes, femmes et enfants, travaillant et vivant de cette industrie.

Ainsi nous avons d'un côté l'industrie qui souffre, c'est tout au plus 11 millions de personnes, et de l'autre vous avez la France entière, la France de 19,600,000 personnes qui prospère. Donc quand je vous disais qu'il fallait nous décider pour l'agriculture, je ne me trompais pas. (Applaudissements.)

J'aborde maintenant la question de savoir si on doit préférer le producteur au consommateur.

Un grand orateur protectioniste — il est mort, ne cherchez pas son nom — disait un jour à la chambre des députés que le renchérissement des objets d'utilité première, favorable sans doute aux

fabricants, qui encaissent la différence, l'était aussi aux consommateurs. « J'entends par là, disait-il, la masse des consommateurs, c'est-à-dire les ouvriers. En effet, si moi fabricant, je gagne beaucoup, j'augmente ma fabrication, et par conséquent mon personnel. Donc je procure aux ouvriers de l'ouvrage et des salaires. » Ce petit raisonnement, qu'on a beaucoup délayé depuis, est tout simplement un chef-d'œuvre. Je le prends dans un discours de tribune, et non pas dans une comédie. Il aurait fallu que ce galant homme augmentât beaucoup son personnel pour ajouter 19 millions d'ouvriers à ceux qu'il occupait. Je voudrais qu'on eût fait le même raisonnement pour les tarifs sur les céréales. Quand il y avait une loi sur les céréales qui produisait les variations dans les prix de la farine, et qui nous faisait de temps en temps des famines factices, l'ouvrier dans les bonnes années pouvait manger de la viande fraîche; puis quand le pain haussait, il fallait se contenter de viande salée; si les céréales coûtaient encore trop cher, au lieu de viande salée, il fallait se nourrir de légumes; après les légumes, venait le pain de seigle, puis le pain d'orge, et si le pain d'orge devenait encore trop cher, l'ouvrier se nourrissait avec des châtaignes; bien heureux quand il n'était pas obligé de ramas-

ser certaines herbes que nous donnerions à peine à nos bestiaux, et de les faire cuire dans de l'eau claire s'il pouvait se procurer du bois, je ne dis pas du sel, car le sel coûte très-cher. Ne croyez pas que ce récit de l'alimentation de la bête substituée à l'alimentation de l'homme soit l'œuvre de mon imagination; non, je le prends aussi dans une discussion de la chambre des députés. C'était en 1816. La protection avait alors le dessus. C'était le temps où la grande propriété régnait et gouvernait, pour se dédommager des souffrances de l'émigration; où les châtelains favorisaient le fer au bois, pour utiliser leurs forêts, et l'industrie de la laine, pour mieux vendre leurs toisons. Ils ne manquaient pas d'affirmer que la France, étant bien protégée, était heureuse; et que tous ces tarifs étaient faits moins pour eux que pour l'ouvrier, qui payait le pain un peu cher, mais qui trouvait à employer ses bras. Pendant ce temps-là un naturaliste faisait dessécher les herbes dont je vous parlais tout à l'heure, et en composait un album, album éloquent, qui manque à nos bibliothèques, et qui en dirait plus, sur la protection, que tous les livres de Say et de Bastiat. Je ne sais pas au juste ce que rapporte la protection aux protégés; mais je sais ce qu'elle a en tout temps rapporté au peuple. Et je sais qu'il en sera toujours de

même quand l'espèce humaine, au lieu de s'abandonner aux destinées que la nature lui a faites et de se reposer sur l'énergie de chacun, laissera peser le joug de la loi sur ses instruments nourriciers. Oui ! l'énergie individuelle, voilà ce qui nourrit les populations, voilà ce qui leur donne les richesses, la force de se tirer d'affaire et qui leur permet de manger du pain et quelquefois de la viande ; mais quand on prétend les enrichir par ces prohibitions et par ces prix élevés des denrées alimentaires, il n'y a plus que quelques privilégiés qui vivent et mangent au milieu d'un peuple qui meurt de faim (tonnerre d'applaudissements).

Et maintenant, messieurs, je vois d'ici M. Bénard qui attend un argument sur lequel il a tant insisté et avec tant de force, qu'il regarde avec raison comme décisif et que je rapproche à dessein de l'alimentation. Je parle de la nourriture des hommes, mais ce n'est pas seulement les hommes qu'il faut nourrir. Je prends à présent non pas les bêtes de somme qui paissent dans nos prés, mais cette autre bête que nous avons créée pour le service de nos industries et qui est faite, non pas avec des muscles et du sang, mais avec du fer et de l'acier. Il faut la nourrir, elle a un estomac cette bête, et c'est précisément cet estomac qui n'est pas suffisamment

nourri quand vous frappez la houille d'un impôt. Supposez que vous lui donniez la houille sans impôt, aussitôt la bête va décupler sa production. Nos fabricants, sûrs désormais de lutter à égalité, vont développer leur outillage. Nos marchés vont regorger de tissus et d'outils. La France, loin d'être tributaire des autres, va devenir un grand foyer d'exportation. Et ces produits, que l'affranchissement de la houille va multiplier, qui donc les portera au delà de la frontière? Ce sera la locomotive, soit qu'on l'attelle à un train de wagons sur une voie ferrée, soit qu'on l'emprisonne dans le flanc d'un vaisseau qu'elle conduira en Amérique ; de façon que si vous nous donnez le pain de la machine, la houille, si nous vous la donnez affranchie, la machine va produire davantage et toutes les industries qui dépendent les unes des autres vont avoir des produits plus nombreux à exécuter, à transporter. Et ceci est vrai partout. Il faut nourrir les hommes, il faut donner des aliments à l'industrie, il faut détruire la douane, la supprimer; c'est un instrument de famine, c'est un effort de l'homme pour rendre l'homme moins puissant dans l'ordre de la production matérielle, absolument comme les lois de censure sont un effort de l'homme pour rendre l'esprit de l'homme imbécile. (Applaudissements.)

Nous sommes puissants! nous sommes forts! et nous sommes là à nous garrotter, à nous gêner, à nous mettre des poids sur le dos, comme on fait dans les champs de course pour égaliser le léger au pesant. Il me semble quelquefois, quand je pense à toutes ces lois débilitantes, qu'on prend un enfant, et que dès qu'il commence à sortir des bras de sa nourrice, on lui lie les deux jambes et qu'on lui donne des béquilles, qu'on lui apprend à marcher comme cela. Plus tard, quand cet enfant sera devenu un homme, si on lui ôte ses béquilles et qu'on lui dise : marche donc sur la plante des pieds, c'est pour cela que tu es fait. — Ah! grand Dieu, s'écriera-t-il, si vous m'ôtez mes béquilles, je ne pourrai plus me tenir debout. Nous en sommes là avec nos octrois, nos douanes, notre censure, nos routines de toutes sortes, notre centralisation, nos lois préventives. Il n'y a rien qui nous effraie autant que la liberté. Quand nous avons bien gêné, entravé, atténué la nature, nous nous admirons dans notre œuvre, et nous appelons cela la civilisation! (Applaudissements prolongés.)

Je vais finir, Messieurs, parce que c'est absolument nécessaire, et cependant je ne veux pas finir sans dire encore quelques injures à nos ennemis. (On rit.)

Tous ces droits de douane, et j'ai bien envie de

conserver mon assimilation, ces droits d'octroi et de douane sur la pensée, dont on veut faire aujourd'hui un instrument de police, n'ont été à l'origine que des machines de guerre.

Pour la pensée, cela va sans dire. Il s'agissait d'immobiliser la pensée, qui est le mouvement. On avait pour cela deux moyens, l'abêtissement, mesure préventive, le brûlement, mesure répressive par excellence. On ne faisait pas de différence entre une idée nouvelle, en matière de doctrine, et une idée fausse. Même l'interprétation nouvelle d'une idée ancienne était criminelle. La politique séculière imitait en cela la politique ecclésiastique. La censure et l'inquisition étaient les deux formes d'une même doctrine. L'une pendait, l'autre brûlait, c'était la grande différence. Voilà Crémieux, que vous venez d'applaudir à son entrée, on l'aurait brûlé, il y a 400 ans. (Rires et applaudissements.) A la longue, on n'a plus brûlé que les livres. La Bastille et les in-pace ont remplacé pour les hommes le bûcher et le gibet. Nous croyons à présent que tout cela est de l'histoire ancienne. Pour ma part, je n'en suis pas sûr; j'avoue seulement qu'il n'y a plus de brûlements, et qu'aucun personnage ne porte, dans l'almanach impérial, le titre de censeur.

Mais laissons la prohibition des idées pour nous occuper de celle des étoffes.

Qu'est-ce que les tarifs de 1667 ? Une agression contre la Hollande. Vous savez comment elle répond : elle prohibe nos vins et nos eaux-de-vie. De là la guerre de 1672. Le tarif fut aboli à la paix de Nimègue : cela valait mieux pour la Hollande qu'une province gagnée. De même à Riswick, en 1697, le grand bénéfice de la paix, pour l'Angleterre, c'est de pouvoir travailler pour nous, nous vendre ses produits. La Hollande après le traité d'Utrecht devint définitivement notre pourvoyeuse. Nous recevions, malgré nous, les marchandises qu'elle nous envoyait ; nous prenions notre revanche sur les provenances des autres pays. Le parlement de Rouen, qui regardait l'Angleterre, se signalait par son ardeur à prohiber. Un arrêt de 1701 interdit l'entrée des produits anglais ; en 1716, on prescrit de brûler les étoffes de l'Inde. Le 8 janvier 1720, on condamne au feu, non pas seulement les étoffes, mais ceux et celles qui les porteront. Il est bon que les prohibitionistes connaissent leur livre d'or.

Nous eûmes un traité avec l'Angleterre en 1783, « un traité de commerce sur le pied de la réciprocité et de la convenance mutuelle ; » ainsi le définissaient les protocoles. A peine publié, on le décria

de part et d'autre : c'est le sort des traités de commerce. Il paraît certain que nous étions joués. On dégrevait seulement nos articles de luxe, d'un débit restreint ; et nos négociateurs y avaient consenti, sur la foi de cet axiome, encore en usage aujourd'hui, que nous excellons dans les objets de prix, et que nous ne pouvons produire à bon marché. Cet axiome, pour le dire en passant, est autrement meurtrier que le libre-échange. C'est grâce à lui qu'on a sacrifié si longtemps, à quelques producteurs privilégiés, la masse des producteurs et la totalité des consommateurs.

En 1790, on était aux idées de liberté ; les tarifs furent adoucis, les prohibitions restreintes. On peut s'étonner que la Constituante ait conservé les douanes ; mais on ne va pas du premier jour au bout de ses principes. Les révolutions les plus rares sont les révolutions radicales. Ni la Constituante ni la Convention n'ont jamais compris pleinement la liberté en matière religieuse. En matière commerciale, il y eut un retour violent vers la prohibition et ce fut la guerre qui le produisit.

Le 1er juin 1793, la guerre avait été déclarée à l'Angleterre. Le 4 mars 1793, la Convention rendit un décret de prohibition ; c'est une arme de guerre à ne pas s'y tromper. L'assemblée dit dans le

préambule de la loi : « Considérant que la conduite hostile des puissances coalisées est une infraction aux traités antérieurs. » Elle dit dans son article 1er : « Tous traités d'alliance ou de commerce existant entre l'ancien gouvernement français et les puissances avec lesquelles la République est en guerre, sont annulés. » Suivent les prohibitions. Les marchandises saisies doivent être confisquées et brûlées trois jours après la confiscation. Ce décret n'est rien en comparaison de celui du 9 octobre 1793. Le propre de la guerre, à coups de canon ou à coups de tarifs, est d'aller en s'exaspérant. Cette fois il n'y a plus d'exceptions : « Toutes marchandises fabriquées ou manufacturées en Angleterre, en Écosse, en Irlande, et dans tous les pays soumis au gouvernement britannique, sont proscrites du sol et territoire de la République française. — Toute personne qui, à compter du jour de la publication du présent décret, fera importer, importera, introduira, vendra ou achètera directement ou indirectement des marchandises manufacturées ou fabriquées en Angleterre, sera punie de vingt ans de fer. » Ce décret fut mal exécuté, comme il arrive le plus souvent quand les peines sont disproportionnées avec la faute. Le Directoire fit rendre, le 31 octobre 1796, une loi qui

proscrivait jusqu'à la paix le débit et la consommation des marchandises anglaises. Cette loi adoucissait la pénalité, pour la rendre effective. Elle proscrivait les marchandises anglaises *jusqu'à la paix*, parce qu'elle était une arme de guerre, et ne visait pas à être l'application d'un principe. Après la paix d'Amiens, on entama des négociations pour rétablir les relations commerciales. L'Angleterre voulait un traité de commerce ; le premier consul résolu à l'affamer, et ne sachant pas que les prohibitions sont mortelles aux deux partis, traîna en longueur jusqu'à la guerre de 1803. En 1806, sous le coup du désastre de Trafalgar, l'empereur dicta, à Berlin, un décret dont toutes les paroles sont à noter : « Considérant que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés... » Suit la description des blocus prononcés par l'Angleterre. « Considérant, dit-il ensuite, que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher lès communications entre les peuples et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du Continent, que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le Continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend le

complice; que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges de barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres; qu'il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes... » Puis vient la déclaration du blocus. « Tout individu sujet de l'Angleterre sera prisonnier de guerre; tout magasin, toute marchandise, toute propriété de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera déclaré de bonne prise; aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du décret ne sera admis dans nos ports. » Ces dispositions sont reproduites et aggravées par les décrets du 23 novembre et du 17 décembre 1807. Enfin parut, le 18 octobre 1810, le décret qui établit jusqu'à la paix des cours prévôtales de douanes. « Le président de ces cours siégera en épée. Les arrêts définitifs qu'elles rendront après un jugement de compétence confirmé par la cour de cassation, ne seront point sujets au recours en cassation. Outre les peines portées par les lois concernant la fraude à main armée, les entrepreneurs de fraude en marchandises et denrées prohi-

bées, les assureurs, les intéressés et les complices dans lesdites entreprises, les chefs de bande, directeurs et conducteurs de réunions de fraudeurs en marchandises prohibées, seront punis de dix ans de travaux forcés et de la marque V. D.; le tout sans préjudice des dommages intérêts envers l'État, proportionnés aux bénéfices que les coupables auront pu retirer de leur trafic. Les marchandises confisquées ne seront plus vendues. Nos grands prévôts et les procureurs généraux de nos cours prévôtales feront procéder publiquement à leur brûlement ou destruction, et en dresseront procès-verbal. »

Mes souvenirs remontent loin maintenant; cependant je suis encore trop jeune pour avoir vu de mes yeux les brûlements de marchandises. Voilà mes chers et illustres amis M. Hipp. Passy, M. Renouard, M. Crémieux qui les ont vus. On prenait des marchandises fabriquées, de belles marchandises à faire l'admiration d'un fabricant et l'envie d'une femme, on les apportait sur la place publique, et c'était, entendez-le bien, citoyens, c'était une cérémonie. Les autorités mettaient leurs habits brodés, ces merveilleux habits, que nous voyons encore parader sur le dos des comparses de nos théâtres. Elles se couvraient de leurs manteaux de sénateurs, attachaient leurs crachats sur leurs poitrines, et se

rendaient en pompe, précédés des fifres et des tambours, sur la place de l'exécution. Là, on faisait une proclamation, peut-être un discours si le préfet ou le gouverneur était éloquent; et puis, ne croyez pas qu'on se contentât de mettre tout simplement le feu à ces beaux châles, à ces magnifiques étoffes de laine, à toutes ces belles soieries, de casser à coups de marteau ces admirables poteries, ces beaux cristaux, pas du tout. Comme autrefois le bourreau prenait par les cheveux la tête du supplicié pour la montrer au peuple, on avait là un fonctionnaire chargé de déployer ces soieries, de les faire miroiter et chatoyer pour que les yeux des femmes s'en remplissent; et ce n'était pas seulement ces amantes éternelles du luxe qui menaient le deuil de ces hécatombes, il y avait là des commerçants, des industriels, des ouvriers, des disciples de Turgot, des hommes ayant le véritable sens de l'Encyclopédie et de la grande Révolution française non encore achevée et que nous achèverons par la science; et ils se disaient que c'était l'intelligence humaine que l'on venait ainsi insulter en pompe, que c'était la sueur des ouvriers, que c'était l'argent de leurs familles, que c'était le droit de propriété, la conquête du génie humain sur la matière, qu'un décret brutal livrait à la destruction. Ils pouvaient se rappeler

les iconoclastes et le temps où l'on faisait la guerre aux chefs-d'œuvre de l'art, au nom de je ne sais quel stupide fanatisme. Est-ce que tu n'es pas aussi un chef-d'œuvre, toi, belle étoffe, brillante et lustrée, peinte de mille fleurs, chaude et légère, douce à la main, à la fois vaporeuse, et durable? Ne l'es-tu pas, tissu modeste, que rien ne recommande aux regards, mais qui ne coûtes que soixante centimes le mètre, qui permets au dernier des ouvriers de donner une chemise à sa femme et une blouse à son enfant? La flamme absorbait tout, le luxe du riche, le nécessaire du pauvre; et on pouvait se dire que si la guerre était plus sanglante ailleurs, elle n'était nulle part plus odieuse. (Bravos et applaudissements.)

Vint, après l'empire, le gouvernement réparateur; — car vous le savez, chaque gouvernement a son épithète, comme les rois: Philippe le Bel, Charles le Sage, Napoléon le Grand; on dit aussi le gouvernement sauveur, le gouvernement réparateur. Le gouvernement des Bourbons était un gouvernement réparateur. Il rentra avec deux armées: la première était une armée de houlans et de cosaques, à pied et à cheval; l'autre, par derrière, arrivait en charrettes. C'était l'armée des produits manufacturés en Allemagne et surtout en Angle-

terre, qui venait remplir nos magasins et inonder notre marché. Les Bourbons, à ce premier moment, n'avaient garde de proposer des tarifs. Ils n'étaient pas encore maîtres chez nous. Ce fut la première chose à laquelle on songea, quand on se fut un peu réorganisé. Le roi aurait peut-être compris les avantages de la liberté commerciale; plusieurs grands esprits autour de lui étaient assurément capables, ou du moins ils étaient dignes d'en apprécier la grandeur et d'en prévoir les bienfaits. Je ne fais pas volontiers la guerre à la Restauration. A côté du parti réactionnaire qui l'a d'abord rendue ridicule, puis odieuse, et qui finalement l'a perdue, elle avait une masse d'hommes éclairés, libéraux, intelligents, qui, dans un temps difficile, ont aimé et servi la liberté. Mais enfin, en 1815, il y avait autour du roi et dans les chambres une aristocratie sortie de France, au moment de l'émigration, avec la ferme espérance d'y revenir victorieuse en très-peu de temps, retenue, au contraire, pendant vingt ans, hors de son pays, dépouillée de ses biens et de ses droits, ayant vécu à l'étranger dans la gêne, revenue enfin avec son chef, et se considérant encore, même après ce retour, même après le milliard d'indemnité, comme victime de la révolution, à cause de la perte de ses priviléges utiles et honorifiques.

Les plus habiles parmi les émigrés comprirent qu'il fallait avant tout reconstituer leurs maisons par la possession du sol, et attacher à cette possession le pouvoir politique. On n'avait pas pu aller au delà du milliard; la curée des places ne donnait qu'une ressource éphémère et n'était pas accessible à tous. Chaque loi politique ayant pour but de refouler la révolution et de rétablir directement l'ancien régime, créait, pour ainsi dire, des libéraux, et allait directement contre son but. Une des armes de la partie éclairée de la réaction, fut la modification des tarifs de douanes. Il ne s'agissait plus alors de faire la guerre à l'Angleterre ou à la Prusse; mais enrichir l'aristocratie en frappant à son profit des impôts sur la masse, n'est-ce pas aussi faire une guerre, la guerre à l'intérieur, plus odieuse que l'autre, la guerre à la démocratie, et par conséquent au droit? Me trompé-je en assignant cette portée aux lois de douanes de la Restauration? Comparez attentivement les lois du 19 décembre 1814 et du 17 juillet 1819. La première n'est encore qu'une détente des prohibitions impériales, rendue nécessaire par la situation générale de la France, et par le besoin politique de mettre un terme à des mesures oppressives. La seconde est le résultat d'un plan ourdi pour enrichir l'aristocratie et surtout

l'aristocratie territoriale. Rappelez-vous l'art. 1er : « Le droit permanent de 50 centimes par quintal métrique établi par la loi du 28 avril 1816 sur les grains et farines importés de l'étranger, est converti en un droit, également permanent, de 1 fr. 25 centimes par hectolitres de grain, et de 2 fr. 50 c. par quintal métrique de farine. » Je ne discute pas ici, ce qui serait hors de propos, la question de l'échelle mobile. Je me borne à constater cette surélévation rapide de la taxe. A qui le motif d'une pareille loi peut-il échapper? Ceux qui veulent connaître la philosophie de la protection n'ont qu'à relire le rapport qui précède la loi du 30 avril 1806, et la discussion de la loi du 17 juillet 1819. En 1806, après avoir décrété la prohibition des toiles blanches, on établissait un droit sur les cotons, par mesure fiscale : « Ce droit est sans inconvénients réels pour le fabricant, disait le rapport, puisqu'il n'a plus à craindre la concurrence des tissus étrangers (cela veut dire, en propres termes, qu'il sera payé par les consommateurs), et il sera peu sensible pour les consommateurs, parce qu'il n'augmentera que dans une faible proportion le prix de la toile. » En 1816, on n'osa pas dire que les classes pauvres ne s'apercevraient pas de la hausse du grain, mais on déclara expressément qu'elles étaient

intéressées à cette hausse, « parce que les propriétaires développeraient leur culture et leur fourniraient ainsi du travail. » Un orateur alla plus loin; il déclara que le pain devait être cher, parce que la vie à bon marché poussait l'ouvrier à la paresse. Qui ne connaît ces paroles? Qui n'a cent fois jugé ces doctrines? Un impôt qui se fractionne en si petites quantités que l'ouvrier même ne le sent pas, l'acquitte sans s'en apercevoir? On nous en parlait encore hier. La nécessité d'augmenter la fortune des riches aux dépens du pauvre parce que les riches donneront du travail? Jamais régime oligarchique ne s'est fondé sur d'autres principes. Tout le progrès est de parler de travail, autrefois on parlait de charité; mais la différence n'est que dans le mot. Quant à la nécessité de manquer de pain, pour avoir du cœur au travail, c'est de la férocité naïve. On ne citerait pas de telles paroles, si elles n'étaient, à le bien prendre, la conséquence des autres. Toutes les lois de douanes de la Restauration furent conçues dans le même esprit que celle de 1819. Voyez la loi sur les laines, qui a pour but de permettre à l'aristocratie de vendre ses moutons à haut prix; la loi sur les fers, destinée à favoriser la vente de ses bois. Je veux bien que ces lois, faites pour les seigneurs terriens, aient profité sur-

tout aux fabricants; mais l'intention, le but est manifeste. En tout cas le peuple est sacrifié. Il l'est d'autant plus que tout cela s'accomplit avec une bonne foi parfaite. L'aristocratie aimait le peuple à sa façon; elle était aumônière. Elle aurait volontiers donné de l'argent, mais non des droits. Quelquefois, comme nous l'avons vu, on faisait de vains efforts pour donner le change aux malheureux; on leur disait qu'il fallait concentrer la richesse, parce que les riches leur donneraient de l'ouvrage. D'autres fois, on s'échappait; on avouait que le consommateur était sacrifié. Par exemple, pour justifier une taxe sur les fromages, le rapporteur disait « qu'il était nécessaire de balancer par le prix des fromages étrangers la supériorité que leur qualité leur donne sur les nôtres. » Le gouvernement, il faut lui rendre justice, résistait. Il aurait voulu plus de mésure; les ultras le gênaient en tout, et ils ont fini par le perdre. Les hommes politiques savaient bien que toute protection aboutit, de la part des étrangers, à des représailles, et que la même loi se produit au dedans quand on frappe des impôts déguisés sur les consommateurs, c'est-à-dire sur la vie de tout le monde.

M. de Marbois, M. de Ségur le déclarèrent expressément devant la chambre des pairs, dans la

discussion de la loi du 27 juillet 1822. « Votre loi, disaient-ils, a pour effet de sacrifier à quelques industries l'intérêt du plus grand nombre, et d'exposer la France à de fâcheuses représailles. »

« C'est une loi essentiellement privilégiaire, s'écriait M. de Laborde. C'est une prime que toute la France va payer aux colons, aux maîtres de forges, aux nourrisseurs de bestiaux de la Normandie. »

Ces réflexions si justes produisaient peu d'effet. Toute la France était préoccupée des efforts du clergé et de la noblesse pour reconstituer l'ancien régime. On comprenait peu les affaires proprement dites; on n'en voyait pas la connexité avec les tentatives réactionnaires. On demandait de la liberté pour la bourgeoisie; on n'en était pas encore à réclamer du pain pour le peuple.

Je terminerai cette esquisse de ce que j'appelle la philosophie des lois prohibitionistes et protectrices, par des paroles auxquelles j'ai déjà fait allusion, mais qu'il est bon de citer complétement. Elles sont de M. Voyer d'Argenson, qui les prononça à la tribune de la chambre des députés dans la discussion de la loi de 1819.

« J'en appelle à tous ceux qui ont habité le fond des campagnes; ils verront ce qu'ils ont vu mille fois; à mesure que le prix des denrées s'élève, la

nourriture du pauvre devient plus grossière ; de l'usage du méteil il passe à celui de l'orge, de l'orge à la pomme de terre et à l'avoine. Je ne veux pas chercher à vous émouvoir, Messieurs ; je ne puis cependant oublier que j'ai mis en herbier vingt-deux espèces de plantes que nos habitants des Vosges arrachaient de nos prés pendant la dernière famine : ils en connaissaient l'usage en pareil cas par la tradition de leurs pères ; ils l'ont laissée à leurs enfants, et c'est à peine si ces plantes, recueillies à l'époque dont je vous parle, sont complétement desséchées au moment où nous examinons s'il faut combattre législativement l'avilissement du prix des grains. »

On aurait cru que notre système douanier disparaîtrait après 1830, avec l'influence de l'aristocratie nobiliaire. Mais, je l'ai déjà remarqué, les efforts tentés par les plus intelligents défenseurs de l'ancien régime pour fortifier la noblesse en l'enrichissant, avaient profité, moins aux seigneurs terriens, qu'aux fabricants. La classe moyenne qui arrivait au pouvoir, y arrivait riche, et résolue à profiter pour elle-même de sa conquête. Elle avait pour cela deux instruments, l'un politique, l'autre économique : le cens et la protection. Le parti conservateur mit tout en œuvre, pendant dix-huit ans, pour ne pas les

laisser entamer; il y parvint, mais ce fut ce qui, en 1848, causa sa perte. Mon ami que voilà, notre président Glais-Bizoin, disait, avec beaucoup de courage : « La plupart de nos industries reçoivent une protection, non en raison de leur importance, mais en raison de l'importance des personnes qui les exercent. » (Applaudissements.) Au lieu de dire qu'elles reçoivent une protection, il aurait pu dire qu'elles se la donnaient, puisque les classes riches s'étaient réservé l'électorat et l'éligibilité. Je ne fais pas la guerre à ce gouvernement qui nous a donné la paix, l'économie, l'ordre, une assez large dose de liberté, et qui croyait de bonne foi à la justice et à la nécessité des priviléges dont il investissait le capital; mais il ne vit pas assez qu'il faussait, en les restreignant, les deux principes pour lesquels il voulait vivre, à savoir la liberté et la volonté nationale. On se contentait de dire, un peu superficiellement : l'argent s'acquiert. Et l'on croyait, sur cette belle raison, que l'aristocratie n'étant plus inaccessible, elle n'était plus oppressive. Je me souviens encore de l'étonnement douloureux qu'éprouvèrent les esprits libéraux en entendant un homme d'un grand mérite, un philosophe, déclarer à la tribune que l'adjonction des capacités était dangereuse, qu'elle serait inutile, que la loi demandait bien peu,

en exigeant un impôt direct de 500 francs; qu'il suffisait de vouloir, pour arriver à ce degré de fortune, et qu'un homme qui n'avait pas su faire ses affaires n'était pas capable de faire celles du pays. Ainsi, la possession de l'argent devenait la preuve de la capacité et de la probité. C'est pour un régime pareil qu'aurait dû être fait ce mot si juste et si comique : « Le premier devoir d'un gouvernement est de récompenser la fortune. » (On rit.) Pendant qu'on résistait à la modeste demande de l'adjonction des capacités, que l'on confondait dans le même dédain ceux qui voulaient le suffrage universel, et ceux qui attaquaient, sans comprendre ce qu'ils faisaient, le principe de la propriété; pendant que les grands industriels, cantonnés à la chambre des députés et à la chambre des pairs, demandaient l'impôt à la propriété immobilière, exemptaient le revenu mobilier de toutes charges, maintenaient les prohibitions avec un soin jaloux, et ne cessaient de demander l'augmentation des tarifs, l'idée économique, moins brillante que l'idée politique, faisait son chemin à côté d'elle dans l'opposition ; et si vous me permettez de le dire ici, l'école de Bordeaux, en levant le drapeau du libre-échange, rendait un important service à la cause de la liberté totale, et illustrait une seconde fois le nom des Girondins.

Il y avait au pouvoir, sous le gouvernement de Juillet, deux hommes qui appartenaient à cette école, M. Ducos et M. Duchatel. M. Ducos fut rapporteur de la loi de la douane, en 1836. Il n'eut pas la fermeté d'arborer son drapeau, mais sa pensée se fit jour dans son rapport : écoutez-le : « On mesure avec douleur, dit-il, l'impôt dont les lois de douanes frappent le prolétaire jusque dans ses consommations les plus simples et les plus rigoureuses. » M. Duchatel, qui fut si longtemps ministre, était dominé par son attachement à la nouvelle dynastie et aux principes conservateurs ; il était un des chefs de ce parti, c'est-à-dire qu'il en était un des esclaves. Il n'avait pas la force qu'eut un jour Robert Peel d'accomplir à lui seul une révolution économique. Mais il avait été le rédacteur du manifeste du comité agricole de la Gironde ; il avait fait partie de la petite phalange libérale du *Globe;* il comprenait, mieux que la plupart de ses collègues, la nature et la portée de la science économique. Il est certain qu'il lutta pour supprimer la prohibition, ou du moins pour la restreindre. En 1832, lorsqu'il n'avait pas encore acquis la science de dissimuler, et celle plus difficile encore, de renoncer, au besoin, à ses principes pour n'envisager que son parti, il disait aux manufacturiers d'Elbœuf : « Nous avons fait

une révolution pour détruire les priviléges, et il faut vous familiariser avec l'idée de voir tôt ou tard l'abrogation de celui qui vous protége ; c'est un canonicat dans lequel vous ne pouvez demeurer éternellement. » J'ose dire que si l'homme d'État qui a fait la loi de 1833 sur l'instruction primaire, et dont les aspirations tendaient aussi vers le libre-échange, avait fait, vingt ans à l'avance, avec M. Duchatel, le traité de 1859, l'histoire contemporaine aurait été profondément modifiée.

Je m'arrête, car je crois que vous devez commencer à sentir la fatigue que j'éprouve, et pour conclure, je dis que les protections ont été d'abord des armes de guerre, que plus tard elles ont été l'effort d'une certaine aristocratie pour reconquérir ses priviléges ; et qu'au fond elles ne sont et ne peuvent être que le sacrifice de l'intérêt général à des intérêts individuels. C'est un impôt frappé sur la masse au profit d'une minorité. (Applaudissements.)

Je dit, que cet impôt est énorme, qu'il est écrasant et qu'on le paye de deux façons à la fois. Notre agriculture le paye parce que toutes les fois qu'on protége l'industrie française contre l'industrie étrangère, les pays étrangers se vengent en frappant nos vins et nos eaux-de-vie ; que par consé-

quent ce n'est pas en réalité sur le marché anglais que pèse le tarif protecteur, c'est sur les marchés français; c'est notre agriculture qui le paie; oui, c'est le travail de notre agriculture qui le paie! C'est notre vigne, voyez-vous, qui paie les cotonniers, et quand ils nous demandent de maintenir les priviléges dont ils jouissent, ils nous le demandent à nos dépens. Je dis en outre, je répète, que quand on nous force à payer un peu plus cher les objets de consommation, c'est un impôt qui frappe sur la masse; que c'est surtout le prolétaire qui en souffre; je le dis très-haut, parce qu'il faut qu'on le sache. En vérité, ne voyons-nous pas tous les jours les villes prendre des mesures pour exempter de l'impôt les petits loyers? La ville de Paris exempte les loyers inférieurs à 400 francs; elle fait bien; c'est un cadeau de 2 ou 3 francs fait aux familles gênées. On prend à ces mêmes familles, par l'octroi, par le prix du coton et du fer, 50 fois, 100 fois plus qu'on ne leur donne. Laissons les expédients, allons droit au remède. Le remède en tout, c'est la liberté.

Non-seulement vous faites une faute économique et une faute politique en demandant des impôts sur la consommation. Mais vous vous obstinez à soutenir des doctrines perdues; l'octroi est mort, la douane est morte; leurs analogues, qui sont les

armées permanentes et les lois répressives de la pensée, ne vivent plus que d'une vie factice, agonisante. Ce sont des spectres d'un monde passé, qui hantent encore le monde nouveau, et ne tarderont pas à s'évanouir. Oui, cette assimiliation est complète, elle est juste; la guerre à l'homme, la guerre à la pensée, la guerre à la richesse économique, c'est le même principe, c'est toujours la guerre. Savez-vous pourquoi j'avais tant raison quand je disais que toutes les libertés s'allument les unes aux autres comme des flambeaux par une divine contagion? J'avais raison, Messieurs, parce que c'est la guerre sous une triple forme, qui tue avec des chassepots, qui tue avec des inquisitions, qui tue avec des prohibitions. Les uns suppriment les individus, les autres les aliments du corps, les autres ceux de l'esprit ; et si nous voulons être les hommes de la paix, entendez-moi, pasteur (l'orateur se tourne vers M. le pasteur Martin-Peschoud placé près de lui sur l'estrade), si nous voulons faire des congrès de la paix qui soient autre chose que des échanges d'homélies, pardonnez-moi de le dire, faisons des congrès de la paix qui soient animés de la haine des armées, de la haine des prohibitions, et qui en finissent avec les armées et avecles tarifs sur les

conditions essentielles de la vie. Alors nous pourrons dire que nous ne sommes plus ni des douaniers ni des soldats, mais enfin des hommes. Voulez-vous l'être, Messieurs, voulez-vous que les barrières disparaissent, voulez-vous sentir battre le cœur de l'humanité dans vos poitrines ? eh bien, soyez des hommes de paix, soyez-le partout, dans la pensée, dans la vie civile et dans l'industrie. (La salle entière éclate en applaudissements enthousiastes, un grand nombre de spectateurs se précipitent sur l'estrade pour serrer la main de l'orateur et le féliciter.)

CORPS LÉGISLATIF

DISCUSSION GÉNÉRALE
DES INTERPELLATIONS
SUR LE

RÉGIME ÉCONOMIQUE

Séance du 19 Février 1870

M. Jules Simon. Messieurs, la discussion à laquelle nous nous livrons a beaucoup d'aspects différents, et, dès l'abord, en commençant ma discussion, que je tâcherai d'abréger — je crains bien qu'elle ne soit longue — je rencontre plusieurs points de vue qui se combattent.

Par exemple, il peut être permis de penser que la conclusion de ce débat étant par avance connue

de tout le monde, cela ôte beaucoup d'importance aux discours que nous faisons à la tribune.

Mais, d'un autre côté, on ne peut pas se dissimuler qu'il y a dans le pays deux grands courants d'opinions et d'intérêts. Ces deux opinions, ces deux intérêts se rencontrent pour la première fois d'une façon très-solennelle à l'occasion des interpellations que nous discutons; et il en résulte, pour tous ceux qui apportent dans cette affaire un peu de passion et d'énergie, le désir bien naturel de donner ici leurs raisons d'une façon très-complète : d'abord pour la justification de la vivacité qu'ils pourraient apporter au débat, ensuite pour ne pas laisser se dissoudre le groupe d'opinions et d'intérêts dont ils sont les représentants.

Après cette première difficulté que la question comporte, il y en a une autre qui est très-grave pour un membre de la gauche. Mon collègue et ami, M. Desseaux, la faisait ressortir tout à l'heure quand il disait : le traité qui est en discussion a été fait par le pouvoir personnel; il en a été, dans l'ordre des affaires et des intérêts, l'exercice le plus complet et le plus discuté. Comment des hommes qui ont combattu autant qu'ils ont pu le pouvoir personnel, qui ont demandé autant qu'ils ont pu la liberté, qui tiennent avec la dernière énergie à ce

que le pays se gouverne par lui-même, et, par conséquent, à ce que la Chambre intervienne à la façon d'un pouvoir souverain dans toutes les questions qui intéressent les affaires du pays, comment de tels hommes peuvent-ils laisser passer l'occasion de condamner un traité qui a été fait dans les conditions que tout le monde sait?

Cette difficulté est réelle, et je suis d'autant plus obligé d'en dire un mot, que, hier, vous avez entendu un autre de nos collègues rappeler, avec quelque insistance, que, lorsqu'on a discuté des interpellations analogues dans le courant de l'année dernière, j'avais voté pour la prise en considération.

Ce que l'on a dit à cette tribune avec beaucoup de modération et de politesse, on l'avait dit ailleurs avec moins de ménagement; on avait essayé de me mettre en contradiction avec moi-même.

Ce n'est pas seulement pour moi, c'est pour tous ceux qui, pensant comme moi, agiront comme moi, que je suis obligé de dissiper cette équivoque.

M. Jules Favre. Très-bien! très-bien!

M. Jules Simon. Oui, il y avait deux choses dans le traité : la façon dont on l'avait fait, et ce que le traité contenait. Je n'ai fait aucune difficulté, à l'époque des interpellations, de venir déclarer à

cette tribune que j'approuvais le traité dans son fond de la façon la plus complète, et que, si j'avais des réserves à faire, c'était seulement pour dire qu'en ma qualité de libre-échangiste j'étais loin de croire que, par la possession de ce traité, nous fussions arrivés au comble de nos vœux. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Il est certain, pour quiconque réfléchit, que le traité n'est pas le Libre-Échange, et qu'il est un acheminement considérable vers les doctrines du Libre-Échange.

Aurait-on fait ce traité si, en usant de formes plus constitutionnelles et plus parlementaires, on était venu demander l'intervention de la Chambre ? Je laisse là cette question, qui m'obligerait à entrer dans trop de détails sur la constitution actuelle du pouvoir parlementaire. Ce que tout le monde m'accordera, c'est que le Gouvernement faisait là un acte qui, dans son fond, devait être approuvé par tous les partisans du Libre-Échange. Je dirai même, sur-le-champ, parce qu'il est bon d'expliquer ce que l'on est, surtout au commencement d'une discussion, que, bien que je sois libre-échangiste d'une manière absolue, je ne suis pas de ceux qui pensent que dans les questions d'affaires on doive, du jour au lendemain, changer absolument la législation.

Un membre. C'est très-juste. Personne ne demande cela.

M. Jules Simon. Il y a des deux côtés des intérêts que tout le monde doit respecter; il y a des engagements pris, des spéculations engagées, un commerce de particulier à particulier, de nation à nation; des hommes sages, qui se trouvent investis du droit d'intervenir dans les affaires générales, doivent au moins donner le temps suffisant pour que les paroles se dégagent, et pour que les négociations entamées arrivent à leur conclusion. (Très-bien! très-bien!)

De sorte que, non-seulement j'approuve le fond du traité, c'est-à-dire les principes sur lesquels il repose, mais j'approuve aussi la pensée de substituer des tarifs plus doux aux tarifs anciens, sans aller du premier coup jusqu'à la réalisation de nos doctrines.

J'aurais pu discuter sur la quantité; mais j'admets parfaitement le tempérament; voilà quelle était et quelle est encore mon opinion sur le fond du traité; je l'ai dit aussi longuement que les circonstances me l'ont permis, et certainement avec une clarté et une décision dont pourraient rendre témoignage ceux qui n'ont pas complétement oublié mes paroles.

Mais, en même temps que je faisais cette déclaration qui m'était imposée par mes opinions scientifiques, philosophiques et politiques, je ne négligeai pas de dire ma manière de voir sur la façon dont le traité avait été conclu, et sur la manière dont il avait été présenté au pays et à la Chambre.

J'entendais tout à l'heure mon honorable collègue M. Prax-Paris expliquer que le traité n'avait pas été une surprise, que depuis longtemps on devait s'y attendre. Ces détails peuvent être vrais; ils me sont indifférents. Ma contestation repose sur ce point, que le droit de faire les traités de commerce appartient nécessairement à ceux qui votent l'impôt et contrôlent le budget. Séparer ces deux fonctions, ce serait les anéantir l'une par l'autre, et violer à la fois tous les principes. Une pareille situation, dans un pays de suffrage universel, ne saurait être acceptable. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

Maintenant, Messieurs, sommes-nous, à l'heure qu'il est, dans la position où nous étions à l'époque des précédentes interpellations? Je vais vous démontrer que non, et un seul mot me suffira.

Il y avait alors deux choses: le droit de faire des tarifs par un traité de commerce, et les tarifs eux-mêmes. J'approuvais les tarifs et je désapprouvais le

droit de faire des tarifs ; j'ai donc voté la prise en considération.

Maintenant, est-ce que la question qui est devant nous est double?

Nous sommes des hommes sages, des hommes de bon sens, et nous savons bien que ce droit, que nous n'avions pas il y a un an, nous l'avons maintenant...

M. Paulmier. Vous ne voulez pas qu'on en use! Exercez-le.

M. Jules Simon. M. Paulmier, je vous prie de vouloir bien formuler votre interruption. Je vous écoute et suis prêt à vous répondre.

M. Paulmier. Je dis que M. Jules Simon revendique pour le Corps législatif le droit de faire des traités, et qu'en même temps, il s'oppose à ce que le Corps législatif rentre dans ce droit, puisqu'il s'oppose à la dénonciation. (Mais non! mais non!)

M. Jules Simon. Je suis bien aise d'avoir autorisé cette interruption.

Il est certain que chacun de nous juge la question suivant la décision qu'il a prise sur l'issue de ces débats ; mais je ne puis trop m'élever contre une confusion qui aurait pour but de nous mettre

en contradiction avec nous-mêmes, quand nous sommes, au contraire, dans la logique la plus absolue. Il ne faut pas qu'on vienne nous dire que nous demandons un droit au moment même où nous refusons de nous en servir. Cela n'est pas! Le droit dont il s'agit ne peut plus être compromis; il est écrit tout du long, je pense, dans un sénatus-consulte. Ce n'est peut-être pas une bonne garantie, mais c'est la seule qu'on puisse nous donner; et pour ne pas parler de mon opinion personnelle, je me bornerai, puisque je réponds à l'honorable M. Paulmier, à invoquer la sienne. Dans sa pensée, un sénatus-consulte est une chose parfaitement sérieuse et grave, et cependant, dans son interruption, c'est quelque chose de léger et de presque ridicule. (Mouvements divers.)

Je le répète, le sénatus-consulte existe; le droit du Corps législatif y est écrit, et je ne comprends pas que l'honorable M. Paulmier veuille nous suggérer d'avoir de nouvelles inquiétudes.

Si dans ce moment-ci nous résistons à la dénonciation du traité de commerce, ce n'est pas à coup sûr pour renoncer au droit qui nous appartient d'intervenir dans les tarifs; nous n'y renonçons pas à présent que nous l'avons, et nous n'y renoncions pas avant de l'avoir. Mais nous avons

nos raisons pour ne pas accepter la dénonciation à court délai qu'on nous propose, et je suis précisément à cette tribune pour vous les faire connaître. (Très-bien ! à gauche.) Je vous prie instamment de croire que si l'on me disait : on ne va pas dénoncer les traités, on ne les dénoncera jamais ; les tarifs qui ont été faits ne seront pas modifiés, ou, s'ils le sont, ils le seront par des conventions diplomatiques, sans que la Chambre soit consultée ; oh ! alors, je demanderais comme vous la dénonciation des traités, et je les attaquerais au point de vue politique avec une énergie que vous seriez peut-être obligé de réprimer, mon cher collègue (on rit) ; parce que, quand il s'agit de réclamer pour mon pays le droit de faire lui-même ses affaires, je n'admets pas que personne puisse se vanter d'y mettre plus de conviction et plus d'obstination que moi. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Ce point éclairci, je trouve encore devant moi une question sur laquelle j'ai besoin de m'expliquer, avant d'entrer en matière : cette question, c'est celle des deux regrettables décrets du 9 janvier 1870. Ils me gênent. Non-seulement je suis bien tenté d'en combattre le fond, et de dire que l'obligation imposée à nos imprimeurs d'acquérir sur le marché intérieur tous les tissus qu'ils im-

primeront pour l'exportation, et d'être concurrencés sur les marchés étrangers par des fabricants qui rencontrent chez eux plus de facilités que nous ne leur en donnerons désormais, est l'abandon d'une industrie vraiment nationale, puisqu'elle ne demande pas à être protégée, au profit d'une autre industrie qui, de son propre aveu, répété ici tous les jours, ne peut vivre qu'à l'aide de la protection.

Mais, quel que soit mon avis sur le fond même des décrets, ce qui me gêne surtout, c'est la manière dont ils ont été faits et à mes yeux cela donne quelque force à l'objection que m'adressait tout à l'heure l'honorable M. Paulmier. Je trouve que vous avez agi cette fois à la façon dont on avait agi quand on a fait le traité de commerce; et je le regrette d'autant plus que nous avons aujourd'hui un droit que nous n'avions pas alors et que nous sommes, à l'heure qu'il est, précisément occupés à discuter une interpellation sur ce sujet lui-même. La Chambre, à mon avis, ne devait pas s'attendre que le ministère qui a la prétention d'être le premier ministère parlementaire de l'Empire viendrait ainsi, au milieu d'une interpellation pendante, interjeter des décrets à forme autoritaire, et dont le moindre défaut est d'oublier l'existence d'une loi qui tout présentement vient d'être rendue.

M. Jules FAVRE. Très-bien ! très-bien !

M. Jules SIMON. Cette objection, je l'avoue, m'embarrasserait si je n'avais, du reste, des raisons de doctrine philosophique, pour ne pas laisser prononcer la déchéance des traités. C'est à cause des doctrines économiques que je crois utiles à l'intérêt de mon pays, et qui se lient, dans ma pensée, à toutes mes doctrines politiques, que je passe par-dessus les difficultés que vous nous avez faites, et que je veux bien momentanément ne pas profiter de l'occasion que m'offrait mon honorable ami, M. Desseaux, de déchirer un traité émané du pouvoir absolu. (C'est vrai ! — Très-bien à gauche.)

S. Exc. M. le comte DARU, *ministre des Affaires étrangères*. Il ne s'agit point ici de pouvoir absolu : il s'agit d'un droit inscrit dans la loi de 1836. L'art. 5 de la loi de 1836 donnait au Gouvernement le droit de faire ces décrets.

M. Jules SIMON. Vous parlez de la légalité, et je parle du droit.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. C'est une loi qui a trente-quatre ans d'existence.

M. Jules SIMON. Il me reste à vous parler d'un

incident qui a pris naissance au commencement de la séance présente.

Vous vous rappelez l'incident qui a été soulevé au milieu du procès-verbal, et qui, après le procès-verbal, est revenu sous la forme de fait personnel.

Cet incident n'est pas autre chose que la mise en suspicion de tous les chiffres officiels que l'Administration française nous soumet. C'est ici que M. Desseaux serait étonné avec raison du rôle que je prendrais, si je me mettais à soutenir que l'Administration française est impeccable, et que toutes les fois qu'elle nous apporte un chiffre, nous devons l'admettre pour véridique, parce que c'est elle qui nous l'apporte.

Je demande la permission à MM. les Membres de l'Administration qui siégent sur ces bancs de rappeler qu'il m'est arrivé plus d'une fois, et d'ajouter qu'il m'arrivera quelquefois encore, de contester l'exactitude des documents qu'ils nous donnent. Mais il faut cependant que je dise ce qui est résulté dans mon esprit de la discussion à laquelle nous avons assisté ce matin, et dont la conséquence serait, si nous prenions au pied de la lettre les objections soulevées par quelques-uns de nos honorables collègues, qu'il nous serait interdit d'apporter le

moindre chiffre dans la discussion d'une affaire qui cependant est une affaire de chiffres. (C'est vrai!)

Comment ferons-nous, en effet? L'Administration nous apporte les chiffres de la douane, et on nous déclare qu'il n'est pas permis d'en parler! on nous dit même que si nous devions nous en servir, nous serions indignes de monter à la tribune; que c'est manquer au devoir du député que de s'appuyer sur des documents fournis par l'administration des douanes, parce qu'elle ne publie qu'une comédie de documents, et non des documents véritables?

Mais si nous ne pouvons pas prendre les chiffres de l'administration des douanes, où prendrons-nous nos informations? Notre embarras va être extrême.

Je sais très-bien que, dans cette Chambre, des fabricants, des chefs d'industrie pourront nous apporter leurs propres livres, c'est-à-dire leurs documents personnels, et Dieu me préserve de dire que ces documents seront une comédie! Mais, même en les acceptant pour parfaitement justes et exacts, ce ne sont jamais que des documents tout à fait insignifiants, quand on pense à l'immensité des affaires de la France.

En dehors de la statistique officielle, nous n'avons pas de moyen de constater les chiffres du com-

merce, de savoir ce qui entre et ce qui sort; cela nous serait complétement impossible. Il est même bien difficile d'arriver à dire quelle est la dépréciation que doivent subir les chiffres par le fait des importateurs ou des exportateurs. Nous avons à cet égard entendu des opinions très-diverses. L'honorable M. Thiers a déclaré que le chiffre vrai, incontestable, des dépréciations volontaires et frauduleuses était de 25 %. Mais l'honorable M. Ozenne est venu à la tribune, et il n'a pas voulu l'accepter; il a fait une distinction que je demande la permission de rappeler. Et si j'insiste sur l'incident, c'est que j'ai tout à fait besoin d'y insister, car je ne pourrais plus faire mon argumentation si tous les chiffres échappaient de ma main, vous le sentez bien.

M. Ozenne a dit avec raison que la différence dans le chiffre total résultant de déclarations inexactes peut porter sur la marchandise taxée *ad valorem*, mais non sur la marchandise qu'on estime par le poids; or, est-ce que la plus grande partie des marchandises qui entrent en France ou qui en sortent sont des marchandises taxées *ad valorem?*

Non, ce n'est pas la plus grande partie; est-ce la moitié? Non. Est-ce le quart? Ce n'est pas même le quart. Dites-moi un chiffre, monsieur le commis-

saire du Gouvernement, et dites-le-moi sans comédie, je vous prie. (On rit.)

M. Ozenne, *commissaire du Gouvernement.* C'est à peu près le trentième ou le vingt-cinquième. Je ne peux pas vous donner un chiffre exact ; pour le connaître, il faudrait faire un dépouillement.

M. Amé, *commissaire du Gouvernement.* C'est 100 millions à peu près sur une importation générale de 3 milliards.

M. Jules Simon. Cette réponse me suffit complétement, et voici pourquoi.

Je ne donnerai aucun de mes chiffres en exigeant qu'on le prenne comme étant l'expression absolue de la vérité ; je consentirai toujours que, par la pensée, on accorde les 25 °/₀ demandés par M. Thiers pourvu qu'on les supprime sur le chiffre des marchandises taxées *ad valorem* et non pas sur la totalité des marchandises.

De cette façon ce n'est plus 25 °/₀ comme dans le système de M. Thiers, ce n'est même plus 12 ou 10 °/₀, mais c'est un chiffre de 2 à 3 °/₀ seulement qu'on défalquera, et cette remarque, on en conviendra, valait la peine d'être faite. (C'est cela !)

J'ajoute qu'il ne s'agit pas, dans nos discussions,

de quelques différences de deux ou trois misérables millions; c'est par centaines de millions que nous comptons, et cela nous donne un peu de marge pour les erreurs du Gouvernement.

Je crois, en parlant ainsi, poser la question avec toute la modération qu'on peut demander à un homme raisonnable, et faire à nos adversaires l'abandon le plus large qu'ils puissent désirer.

Ce n'est pas tout : puisqu'on parle de comédie, veuillez remarquer qu'il y a deux scènes : il y a la comédie qui se joue en France, et celle qui se joue en Angleterre, car je pense que ceux qui accusent l'administration française ne seront pas plus respectueux pour l'administration anglaise. Or, si nous avons les deux répertoires à notre disposition, et si nous pouvons regarder tantôt les chiffres qui nous sont fournis par l'administration française, tantôt ceux qui résultent des documents anglais, n'arrivons-nous pas, par cette comparaison, bien près de la certitude? Supposons, comme il faut s'y attendre et comme je le déclare à l'avance, qu'il y ait des écarts importants entre les documents; peu nous importe la différence des chiffres, pourvu que le rapport soit le même, car c'est du rapport, et non de la quantité, qu'il s'agit.

Nous avons les documents de la Belgique, ceux

de tous les pays contractants ; nous n'en sommes pas uniquement réduits aux chiffres de la douane française, et, de leur côté, les auteurs de ces chiffres n'en sont pas réduits à leur propre affirmation pour établir l'autorité de leurs documents. Sous le bénéfice de ces éclaircissements, je crois avoir le droit de dire que les chiffres, après avoir été honteusement battus et bannis de la discussion à deux heures de l'après-midi, ont quelque droit d'y rentrer à six heures. (Rires approbatifs. — Très-bien ! très-bien !)

Je les y ferai donc rentrer, mais avec la discrétion la plus complète.

Maintenant, ayant épuisé ces préliminaires, je vais aborder le fond de la discussion. (A demain ! à demain !)

A demain volontiers, si la Chambre le désire.

M. le Président Mége. Puisque la Chambre le désire, la suite de la discussion est remise à demain.

Séance du 20 janvier 1870.

M. le Président Mége. M. Jules Simon a la parole pour continuer son discours.

M. Jules Simon. Je pense que la Chambre veut bien se rappeler qu'hier je n'avais pas commencé la discussion de la thèse que j'ai à soutenir devant elle, et que je m'étais seulement expliqué sur un certain nombre de questions préjudicielles.

Il y en avait une extrêmement délicate, puisqu'elle portait sur la valeur des chiffres qui nous sont fournis par l'administration des douanes, et j'avais absolument besoin de réclamer quelque confiance pour ces chiffres, car il serait impossible de discuter une pareille matière si on était réduit ou à ne pas apporter de chiffres ou à organiser une administration provisoire concurremment avec l'administration officielle, ou à se borner aux rensei-

gnements qui nous sont envoyés tous les jours par les intéressés.

L'honorable M. Estancelin n'est pas le seul membre de la Chambre qui reçoive des dépêches; j'en reçois aussi, j'en ai reçu encore tout à l'heure, et c'est parce que ce genre de littérature n'a pas beaucoup d'agrément que je me dispense de vous les lire. (On rit.)

J'ai encore une autre raison pour ne pas le faire : c'est que chaque intérêt — je pourrais dire presque chaque intéressé — nous envoyant ses chiffres et des chiffres contradictoires, je suis autorisé à conclure que cette bataille à coups de lettres, à coups de télégrammes et à coups de brochures, n'aboutit à aucune démonstration, et prouve uniquement que nous n'avons rien de plus pressé que de faire notre enquête parlementaire.

Voix nombreuses. C'est vrai ! Très-bien ! très-bien !

M. Jules Simon. Or, ébaucher cette enquête, comme cherchent à le faire quelques-uns de nos collègues dans un intérêt que je respecte et avec une conviction que je respecte au moins autant, en venant ici nous lire les assertions d'un groupe d'industriels, et même d'une simple mai-

son de commerce, c'est, en vérité, faire perdre le temps à la Chambre. Personne ne peut se dissimuler qu'avec ces témoignages intéressés, non contrôlés, contradictoires, insignifiants par leur petit nombre, on n'avance en rien l'élucidation d'une question qui intéresse au plus haut degré le pays tout entier. (Assentiment sur plusieurs bancs.)

Je fais cette remarque parce qu'elle ressort de la situation, et que nous sommes exposés, si la discussion se prolonge, — et je ne désire pas qu'elle se prolonge longtemps encore, — à voir défiler devant nous, sans ordre, sans méthode, des renseignements confus, qui serviront seulement à embrouiller la question et à faire perdre de vue les principes. (Nouvel assentiment sur les mêmes bancs.)

Pour moi, Messieurs, ainsi que je l'ai dit, je tâcherai de faire rentrer un peu dans la discussion les chiffres qui en avaient été chassés hier à deux heures de l'après-midi ; mais je le ferai avec une discrétion extrême, avec tant de discrétion, qu'on m'accusera de tous côtés de n'en pas produire assez ; car tous ceux qui ont un chiffre veulent qu'on le cite, et ils se regardent comme blessés si leur attestation n'est pas apportée à cette tribune. Mais qu'ils se tranquillisent ; tout le monde dans la

Chambre, partisans et adversaires du Libre-Échange, partisans et adversaires du maintien du traité de commerce, est décidé à ordonner l'enquête parlementaire; or, un grand corps comme celui-ci n'ordonnera pas une enquête pour la rendre immédiatement illusoire, par la façon dont elle sera faite.

Il y aura donc une occasion pour tout le monde de produire utilement ses assertions dans un moment où elles pourront être non-seulement contrôlées, mais rapprochées les unes des autres et totalisées; jusque-là on ne pourrait que vous faire perdre du temps.

Cela dit, voici, Messieurs, quelques chiffres très-peu nombreux, qui méritent pourtant que je les indique.

La première assertion des adversaires des traités est celle-ci : les traités ont mis la France dans une situation désastreuse.

Eh bien! je réponds par quelques chiffres, et j'avoue modestement que je les emprunte aux *Annales du commerce extérieur*.

En annonçant ma source, je permets à ceux qui sont occupés à empoisonner les fontaines de dire que cette source ne vaut rien. Pour moi, elle vaut quelque chose, et, quelque décidé que je sois dans

mon opposition contre le Gouvernement, je ne vais pas, je l'avoue, jusqu'à cet excès, devant lequel ne reculent pas nos adversaires, de croire que des chiffres sont nécessairement faux, parce que c'est l'administration des douanes qui nous les apporte.

En 1866, notre commerce spécial avec le monde entier, exportations et importations réunies, s'élève à la somme de 5 milliards 974 millions. — Sur ces 5 milliards 974 millions, six des pays contractants, c'est-à-dire tous les pays contractants à l'exception de l'Italie, figurent pour un chiffre de 3 milliards 199 millions. Les *Annales du commerce extérieur* ne tiennent pas compte de notre commerce avec l'Italie, parce que, voulant faire une comparaison entre les années 1859 et 1866, elles ne pouvaient compter le commerce de l'Italie, qui n'était pas encore, en 1859, l'Italie une et indépendante. Je répète que, en 1866, notre commerce spécial s'élevait à 5 milliards 974 millions, importations et exportations réunies, et que, sur ce chiffre, six des pays contractants figuraient pour un chiffre de 3 milliards 199 millions.

En 1859, notre commerce total n'était que de 3 milliards 903 millions, et les six pays contractants y figuraient pour 1 milliard 697 millions.

Vous voyez, Messieurs, l'extrême disproportion

de ces chiffres et il saute aux yeux que les spéculations de la France en importations et en exportations, pour le commerce spécial, ont augmenté pendant la période de ruine qui a commencé avec le traité de commerce, dans la proportion de trois à cinq.

Comme je désire ne dire que les choses les plus exactes, je fais aussitôt une rectification.

J'ai choisi, ou plutôt *les Annales du commerce extérieur* ont choisi pour termes de comparaison l'année 1859 et l'année 1866. L'année 1866 donne, dans toutes les statistiques, des résultats supérieurs à ceux des années qui l'ont suivie. L'année 1867 a été très-fâcheuse. L'année 1868 ne s'est pas beaucoup relevée. Dans la partie de l'année 1869, dont les résultats nous sont connus, les transactions se relèvent beaucoup, sans cependant arriver, il s'en faut, à la situation de 1866.

Je constate cela, je le répète, pour ne rien exagérer, et voulant autant que possible abréger les demandes de rectification au procès-verbal pour la séance de demain.

Quand je dis que les transactions se relèvent pour la partie de 1869 qui nous est connue, je ne me sers plus des *Annales du commerce extérieur;* je me sers des documents réunis par l'administration des

douanes, lesquels donnent, pour les dix premiers mois de 1867, 1868 et 1869, les résultats suivants :

Importation et exportation réunies :

Pour 1867 : 4,853,600,000 fr.
Pour 1868 : 5,050,846,000 fr.
Pour 1869 : 5,404,683,000 fr.

Vous voyez que j'avais raison de dire que la dépréciation de 1867 et de 1868 ne continuait pas à se produire en 1869.

Si je parlais de l'exportation des objets fabriqués, au lieu de parler du commerce d'ensemble, je trouverais une différence encore plus saisissante, puisque nos exportations d'objets fabriqués ne s'élèvent, en 1867, qu'à 1,366 millions, et remontent, en 1869, à 1 milliard 472 millions 791,000 francs.

Voilà des chiffres qui ne sont pas sans une certaine importance. Il est bien difficile, quand on passe de 3 milliards 903 à 5 milliards 374, de ne pas convenir qu'il y a eu un grand développement d'affaires, et probablement un très-grand développement de richesse.

Si vous m'objectez, en dépit de tout, que les chiffres sont presque toujours faux, qu'il ne faut leur accorder aucune créance, vous avouerez cependant qu'il est impossible de les renverser absolu-

ment, et de faire croire qu'à la place de l'augmentation de deux milliards, — je dis deux milliards, — qui résulte des documents, c'est une diminution qui a eu lieu. Non, il ne serait pas facile de faire admettre une telle intervention de la réalité à des gens sensés qui jugent sans préoccupations d'intérêt personnel.

Après ces quelques mots sur le commerce spécial considéré dans son ensemble, il me paraît nécessaire, pour la complète édification de la Chambre, de lui fournir les éléments de comparaison entre le commerce de la France et celui de l'Angleterre.

La France, en 1868, a exporté pour l'Angleterre, au commerce spécial, d'après les documents anglais, — car cette fois-ci je ne m'adresse pas à la comédie de chiffres qu'on nous a signalée hier, — une valeur de 847,408,175 fr. Elle avait exporté en 1859, à la même destination, une valeur de 421,761,450 fr.

Vous voyez que, d'après les documents anglais, les exportations de France pour l'Angleterre ont plus que doublé depuis la mise en pratique du traité de commerce.

Si je prenais les chiffres français, je vous annonce tout de suite qu'ils seraient plus favorables à ma thèse.

Ainsi, par exemple, tandis que les documents anglais ne donnent, pour 1867, qu'une valeur de 845 millions, les documents français donnent une valeur de 907 millions; mais je me borne aux documents anglais étant, comme je l'ai dit hier, très-indifférent sur les questions de millions et ne faisant attention qu'aux rapports et aux proportions. En effet, ce qu'il importe de constater, ce n'est pas que nous avons exporté telle somme; c'est que la somme exportée en 1868 a été supérieure à la somme d'exportation en 1860.

J'accorde même, pour aller jusqu'aux plus extrêmes limites, qu'on pourra discuter sur la proportion; elle sera plus ou moins à notre avantage; mais elle décide en notre faveur quand la différence est aussi considérable. C'est ce que personne ne pourra nier sans lutter contre l'évidence.

Maintenant, je veux comparer aussi les exportations de l'Angleterre en France aux exportations de la France en Angleterre pour l'année 1868.

En 1868, la France a exporté pour l'Angleterre une valeur de 847,408,175 fr., et l'Angleterre a exporté pour la France une valeur de 587,854,575 francs, ce qui donne en notre faveur une différence de 259,553,600 fr.

Voulez-vous entrer dans plus de détails? En 1867,

pour les matières premières, l'Angleterre importe chez nous, valeur en chiffre rond : 336 millions ; et nous chez elle, 94 millions.

Par conséquent, l'Angleterre a sur la France, en ce qui concerne les matières premières, une supériorité manifeste ; mais pour les objets fabriqués, son importation en France n'est que de 181,800,000 francs, tandis que notre exportation pour l'Angleterre monte à 510,200,000 fr.

Je prends ces chiffres dans le numéro du *Journal de la Société de Statistique de Paris*, et dans un article de M. Legoyt qui fait autorité en matière de statistique.

La supériorité de la France pour les objets fabriqués se chiffre par 329,600,000 fr. ; c'est-à-dire que le travail français exporte pour l'Angleterre une somme qui est supérieure aux importations du travail anglais en France, de 329,600,000 fr.

Je sais bien, Messieurs, qu'en présence de ce résultat, on pourrait nous objecter que si nos exportations de France en Angleterre ont doublé, les exportations de l'Angleterre en France ont plus que doublé dans la même période. Soit, mais je conclurai de ces mêmes résultats que, si la prospérité est plus grande en Angleterre qu'en France, cela ne prouve, à aucun degré, qu'il n'y ait pas prospé-

rité en France, et j'insiste, en disant que, du moment que nous avons doublé notre chiffre, quelles que soient les contestations qu'on fasse, on ne peut nier la prospérité de nos industries. (Marques d'approbation.) Il faut remarquer, en outre, que si les exportations de l'Angleterre en France sont dans une proportion de progrès plus considérable que les exportations de la France pour l'Angleterre, cela tient surtout aux importations de matières premières; or, je soutiens, et je crois en cela exprimer une opinion qui ne peut être contestée par personne, je soutiens que l'augmentation des importations de matières premières démontre que le travail dans notre pays est en prospérité; car, si on achète des matières premières, ce n'est que pour les mettre en œuvre, et plus nos fabriques se développeront, plus elles auront besoin de matières premières. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Il est donc évident que non-seulement nous devons compter pour preuve de la prospérité croissante de notre industrie, la supériorité de nos exportations, mais que même l'accroissement des importations étrangères, quand elles ont pour objet les matières premières, doit être considérée aussi comme une preuve que nous ne sommes pas en stagnation, comme on le prétend.

(Très-bien ! sur plusieurs bancs.)

Je suis violemment tenté de conclure de ces quelques chiffres, que j'ai abrégés autant que possible, que la détresse de la France n'est pas aussi manifeste qu'on le prétend. (On rit.)

Maintenant, je ne vais plus parler de la ruine de la France, je vais examiner les industries qui se plaignent le plus, et me demander si, en effet, elles sont ruinées. Mais j'aperçois du haut de la tribune l'honorable M. Estancelin qui manifeste, par ses gestes et l'expression de sa physionomie, la peine qu'il éprouve à ne pas m'interrompre. La contrainte qu'il s'impose, dans des intentions bienveillantes, me touche tellement, que je désire la faire cesser sur-le-champ, en m'empressant de lui déclarer que je ne conteste pas les faits, que je lui accorde pleinement que les industries qu'il défend sont ruinées ou tout près de l'être. Je ne mets à cette déclaration qu'une restriction, c'est que, même dans ces groupes industriels, tout le monde ne se plaint pas. En effet, je reçois ce matin même du département du Nord des lettres couvertes de signatures, dans lesquelles les peigneurs de laines me déclarent qu'ils sont très-désolés qu'on se plaigne en leur nom et qu'on dise que leur industrie est en décadence.

De même, il y a de grandes plaintes dans la ma-

rine marchande. Eh bien ! non-seulement je reçois de Bordeaux des lettres d'armateurs qui s'opposent à ces plaintes, mais ce matin j'en ai reçu même du Havre, d'où je ne les attendais pas.

Mais, je le répète, je ne veux pas entrer dans ces détails, qui doivent être réservés pour l'enquête ; j'aime mieux dire sur-le-champ que nous avons des industries qui se plaignent et qui ont le droit de se plaindre. J'en vais citer quelques-unes, et, si j'en oublie, je leur en demande pardon à l'avance.

Nous avons les constructeurs de navires qui sont dans un grand état de détresse ; notre marine marchande aussi est en souffrance; les forges au bois souffrent également. On nous en a donné à la tribune, il y a un an, la statistique, et à cette époque, sur 330 forges au bois, 61 avaient succombé. Quant aux forges mixtes, qui emploient à la fois la houille et le bois, 27 sur 87 avaient succombé. La filature, le tissage du coton ont certainement subi des pertes qui se chiffrent par millions. Les laines, les soies ont eu leur martyrologe. Vous le voyez, je fais la part très-large à la détresse dont on se plaint.

Mais le point spécial de la discussion, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas d'apprécier cette détresse et de dire par combien de millions elle peut être chiffrée, je laisse même toute re-

cherche à cet égard. Je trouve que nous, les défenseurs du Libre-Échange, les défenseurs de la liberté commerciale, qui voulons qu'on maintienne les traités et qu'on travaille, non pas à augmenter les tarifs, mais à les diminuer, nous aurions mauvaise grâce à nier les pertes d'industriels qui viennent nous dire qu'ils sont obérés. Non-seulement je ne suis pas disposé à prendre ce rôle, mais je prends volontiers un rôle tout opposé; je dis très-haut qu'il y a des pertes, que ces pertes sont considérables et qu'il est nécessaire d'y remédier.

Il ne faut pas, quelle que soit la passion qu'on apporte dans la discussion, qu'on puisse nous reprocher d'être insensibles aux pertes éprouvées par nos concitoyens, par des hommes placés à la tête d'industries importantes et qui rendent de grands services au pays; car quiconque développe une industrie française, rend un grand service à la France. (Très-bien ! très-bien !)

Nous sommes trop bons patriotes et trop équitables pour n'être pas touchés de toutes les souffrances injustement subies. Non-seulement les manufacturiers souffrent, mais nous savons que, quand un chef d'industrie souffre, il n'est jamais seul, et que derrière ces grands noms, qui représentent un groupe industriel, il y a une quantité

considérable de travailleurs dont la vie et les intérêts nous sont profondément chers. (Très-bien! très-bien!)

Ainsi, loin de vouloir, quand même je le pourrais, discuter contre nos adversaires, pour atténuer leurs souffrances, s'ils n'étaient pas aussi bien armés pour les exposer au Corps législatif et à la France, je me mettrais plutôt à leur service et je ne voudrais pas qu'il fût dit que, quand on souffre d'une façon imméritée, on ne trouve pas ici des avocats dans tous les côtés de cette Chambre et dans tous les représentants des différentes doctrines politiques et économiques.

Je reconnais donc, et je reconnais loyalement toutes ces souffrances; mais je répète que la vraie question à discuter entre nous est le sens et la portée de l'expérience faite pendant les dix années qui s'achèvent. Puisqu'on a dit, au début, des deux côtés du détroit, que le traité serait maintenu pendant dix ans avant toute dénonciation possible, afin que cette période décennale fût une période d'expérience; la vraie question à décider, ce n'est pas de savoir s'il y a eu des souffrances, mais de savoir quelle a été la cause de ces souffrances et si elles doivent être imputées au traité de commerce ou si elles ont une origine différente. (Très-bien! très-bien!)

Eh bien! Messieurs, pour montrer que les souffrances de ces industries peuvent venir, et viennent, en effet, d'autres causes que du traité de commerce, voici l'ordre que je me propose de suivre : j'exposerai d'abord les causes qui tiennent à la transformation naturelle de l'industrie; ensuite, celles qui tiennent à l'histoire de ces dernières années, et, enfin, celles qui ont pour caractère d'être essentiellement françaises et modifiables par la loi française.

Et, dans cette revue de nos industries, avant de parler des industries textiles et de la métallurgie, je commencerai par signaler quelques branches du travail national très-réellement menacées; telles que les constructeurs de navires, la marine marchande, le fer au bois.

Si je dis toute ma pensée, je ne crois pas seulement que l'industrie des constructeurs de navires soit en souffrance, je la crois très-sérieusement menacée de périr. C'est une des industries qui ont été le plus directement atteintes non pas par les traités de commerce, mais par la loi de 1866, qui, en permettant l'introduction en France des navires étrangers et la francisation à des conditions plus que douces, a eu pour résultat que nos armateurs vont chercher leurs navires en Angleterre. Il y aurait

sans doute une réponse, ce serait de dire que si on faisait mieux en France, les armateurs n'iraient pas renouveler leur matériel en Angleterre. Mais si nous cherchions par quels motifs les constructeurs des navires anglais l'emportent sur les constructeurs des navires français, cela nous obligerait de discuter tous les détails de la loi de 1866. Je veux prendre seulement le résultat. Notez bien que je n'écarte pas la difficulté en disant : c'est la loi de 1866, ce n'est pas le traité de commerce. Non! Je ne trouverais pas cela juste, je ne le trouverais pas loyal; car la loi de 1866, surtout en ce qui concerne la construction des navires, est une application du principe qui a dicté le traité de commerce. Le traité de commerce a été fait dans l'intention de supprimer la prohibition, de diminuer les tarifs, de s'approcher du libre-échange, et la loi de 1866 se rapproche encore bien plus du libre-échange que le traité de commerce.

M. Thiers. C'est le système!

M. Jules Simon. Oui, c'est le système! Je dis exactement comme vous le dites vous-même, qu'il ne serait pas juste, que ce ne serait pas une discussion honorable que de rejeter la détresse des constructeurs de navires sur la loi de 1866 pour en exoné-

rer le traité de commerce, parce que le traité de commerce est responsable de la loi de 1866.

C'est notre traité, notre doctrine; c'est bien plus ma doctrine, à moi, que la doctrine du traité, puisque je ne suis pas seulement pour le maintien provisoire du traité, mais que je suis libre-échangiste dans toute l'étendue du terme. Je le reconnais donc très-explicitement, il y a là une industrie qui souffre beaucoup et qui souffre par les conséquences de notre doctrine.

Il y en a une autre à côté qui m'occupe encore plus que l'industrie des constructeurs de navires : c'est la marine marchande.

La marine marchande est, à mes yeux, une des industries qui ont le plus de droits à l'intérêt des législateurs du pays. Nous avons absolument besoin de notre marine marchande ; nous en avons besoin, non-seulement pour tout notre commerce, mais pour des éventualités qui deviendront de moins en moins probables, et qu'il n'est pourtant pas permis à un patriote d'oublier et de négliger.

Elle m'intéresse aussi, j'ose le dire, d'une façon particulière, parce qu'elle intéresse nos colonies, et que si notre marine marchande disparaît, et s'il n'y a plus d'autre moyen de transporter nos hommes et nos denrées dans nos colonies, ou de transporter

les denrées de nos colonies en France, que de prendre les Anglais et les Hambourgeois pour convoyeurs, il en résultera une humiliation et une dislocation de la patrie française, qui est tout aussi bien dans nos îles, seul reste de notre magnifique héritage, que dans le sol de la mère-patrie. (Très-bien !)

Il y a là un intérêt de premier ordre, et avec la même loyauté qui me faisait déclarer que je ne pouvais pas séparer la loi de 1866 des traités de commerce, je dirai qu'elle a été plus dure pour la marine marchande que les traités ne l'ont été pour toutes les autres industries, car elle a supprimé les surtaxes de pavillons immédiatement et les surtaxes d'entrepôt à bref délai. Et, tandis que le traité de 1860 était un acheminement vers le Libre-Échange par la modération des tarifs, la loi de 1866 a été, à beaucoup d'égards, la suppression complète de protection pour la marine marchande.

M. Thiers. C'est vrai !

M. Jules Simon, *se tournant vers la gauche.* Je désire ardemment montrer la plus grande modération dans ma discussion, et je vous assure que quand je me trouve en désaccord avec des hommes dont j'estime autant le talent et les con-

victions, je le regrette profondément; c'est ce qui explique le soin que je mets à éviter tous les malentendus, et à reconnaître la légitimité des motifs de plainte qui me paraissent justifiés.

M. Thiers. Je vous disais que vous étiez dans le vrai.

M. Jules Simon. Parfaitement, et je vous explique que je tiens à y être.

Eh bien! nous aurions à regarder de près, pour la marine marchande, s'il n'y a pas un certain nombre de remèdes à apporter à sa situation, autres que le retour à un système de protection qui ne peut plus être rétabli.

Je me permettrai de dire à la Chambre qu'il est possible à la rigueur, même pour des partisans de la liberté commerciale, de persévérer dans une protection qui existe; mais quand on a aboli une protection, y revenir, c'est aussi impossible que d'abandonner un principe auquel on est dévoué. Peut-être a-t-on été vite; je ne veux en ce moment ni le nier, ni l'examiner; mais qu'on ait été vite ou non, à présent que la chose est faite, il n'est au pouvoir d'aucun partisan de la liberté commerciale de revenir sur ses pas; ce serait abandonner le principe, et cela est aussi impossible pour des es-

prits convaincus, que de désobéir à la loi morale.

Mais y a-t-il des remèdes? y a-t-il des moyens de venir au secours de notre marine marchande réellement et sérieusement menacée? On en désigne un grand nombre, on parle par exemple d'une question bien controversée, de l'inscription maritime. Beaucoup de personnes croient que l'état d'asservissement dans lequel sont maintenus nos marins, est, pour la marine marchande, une condition d'infériorité. C'est un point très-discuté parmi les armateurs. (Interruptions diverses.)

Je puis vous affirmer que c'est un point très-discuté parmi les armateurs, et mon motif pour l'attester est aussi simple que possible : c'est que j'en connais personnellement qui déclarent qu'en supprimant l'inscription maritime on faciliterait les opérations de la marine marchande, et d'autres qui déclarent le contraire.

Il n'est donc pas possible de venir me dire que cela n'est pas contesté. Je le sais, je l'affirme. Pour moi, je suis radicalement opposé au maintien de l'inscription maritime. Ce n'est pas au point de vue de l'intérêt de la marine marchande; c'est à un point de vue à mes yeux supérieur à tous les intérêts : au point de vue de l'égalité des citoyens français.

Je ne veux pas admettre que, entre l'homme qui

court une fois dans la vie la chance de payer ce malheureux impôt du sang, qui nous paraît si lourd, et celui qui, jusqu'à cinquante ans, est exposé chaque jour à la réquisition, il y ait égalité. Non, je ne l'admets pas, et je dis que c'est un reste de nos législations anciennes passant par-dessus le grand mouvement révolutionnaire, et subsistant encore à l'heure où je parle. C'est une sorte d'attentat historique, et je ne négligerai rien, quand la question viendra, pour expliquer, à cet égard, mon opposition la plus absolue et la plus ardente.

Mais il y a deux choses : la justice, sur laquelle il est impossible d'hésiter et de transiger, et l'intérêt du commerce maritime, qui est moins évident. Je crois que la suppression de l'inscription maritime peut profiter à la marine marchande, mais seulement à une condition : c'est que nous trouvions un moyen de faire exécuter au dehors les contrats établis au dedans entre les armateurs et les matelots ; c'est qu'au moment où le navire abandonne nos rivages, la loi française puisse couvrir encore de son autorité les conventions arrêtées entre le capitaine et son équipage; c'est que nous ayons un moyen assuré de les constater ou de les faire respecter dans les ports étrangers de débarquement. A cette condition, l'émancipation de la profession

de matelot sera aussi utile à la marine qu'elle sera juste pour les hommes.

A côté de cette question capitale, que je puis à peine effleurer, je signale aussi la masse des exigences imposées par la loi française aux armateurs de navires; la quantité d'inspections, de droits et de règlements, qui font que nos armateurs et nos capitaines sont livrés à la mer, en quelque sorte garrottés; tandis que leurs concurrents des autres nations sont maîtres de leur outil, gouverneurs de leurs intérêts, nos capitaines de navires ne peuvent faire un pas sans obtenir une permission délivrée par le capitaine du port, une permission délivrée par le génie maritime, une permission délivrée par le service de santé, une permission délivrée par le service des inspections des machines, une permission délivrée par les consuls dans les ports étrangers. Ils ne sont pas libres de proportionner la quantité de leurs hommes d'équipage à ce qui est nécessaire pour la manœuvre; s'ils augmentent la dimension de la coque et du tonnage, il faut qu'ils augmentent leur personnel, ce qui entraîne des frais supérieurs à ceux des navires étrangers et compense la différence de gages qui pourrait être à notre profit et le chiffre moins élevé de différentes dépenses accessoires.

Il y a sans doute un abandon de droits à faire par le domaine de l'État au profit de la liberté individuelle ; et dans la marine marchande comme partout ailleurs, plus nous livrerons l'homme, plus nous livrerons le commerce, plus nous livrerons l'argent lui-même à sa liberté et à son initiative, et plus nous lui donnerons de force expansive et d'avenir. (Vive approbation de divers côtés.)

Ce qui importe surtout pour la marine marchande, à mon avis, ce qui fait à l'heure qu'il est son grand mal, bien autrement que le traité de commerce et la loi de 1866, c'est une circonstance qui tient à la nature de nos produits, c'est l'absence du fret de sortie, absence qui n'est pas complète, mais qui, dans beaucoup de circonstances, oblige nos navires à partir sur lest et à embarquer des cailloux. Eh bien ! il y a un remède à cela, et c'est précisément le même remède dont je parlais tout à l'heure : ce n'est pas de revenir à la prohibition, ce n'est pas d'augmenter les tarifs ; non, non, c'est de faire appel à la liberté, surtout à la liberté commerciale. (Très-bien ! sur plusieurs bancs.)

Est-ce que nous nous trompons en philosophie quand nous disons que rien n'est plus fécond que la liberté ? Est-ce que nous nous trompons en politique quand nous disons que rien ne peut fonder la

prospérité et l'ordre mieux que la liberté? Est-ce que nous nous trompons en économie quand nous disons que la liberté doit avoir pour conséquence de développer toutes les ressources d'un pays? (Marques d'adhésion sur divers bancs.)

Non, Messieurs, nous ne nous trompons pas, et quand il serait vrai, — ce qui cependant est faux, —que dans la période que nous venons de traverser il y a eu déchet pour l'industrie française, je prétends que plus nous serons libres et plus l'industrie française prendra d'élan, et, pour revenir à nos navires de commerce, plus nous aurons de chance de leur donner des frets de sortie. Nous n'avons à présent que des marchandises légères, et très-peu de marchandises pesantes; ce qu'on appelle les *articles de Paris* tient une grande place dans nos exportations; mais quand nous aurons développé nos industries métallurgiques, quand nous aurons développé nos industries vinicoles, nous aurons bien plus de frets d'encombrement, et par conséquent nous aurons des frets de sortie; ce que nous pouvons faire de mieux pour la marine, c'est de les lui préparer; faites ce que vous voudrez avec vos tarifs, avec vos lois, ce n'est pas avec cela que vous remplacerez jamais les frets de sortie; ce sont des économies de rien du tout; ce qu'il faut faire, c'est

de chercher un remède dans la transformation du travail national. Je ne dédaigne pas un texte de loi quand il est bon; mais l'histoire m'apprend que la loi ne peut rien contre les faits et que les faits peuvent tout contre la loi. Créons, si nous pouvons, une industrie puissante et donnons à la France un surcroît de production en matière de culture; c'est là ce qui fournira des frets de sortie; autrement, vous n'en aurez jamais. (C'est cela! — Très-bien!)

Je vais parler à présent du fer au bois. Le fer au bois est en souffrance. Eh bien, quelle est la principale cause de la souffrance du fer au bois? M. Johnston l'a dit l'autre jour à cette tribune; il a été interrompu, son assertion a été contestée. Il n'est pas le seul qui l'ait dit. Dans un excellent et substantiel discours, M. Haentjens, à qui je ne reproche qu'une chose, c'est de ne pas bien choisir ses autorités...

M. Haentjens. C'est vous que j'ai cité; je ne pouvais pas choisir une autorité plus puissante.

M. Jules Simon. En effet, M. Haentjens a prétendu que le véritable adversaire du fer au bois c'était l'acier Bessemer, et, à défaut d'une autorité plus compétente, il a bien voulu invoquer la mienne.

Messieurs, est-ce que nous avons la prétention

les uns et les autres d'être compétents personnellement dans toutes les questions apportées à la tribune? Compétents sur la question générale, il faut bien que nous le croyions, sans quoi nous n'aurions pas le courage de franchir ces marches; mais compétents sur les questions de détails, non! Nous apportons ici la compétence des témoins sérieux que nous avons consultés.

Quand on a objecté à M. Haentjens et à M. Johnston que l'acier Bessemer ne pourrait jamais être employé que pour les rails de chemins de fer, je suis convaincu qu'on s'est trompé; je suis certain que l'acier Bessemer peut être employé à autre chose.

M. Mony. Vous avez raison!

M. Jules Simon. Je n'ai pas entendu l'interruption.

M. de Forcade. M. Mony dit que vous êtes dans le vrai.

M. Jules Simon. La déclaration de l'honorable M. Mony me dispenserait de citer d'autres autorités, car assurément il est très-compétent dans cette matière. Mais j'ai consulté M. Tresca, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, M. Victor Bois, membre du conseil de la Société d'encouragement,

et un très-grand industriel qui m'a demandé pour toute grâce de ne pas dire son nom; — car, c'est le mal en France, on donne des renseignements à l'orateur, et on lui dit : je vous en prie, ne me nommez pas! Je ne comprendrai jamais cela ; il me semble qu'au contraire on devrait dire : je vous donne ces renseignements, faites-moi la grâce de me nommer. — Tous les savants, tous les praticiens m'affirment que l'acier Bessemer est dès à présent employé à la fabrication de plusieurs pièces de machines, surtout des pièces qui ne demandent pas de soudages. Si l'emploi de cet acier n'est pas encore généralisé, c'est qu'on ne sait jamais, en faisant la coulée, quel sera le degré d'homogénéité de l'acier obtenu. De grandes maisons, comme la maison Petin et Gaudet, qui sont des marchands d'acier, ayant des aciers de toutes les sortes, les utilisent déjà pour des usages très-divers ; et l'opinion de tous les hommes du métier que j'ai consultés est que l'acier Bessemer doit nécessairement empiéter, non-seulement sur nos fers au bois, mais sur les fers à la houille de première qualité.

Je me rappellerai toujours que j'ai assisté aux premières expériences de l'acier Bessemer à Sheffield, et que j'ai vu là les créateurs de cette industrie dans l'ivresse de leur triomphe, préjugeant pour

elle l'avenir le plus glorieux, et disant : Nous allons porter notre acier partout. J'avoue que j'ai eu des doutes sur le développement futur de cette industrie, quand j'ai entendu les dénégations qui se sont produites. Et c'est pour cela que j'ai insisté et que j'ai fait des démarches nouvelles, et je suis arrivé à une conviction de plus en plus sérieuse ; et revenant à l'industrie du fer au bois, je dis que c'est là une de ces industries qui se transforment, parce que la science les transforme, et que la loi et les traités ne sont pour rien dans cette transformation.

Je vois aux bancs des commissaires du Gouvernement M. Amé, et je me rappelle que, dans ses études sur l'administration des douanes, qu'il a publiées en 1859, et qui sont un livre excellent et très-instructif pour tout le monde, il signale des usines métallurgiques situées dans les Pyrénées, où l'on portait le minerai et le combustible à dos de mulets. Ces usines vivaient sous le régime de la protection, de la vie factice que la protection leur faisait en dépit de la nature et du sens commun. Il y a des industries qui ont été établies dans des conditions anomales, et qu'un progrès inattendu de la science industrielle fait descendre tout à coup à la condition de ces hauts fourneaux pyrénéens. Si cette décadence coïncide avec des événements, soit

économiques, soit politiques, on ne manque pas de dire, comme ici pour les fers au bois : Voilà les conséquences du traité. Pas du tout, c'est la science qui fait un pas en avant ; elle en fait tous les jours, elle en fait d'énormes ; le monde commercial, le monde industriel se modifient ; nos lois n'y peuvent pas grand'chose, et moins nous introduirons nos lois dans le mouvement économique et dans le mouvement du travail, plus l'économie politique et le travail marcheront ; nous faisons trop de réglementations, nous nous mêlons trop de ces choses qui ont besoin du grand souffle de la liberté. Ce n'est pas ici qu'il faudrait placer le gouvernement de l'industrie, c'est au Conservatoire des Arts et Métiers, c'est à la Sorbonne, c'est à l'Académie des Sciences, car c'est dans le monde de la science qu'on transforme l'industrie et le travail, et ce que peuvent faire de mieux les législateurs, c'est de confier l'industrie à l'industrie et l'homme à l'homme. (Vives marques d'adhésion et d'approbation.)

De divers côtés. C'est vrai ! c'est vrai !

M. Jules Simon. Quant à l'industrie de la soie...

Plusieurs membres. Reposez-vous.

M. Jules Simon. Je remercie les membres de la Chambre qui me proposent de me reposer, mais si j'osais leur faire une demande, ce serait de m'écouter en silence; quoique j'aie à remercier la Chambre de son attention, j'éprouve quelque difficulté à me faire entendre. Je suis obligé d'avouer à la Chambre que j'ai ce matin travaillé pendant quatre heures dans une commission et que j'y ai parlé très-longuement.

Je reprends. Quant à la soie, elle a souffert; mais, Messieurs, il faut bien tenir compte d'une chose, c'est qu'il y a eu là quelque chose de très-différent de l'acier Bessemer et d'aussi redoutable : il y a eu la maladie des vers à soie. La production de la soie indigène en 1860 était de 8 millions de kilogrammes et elle est tombée à 4 millions en 1865. Lorsque l'élément de la production a diminué dans une proportion aussi considérable, on ne saurait s'étonner de la décadence momentanée et accidentelle de la fabrication.

Une autre industrie est en souffrance : c'est la laine, qui souffre par suite des arrivages de l'Australie et de La Plata; le traité de 1860 est très-innocent de ses embarras. J'ajoute que c'est surtout la laine fine qui a souffert, et elle n'intéresse qu'une petite partie de nos départements.

Le coton, sous toutes ses formes, a supporté des pertes importantes.

Pour cette industrie, indépendamment de tous les événements généraux dont je parlerai tout à l'heure, je crois qu'elle a contribué elle-même à produire la crise dont elle se plaint, par une erreur imputable aux fabricants. Je m'explique.

A la suite du traité de commerce, il s'est produit une surexcitation d'espérances dans les ateliers. J'en fus fort surpris à cette époque, et voici pourquoi.

Au moment de la publication du traité de commerce, je me trouvais à Lille. Je vis là un grand nombre d'industriels et des personnes appartenant, à des titres divers, à l'industrie, et je dois dire, en présence d'un des auteurs du traité de commerce, qu'on n'avait pas assez d'imprécations contre le traité et qu'on déclarait que c'était la ruine même du pays. On en parlait avec autant de véhémence qu'en mettent aujourd'hui plusieurs de nos honorables collègues, au bout de dix années écoulées, à montrer que l'industrie française est perdue, et que c'est le gouvernement de leurs amis qui en est cause.

J'ai été témoin de cela, je l'ai entendu de mes oreilles, je l'ai lu dans une foule de lettres qu'on m'écrivait à cette époque.

J'ai donc été très-étonné de lire dernièrement, dans une adresse remise, si je ne me trompe, par des fabricants de Lille, à M. Ozenne, lors de son passage dans le Nord, une déclaration telle que celle-ci :

« On nous avait dit que, après le traité, nous allions fabriquer plus qu'auparavant, et nous l'avions cru. »

Ils l'ont cru ! Au moment où ils se plaignaient avec une si grande énergie, ils lisaient les déclarations contenues dans le préambule du décret et dans les circulaires qui l'accompagnaient ; malgré leur indignation, ils y croyaient, et non pas seulement d'une façon platonique, car ils racontent à M. Ozenne que, dans les anciens établissements de Lille, on a ajouté 20,000 broches et qu'on a créé d'autres établissements contenant ensemble 90,000 broches, soit 110,000 broches nouvelles dans un centre industriel qui n'en contenait pas auparavant plus de 500,000.

Ce n'est pas là seulement qu'en dépit des colères et des récriminations ardentes on a cru à un surcroît d'écoulement pour les marchandises : la fabrication a augmenté partout, et partout, j'en ai la ferme conviction, on s'en serait bien trouvé si les événements politiques n'étaient venus à la traverse.

Ce n'est pas par l'effet du traité que tant d'espérances ont été déçues : c'est par des événements dont personne n'est responsable ; — pardon, je veux dire, dont le traité n'est pas responsable, ce qui est vrai, et ce qui est très-différent. — Il est résulté de ces événements que la production augmentait, tandis que la vente diminuait, et que le surcroît de fabrication, ne trouvant pas d'issue, a été une cause de ruine au lieu d'être une cause de gain.

Il y a dans ce fait une part considérable de la dépréciation des fabriques de coton.

Il y en a une autre dans la prépondérance croissante des grands établissements, et je me trouve encore ici obligé de discuter une assertion de l'honorable M. Thiers.

Je lui en demande pardon, ce n'est pas une assertion portée à la tribune. Hier, un de nos collègues soutenant ici la même thèse que moi, disait que c'étaient surtout les petites fabriques qui avaient souffert, et M. Thiers disait, de sa place : « Non, ce sont surtout les grands établissements. »

Eh bien ! pour moi, je suis si loin de penser que les grands établissements sont plus menacés que les petits, que mon opinion est, au contraire, que les petits établissements, dans tous les genres, sont menacés, qu'eux seuls sont menacés, et qu'ils ne

sont, en aucune façon, menacés par le traité de commerce. Ces petits établissements dont les souffrances sont très-réelles, et qui, n'ayant que des ressources restreintes, voient très-rapidement la ruine à côté d'eux, poussent des plaintes vraiment douloureuses. Je suis certain que, dans l'enquête sommaire qu'il a faite, M. Ozenne a dû entendre de ce côté les lamentations les plus déchirantes. Que pouvait-il répondre? La ruine est prochaine sinon consommée. Il a trop d'expérience et de portée pour ne point le voir. Il se fait dans la vente au détail, le commerce en gros et l'industrie, une véritable révolution, qui marche à pas de géant, que les lois n'ont point faite et qu'elles ne pourraient empêcher : c'est l'absorption des petits établissements, par les grands.

Nous le voyons à Paris ; nous voyons à Paris de grands bazars de vente s'établir et supprimer en quelque sorte le petit commerce. Je ne dis pas que cela soit heureux ; je dis, ce qui est bien différent, que cela est. J'aimais, pour ma part, le petit commerce; c'était l'avenir des bons employés et des ouvriers laborieux. Il était plus près du consommateur; il lui faisait crédit, en ami plutôt qu'en négociant; il s'approvisionnait suivant les besoins de sa clientèle, dont il se faisait parfois le conseiller. Plus

d'un, parmi ces petits marchands, avait un atelier à côté de sa boutique, et y travaillait avec ses ouvriers, tout en se tenant prêt à servir les chalands. Tout cela est bien changé. Dans nos places, sur nos boulevards, se succèdent des palais magnifiques où il y a 800, 1,000, 1,200 commis, qui vendent des objets de toute nature, où l'on achète en gros, où l'on a un moyen de forcer la vente par l'annonce, où l'on fait des sacrifices volontaires, des ventes à perte, dans l'espoir, souvent justifié, qu'on arrivera à attirer vers d'autres rayons des chalands qui apportent des bénéfices effectifs.

Nous voyons cela ici, sous nos yeux, dans le commerce de la vente au détail.

Il en est de même pour les établissements industriels, et notamment pour les établissements métallurgiques. Si je pouvais me permettre de citer, j'indiquerais en France de grands établissements métallurgiques qui sont dans un état de prospérité admirable et qui doivent cela à la possession de très-grands capitaux, par le moyen desquels ils peuvent se procurer tous les éléments de la prospérité industrielle.

Le chef d'un de ces établissements me disait l'autre jour un mot qui m'a frappé : « Non-seulement, me disait-il, avec nos capitaux nous pouvons

avoir un grand outillage, mais nous pouvons accumuler une plus grande somme de pensée, en employant au service de notre industrie, en y attirant par de gros traitements une plus grande quantité d'esprits capables. »

Cela m'a frappé, cela m'a touché. J'étais bien aise d'entendre un homme qui passe sa vie au milieu des forges et des marteaux me dire qu'il tenait compte enfin du premier de tous les outils; qu'il comprenait que mettre à son service plus de pensée, c'était mettre à son service plus de chances d'avenir. (Très bien ! très bien !) C'est une puissance qu'on commence enfin à comprendre; le jour où on se décidera à compter l'homme pour une des causes productrices de la puissance et de la richesse de l'homme, je crois que le monde aura marché et que la civilisation aura fait un progrès décisif. (Très-bien ! très-bien !)

Cette révolution de la vente en grand et de la production par masses se rencontre dans toutes les industries, et par conséquent dans les grandes usines de filature et de tissage comme dans les usines métallurgiques. Et s'il est arrivé, ce qui est possible, que dans ces dix dernières années il y ait eu des désastres dans des établissements importants, cela tient à ce que les opérations y étant faites en

grand, les souffrances et les pertes doivent se calculer par de gros chiffres. Mais, pour ceux-là au moins en compensation de leurs pertes, ils ont réalisé une amélioration dont personne ne contestera l'importance et la portée. L'honorable M. Alfred Le Roux, quand il était ministre du commerce, l'a signalée dans une de ses circulaires ou plutôt dans le préambule d'un décret : indépendamment des autres bénéfices réalisés pendant ces dernières années, et quand on les contesterait, il y a une chose qu'on ne peut nier, c'est le renouvellement de l'outillage. On a renouvelé l'outillage presque partout dans des proportions inattendues. Nous sommes un certain nombre d'hommes qui, pour nos études ou nos affaires, avons visité la France industrielle avant les traités de commerce ; nous avons vu les vieilles machines; des machines que la protection faisait vivre, et qui depuis longtemps étaient l'objet de la risée du monde savant.

— Car, il y a dans l'industrie un monde savant, et quant à moi, je suis plein d'admiration pour les grands industriels qui réunissent trois des plus grandes qualités humaines : la faculté scientifique, la faculté d'administration et la faculté du commerce. —

Eh bien ! dans le monde savant de l'industrie on

avait du mépris, du dédain pour ces vieilles machines, vieilles par comparaison, à cause de la rapidité du progrès, qui remontaient à quarante ou cinquante ans, qui semblaient appartenir tout au plus au XVII[e] siècle, et qui subsistaient en France, parce que la protection les rendait suffisantes.

Le jour où cette muraille de la Chine qui nous entourait a été détruite et où il a fallu porter nos produits, non pas seulement sur le marché national, mais sur les marchés du monde entier, nous avons été obligés de rendre notre force équivalente à la force de nos concurrents; notre force, c'est-à-dire notre machine. Aujourd'hui notre machine est renouvelée, et quand même on aurait perdu de l'argent pendant ces dix années, on a désormais l'élément de la guerre. La France est outillée, et par conséquent elle est puissante. (Très-bien !)

La France qui a des ouvriers et des conducteurs d'industrie incomparables, a maintenant des machines égales aux meilleures machines du monde. (Très-bien ! très-bien !)

Ceux qui trouvent que le traité a du bon, et que le principe en est excellent, ont le droit d'être fiers de ce résultat; car, en introduisant les résultats de la science dans les ateliers français, on en a fini définitivement avec les habitudes d'une routine dé-

plorable. Mais avant de pousser plus loin mon argumentation, je ne puis quitter les réflexions que je faisais sur la ruine prochaine des petits établissements, sans signaler les conséquences sociales de cette révolution, en apparence purement industrielle.

Il n'y a pas longtemps encore, on disait à des ouvriers d'élite : « Voilà à côté de vous un patron qui a été ouvrier ; travaillez énergiquement, économisez, épargnez, placez bien vos économies, ayez un petit capital, et vous deviendrez un petit patron. »

Je n'oserais pas à présent donner ce conseil, moi qui crois que les petits patrons sont menacés. Quoi donc ! faudra-t-il que la masse des travailleurs soit condamnée au salariat sans avoir aucun moyen de s'en affranchir ? Souffrirons-nous cela, nous, législateurs, dont le devoir est de nous occuper surtout de l'intérêt du grand nombre ? Vous le savez, Messieurs, nous n'avons été ni imprévoyants, ni inactifs, et nous avons répondu à la nouvelle phase industrielle par une nouvelle loi sur l'association. Quand on ne comprend pas l'opportunité de la loi sur l'association, c'est qu'on ne se rend pas compte de la transformation du commerce et de l'industrie ; c'est qu'on ne voit pas que les grands établissements vont, dans un avenir prochain, dévorer les petits, et qu'il est temps de dire aux ouvriers : Ar-

rivez par l'association, au lieu de rester isolés comme autrefois. (Très-bien! sur plusieurs bancs.)

Voilà le mal, voilà la cause du mal et voilà le remède. Ce n'est pas seulement en matière industrielle que l'association peut servir de contre-poids aux transformations produites par les autres progrès, politiques, scientifiques et économiques. Nous avons appliqué au crédit de l'État les mêmes principes, et fait nos emprunts avec le seul concours des petits capitalistes, ou plutôt de l'épargne, en passant par-dessus la tête des banquiers, qui en avaient autrefois le monopole. L'épreuve a réussi admirablement, si nous en croyons les rapports officiels qui signalent chaque fois que la somme des souscriptions individuelles dépasse la demande faite au public dans des proportions énormes. La révolution économique sera plus difficile, elle sera plus lente dans les affaires commerciales, parce qu'aucune maison n'a la solidité de l'État, et ne dispense comme lui d'étudier et de comprendre; et surtout dans les affaires industrielles, parce que l'actionnaire ne se contente pas du rendement de sa mise, et qu'il veut, en outre, participer à la direction. Il est regrettable que les débuts de la coopération coïncident avec l'absorption des petits établissements. L'actionnaire gagnera davantage, mais

il interviendra moins dans l'opération, ce qui efface le caractère coopératif et en atténue les effets sociaux. Nos lois sur l'association, qu'il était urgent de faire, sont très-évidemment incomplètes. L'économie sociale n'a pas dit elle-même son dernier mot; mais nous savons au moins de quel côté il faut le chercher, et nous avons fait tomber les premières barrières qui obstruaient le chemin. Ce sont des considérations que j'indique, sans pouvoir aujourd'hui rien approfondir. J'en ai dit assez pour montrer que, dans beaucoup de cas, ce sont les gros établissements qui ont ruiné les petits, et que ce serait étrangement se méprendre que de rendre le traité de commerce responsable de cette transformation. (Très-bien! très-bien! sur les mêmes bancs.)

Je conclus de ce que je viens de dire : 1° que nous ne sommes pas ruinés; 2° que nous sommes plutôt en prospérité; 3° que les industries qui souffrent, et qui souffrent réellement, souffrent par des révolutions scientifiques ou industrielles. Il y a d'autres causes, plus essentiellement politiques, qui ont contribué au malaise de notre industrie, et que je vais vous signaler en très-peu de mots, parce qu'elles ont été signalées et rappelées à l'excès.

Je commence par les deux grands événements de ces deux dernières années : la guerre de la

sécession, Sadowa. On nous avait bien dit : nous allons tenter une expérience. Mais il était entendu qu'on la tenterait dans les conditions normales, au milieu d'une paix parfaite. Pas du tout : ces dix années sont signalées par le déchirement profond de la grande république américaine et par une guerre à nos portes qui nous menace jusque dans nos foyers.

L'Amérique est un de nos grands marchés d'exportation; ce marché, d'un jour à l'autre, nous est fermé. Elle est notre grande pourvoyeuse de coton; elle cesse de nous en fournir.

Ce n'est pas tout. A la nouvelle de la cessation des envois, les uns courent sur les stocks disponibles, les autres, embarrassés du leur, et voulant restreindre leur fabrication, offrent leur matière première. Quelques arrivages inespérés achèvent de troubler et d'agiter le marché. Il n'y a plus de prix régulateur; le jeu remplace le commerce pour l'achat de la matière brute. Cette conséquence de la guerre de la sécession est plus terrible que les deux autres.

Messieurs, le jeu est l'ennemi naturel du travail. (Très-bien! très-bien!) L'aléa est l'ennemi le plus terrible du travail. (Oui! oui! — C'est vrai!)

Je vais plus loin, Messieurs, puisque vous ap-

prouvez cette parole; je la généralise davantage, je dis que l'aléa est l'ennemi le plus terrible de la volonté humaine et des sociétés humaines... (Très-bien! très-bien!)

Il faut que, dans ce monde, on compte sur sa volonté, sur sa réflexion, sur son bon sens, et qu'on ne compte pas sur les chances du hasard. (Oui! oui! — Très-bien!) Si vous introduisez, dans la vie d'un homme, les abus du hasard, vous avez mille chances d'y introduire la détresse, et une chance certaine d'y introduire l'appauvrissement moral. (Vives marques d'assentiment.)

Il en est de même de l'industrie. C'est un malheur qu'on fasse des fortunes avec des jeux de Bourse. La vraie fortune, celle qui est honorable, celle dont on peut se vanter, qui profite à la fois à l'industriel qui l'a faite, et au pays tout entier, c'est celle qu'on a gagnée par sa raison, par son génie, par son travail persévérant. (Très-bien! très-bien!) Mais celle qu'on gagne, du jour au lendemain, sans avoir rien dépensé de soi-même, c'est une fortune honteuse pour celui qui la possède, et désastreuse pour le pays où de pareils coups du sort sont possibles. (Oui! oui! — Bravos et applaudissements.)

Messieurs, ç'a été une triste aventure, pour notre industrie, que les jeux de Bourse. Cela y a jeté l'in-

certitude. On n'a pas même pu savoir, dans la filature de coton, ce que pouvait valoir un balle de coton. Grâce à Dieu, cela ne dura pas longtemps, et ces industriels, dont quelques-uns me reprochent en ce moment mes paroles, je les connais trop et je les estime trop, pour ne pas être certain que, fidèles à leurs habitudes de travail sérieux et persévérant, ils rejetteront loin d'eux ces tristes souvenirs de jeux de Bourse et de spéculations hasardeuses, pour revenir, avec la paix et la sécurité publiques, aux habitudes qui ont fait autrefois la solidité de leurs maisons et leur réputation en Europe. (Très-bien ! très-bien !)

Quant à Sadowa, comme personne n'ignore que les conquêtes de la Prusse ont eu pour conséquence l'exagération des armées dans toute l'Europe, personne n'a besoin qu'on lui montre de quel poids elles ont pesé sur le commerce et sur l'industrie. Vous savez..., — je me reprocherais de ne pas le dire, et je ne veux pas en perdre ici l'occasion (on rit) — vous savez à quel point je déplore les sommes que nos armées nous coûtent, à quel point je déplore une organisation militaire qui nous met, par son existence même, dans un état d'infériorité industrielle vis-à-vis des peuples rivaux, parmi lesquels je compte au premier rang la Prusse;

car nous regardons toujours l'Angleterre, mais nous avons tort de ne regarder que l'Angleterre ; il y a de l'autre côté du Rhin des concurrents qui font des progrès constants, et pendant que nous exagérons ce qu'on fait en Angleterre, nous diminuons trop ce qu'on fait en Allemagne. (C'est vrai !)

Même en Allemagne, où l'organisation militaire est puissante, elle est moins désastreuse pour le travail que notre organisation française. En Angleterre, c'est tout différent. Il n'y a pas en Angleterre une loi qui prend deux hommes sur trois dans la force de l'âge, qui enlève les ouvriers d'élite au travail des ateliers pour en faire des sous-officiers quand ils pourraient être les conducteurs des travaux de l'industrie. Je devais, ne fût-ce que par une allusion, rappeler les principes qui sont au fond de mon cœur, et qui me sont communs avec ces chers amis qui livrent avec moi tant de batailles politiques. (Approbation à gauche.) Je ne dis que ce seul mot, et j'avance.

Je pourrais, je devrais, si je n'étais pressé par le temps, énumérer celles de nos lois qui appellent de pressantes réformes. Nous avons une organisation des consulats, une organisation des maisons d'exportation, une organisation des sociétés commerciales, qui sont vraiment imparfaites.

Je ne puis pas entrer dans ces détails sans me rappeler une proposition dont notre honorable collègue M. de Veauce avait pris l'initiative, proposition qui avait pour objet la modification de nos lois successorales. Cette proposition renfermait deux questions très-distinctes. Certaines personnes voulaient arriver à supprimer ce qu'on appelle la portion disponible. Je n'étais pas de leur avis.

M. le baron de Veauce. Ni moi non plus ; ce que je voulais, c'est éviter la ruine des établissements commerciaux et industriels par la vente obligatoire résultant du partage.

M. Jules Simon. Ni vous non plus ; mais vous savez très-bien, monsieur de Veauce, qu'à l'occasion de la discussion de votre proposition, l'opinion dont je parle a surgi. Non, sur ce point-là, vous n'étiez pas d'accord avec vos partisans ; ils comprenaient mal, ils dénaturaient votre proposition, je le reconnais. Leur doctrine, qui n'est pas la vôtre, fut admirablement combattue par M. Marie. Je pensais, comme lui, que le Code civil a fait une part équitable aux droits du père, à ceux des enfants, et à ceux de la famille, qui a sa perpétuité et ses intérêts distincts. Mais à côté de la question de la quo-

tité disponible et de l'égalité des partages, il y a celle de l'uniformité des partages, c'est-à-dire le droit donné à chaque héritier de prendre une part égale dans chacun des éléments de la succession, meubles ou immeubles. J'ai peine à croire que les habitants des villes manufacturières ne pensent pas comme moi qu'il y a là une occasion de transformation trop fréquente de la propriété manufacturière et de l'outil de l'industrie... (Oui, oui! — C'est vrai!) et qu'il en résulte très-souvent qu'une maison qui était solide et prospère, à la condition de concentrer un certain nombre de capitaux et de mettre la direction d'une fabrication dans une seule main, disparaît avec son chef, quoique l'actif soit considérable et les relations étendues et solides. Il y a des forces qui sont le résultat d'autres forces et qui ne sont puissantes que par leur agrégation; vous divisez chacun des éléments du faisceau, ils perdent, séparés, la valeur qu'avait le faisceau lui-même. (Nouvelles marques d'assentiment.)

M. le baron de Veauce. C'est cela! Toute la question est là!

M. Jules Simon. Les difficultés, dont j'énumère les plus saillantes, tiennent à la loi, non à la nature des choses; nous pouvons et nous devons les sup-

primer. C'est dans ces cas seulement que la loi peut utilement intervenir, car elle n'intervient que pour diminuer une gêne, elle qui trop souvent par la manie de l'immixtion et de la réglementation, a le tort de créer des difficultés.

J'arrête là la première partie de ma discussion.

Je crois avoir établi qu'on met au compte, au passif des traités de commerce une foule de causes de dépréciation de notre industrie, qui doivent être cherchées ailleurs, soit dans la constitution de nos lois, soit dans les événements politiques, soit dans les événements de la nature, comme la maladie des vers à soie, comme l'épizootie qui a duré dix-huit mois, comme la disette dont nous avons souffert, — soit encore dans la transformation industrielle et scientifique que le traité de commerce n'a pas produite.

Avant de passer outre, je m'adresse à mes adversaires. Assurément, je ne les ai pas convaincus, car le malheur de ces discussions, c'est que nous parlons avec la conviction de ne convaincre personne. (Rires.) Nous venons affirmer nos opinions et en dire loyalement les motifs. Mais ce que je demande à nos adversaires, c'est de reconnaître que, si les causes que je viens de signaler ne sont pas les seules qui aient produit les dépréciations dont ils se

plaignent, elles y ont au moins contribué pour une très-grande part. S'ils persistent, comme je ne saurais en douter, à regarder le traité de commerce comme le principal auteur de leurs maux, qu'ils reconnaissent avec moi qu'il y a de nombreux et importants complices. (Nouveaux rires.)

Quant à nous, qui sommes dans l'autre camp, nous croyons très-sérieusement que ce n'est pas le traité de commerce qui a produit les désastres dont on se plaint, et c'est avec la conviction que le traité ne porte préjudice à personne, que nous nous avançons à la conquête de la liberté commerciale. Je dirai, pour moi, tout en tenant compte de quelques malheurs, que quand même le traité de commerce aurait fait du mal dans les dernières années, je n'en serais pas moins partisan de la liberté industrielle qu'il a implantée dans nos habitudes, parce que rien, pas même un grand désastre financier, ne me fera reculer d'une semelle quand il s'agira de l'une quelconque de nos libertés. Oui, je le répète, pour conquérir la liberté du travail, je consentirais à ce que nous ayons perdu des millions; mais, grâce à Dieu! nous avons la conscience plus légère; nous pensons que nous ne coûterons rien à personne et que nous donnerons gratis la liberté à l'industrie et à la France. (Approbations diverses.)

Je laisse donc définitivement de côté cette partie de ma discussion ; je vais maintenant supposer que je n'ai pas apporté de chiffres à la tribune, et prendre la question à un autre point de vue, si vous voulez bien continuer à me suivre.

Messieurs, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de savoir, non pas par une expérience de dix ans, mais par l'examen des conditions de la lutte, si la France est, oui ou non, capable de soutenir la concurrence contre les étrangers.

Je vous prie de bien comprendre que la question, à ce point de vue, se transforme complétement. Je ne demande plus si, pendant les dix années qui se sont écoulées, la France a lutté avec succès, ou si elle a lutté malheureusement contre les puissances étrangères.

C'est bien long, dix ans, pour ceux qui souffrent, c'est bien long pour notre vie humaine : *grande mortalis ævi spatium;* oui, c'est bien long, mais ce n'est rien au point de vue de la vie d'un peuple ; c'est bien court pour une expérience.

Le vrai, au point de vue de la question économique, ce n'est pas de comparer les importations et les exportations pendant dix ans, ce n'est pas de se demander si les machines locomotives sur la route de Manchester à Liverpool sortent des usines du

Creuzot ; ce n'est pas d'aller à Londres examiner si une grande partie du madapolam exposé en vente est de fabrication française.

Ce ne sont là que des détails. Ce n'est pas un bilan de détails qu'il faut dresser.

Au lieu de prendre les faits dans une période de dix ans; il faudrait examiner les ressources, les possibilités soit dans un pays, soit dans l'autre ; regarder ce qu'est l'Angleterre et ce qu'est la France, se demander, abstraction faite des documents recueillis pendant dix ans ou vingt ans par l'administration des douanes, s'il y a dans ce pays des éléments suffisants pour lutter contre les manufactures anglaises.

Voilà ce que je vais tâcher de faire en quelques mots.

Quelles sont les conditions de la lutte industrielle entre deux peuples ? Je n'ai pas la prétention d'être complet, je veux plutôt indiquer un ordre de considérations.

Il y a les frais d'établissement, le combustible, la matière première, le conducteur du travail, c'est-à-dire le chef d'industrie et l'ouvrier. Voilà les éléments de la lutte. Si, indépendamment de toutes les questions de bilan des dernières années, on pouvait établir qu'en France et en Angleterre les

frais d'établissement, le combustible, la matière première, l'ouvrier, coûtent le même prix ; si, de plus, on démontrait que l'outillage général dans les deux pays, et j'entends par là, outre les lois, qui sont aussi un outillage, les canaux, les chemins de fer, les moyens de transport de toute nature, sont parfaitement équilibrés ; je dis que, dans une situation pareille, on aurait le droit de soutenir que les deux pays peuvent entrer en lutte, sur le pied de l'égalité, et que quand on entreprend de protéger l'un d'eux par des tarifs, on lui fait une injure véritable et une injure gratuite.

Plusieurs voix. Reposez-vous ! reposez-vous !

M. Jules Simon. Si la Chambre veut bien m'accorder quelques instants de repos, je lui en serai très-reconnaissant.

De toutes parts. Oui ! oui ! — Reposez-vous !

M. le Président Mége. La séance est suspendue pour quelques minutes.

M. le marquis de Piré. Je demande la parole. (Exclamations.)

Quelques membres. Oh ! laissez-nous respirer un peu !

M. le marquis de Piré. Je n'ai qu'une réflexion à faire.

M. le Président Mége. Vous ne le pouvez pas, en ce moment, la séance étant suspendue.

(La séance reste suspendue pendant dix minutes.)

M. Jules Simon a la parole pour continuer son discours.

M. Jules Simon. Messieurs, je vous rappelle les termes dans lesquels je circonscrirai maintenant la discussion ; il ne vous échappe pas que, lorsque je dis que je circonscrirai la discussion, c'est pour exprimer que je laisserai de côté un très-lourd fardeau de chiffres et de documents, mais que ce que j'aborde, en ce moment-ci, est le point même, le point scientifique, en quelque sorte, de la discussion.

La question que je vais aborder est celle de savoir si la France a dans sa constitution des éléments de lutte, qui, sans protection, la rendent capable de soutenir la concurrence des pays étrangers. Ces éléments sont les frais d'établissement, le combustible, la matière première, les conducteurs de travaux, l'ouvrier, la main-d'œuvre et ensuite l'outillage général.

On dit généralement, j'ai dit moi-même, que les frais d'un grand établissement, en France, étaient supérieurs aux frais d'un grand établissement chez nos concurrents les Anglais.

Depuis que j'ai émis cette proposition, j'ai fait de nouvelles recherches, j'ai conversé avec des personnes compétentes, et mon impression s'est modifiée. Je crois qu'on exagère beaucoup la différence au profit de nos concurrents. J'ai entendu soutenir, par exemple, que les frais de premier établissement coûtaient en France 40 % de plus qu'en Angleterre. Il faut distinguer, dans les frais de premier établissement, l'acquisition du sol, la superstructure, l'acquisition des machines motrices, l'acquisition des machines-outils.

Pour ce qui est de l'acquisition du sol, nous avons l'avantage, et cela tient en grande partie à ce qu'en Angleterre, par exemple, tous les grands établissements, toutes les grandes usines sont dans les mêmes régions. Il n'y a personne qui n'ait présents à l'imagination ces paysages anglais où la fumée des hauts fourneaux remplace l'aspect du ciel ; où les cheminées se pressent comme les arbres dans une forêt, où les machines qui vous emportent avec une rapidité dévorante ne vous montrent qu'une succession d'immenses panaches de fumée et de

flamme, et vous tiennent pendant des journées entières dans la même atmosphère imprégnée de charbon.

Plus les établissements se concentrent, et plus ils peuvent gagner sous le point de vue du marché, des transactions commerciales, du transport et de l'arrivage des marchandises, mais, en même temps, plus le sol se vend cher. C'est comme dans une grande ville où le mètre de terrain dans le premier réseau, — je dis cela pour le temps où il y avait des réseaux à Paris, — se vend plus cher que dans le second, et dans le second plus cher que dans le troisième.

En France, nous avons un certain nombre de bassins manufacturiers, mais nous avons aussi beaucoup d'industries isolées pour lesquelles l'acquisition du terrain est une dépense relativement modique. Nous avons la pierre, nous avons la brique à meilleur marché et meilleure. Nous employons à présent le four Hoffmann, qui produit pour la dessiccation des briques une économie de 66 0/0. Ce four, qui est très-répandu et qui se répandra davantage en France, est moins connu en Angleterre. Nous avons notre soleil. Ce n'est pas le plus beau soleil du monde, excepté quand on descend vers notre Midi, qui est si ravissant sous tous les points de vue ; mais

enfin, notre soleil, même celui du Nord, dessèche plus vite nos matériaux et nos bois que le soleil anglais.

Nous sommes en bonne situation pour les couvertures; nous en trouvons chez nous tous les éléments, paille, tuiles, ardoises. Si même nous comptons le zinc, grâce aux arrivages par le chemin de fer du Nord, nous avons tous les matériaux de contruction à meilleur marché.

Quant aux machines motrices et aux machines-outils, nous sommes en état d'infériorité, parce que la fonte et le fer nous coûtent plus cher qu'à nos concurrents; il n'en est pas de même pour le cuivre, je crois; mais si nous avons une infériorité pour l'achat des matières servant à construire soit les machines locomotives, soit les machines-outils, nous reprenons l'avantage pour ce qui concerne la main-d'œuvre, ce qui établit à peu près la compensation, un tiers de plus pour les matériaux, un tiers de moins pour le travail. Et, notamment, comme on emploie pour la construction des machines un grand nombre d'ingénieurs, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler — je ne sais si nous devons nous en louer beaucoup — que la profession d'ingénieur est incomparablement moins rétribuée en France qu'elle ne l'est en Angleterre.

Quelle que soit la fabrication que l'on fasse en Angleterre, la part donnée à l'état-major industriel, c'est-à-dire aux ingénieurs, est considérable; les grands ingénieurs anglais font des fortunes énormes; on compte, chez nos voisins, la valeur intellectuelle pour une valeur, et on la paie en conséquence; tandis qu'en France nos ingénieurs sont peu rétribués et n'entrent que pour une faible partie dans les frais de premier établissement. L'ouvrier, nous l'avons à très-bon marché, vous le savez, pour la construction des édifices et même pour celle des machines.

Nous avons donc peut-être l'égalité pour les frais de premier établissement; mais, en tous cas, nous n'avons pas une dépréciation de 40 °/₀.

Nous ne saurions en dire autant pour le combustible. Il est évident que, pour la houille, nous avons presque partout l'infériorité. Les renseignements les plus généraux, et qui reposent sur les données les plus sérieuses, donnent ce résultat, que, dans les établissements de tissage et de filature, il faut estimer la dépense de la houille à trois fois la dépense anglaise, et, dans les grands établissements métallurgiques, à deux fois seulement.

C'est là une infériorité considérable.

Il n'en est pas absolument de même des matières

premières. Peut-être en ce moment payons-nous plus cher que nos voisins les matières textiles; mais, soit pour les cotons d'Amérique qui pourraient arriver dans nos ports sans plus de frais que dans les ports anglais, soit pour les cotons de l'Inde, qui, par la voie de Suez, sont plus près de nous que de la Mersey, je pense qu'avec des efforts nous pourrions faire du Havre un marché de coton égal à celui de Liverpool, et que, dans tous les cas, il nous est possible d'avoir des arrivages de coton en égalité avec les Anglais. (Très-bien ! très-bien !)

Je viens à la question de l'ouvrier. Je ne céderai pas volontiers sur cette question de l'ouvrier. Je l'avoue, je suis très-préoccupé de la supériorité de l'ouvrier français sur l'ouvrier étranger. J'ai pendant longtemps étudié avec soin la question de l'ouvrier dans les différents pays. Il est facile de se convaincre, rien que par les yeux, de la supériorité de la force physique de l'ouvrier anglais sur l'ouvrier français. L'ouvrier anglais a deux supériorités : la supériorité de la force physique construite en quelque sorte de propos délibéré, à l'aide du bifteack, et une autre supériorité, sa persistance remarquable à rester à sa place, à faire une besogne pénible, à ne s'en pas distraire, et à faire toujours la même chose de la même façon sans jamais s'en fatiguer.

Si vous le considérez comme un marteau, c'est un marteau plus lourd et plus résistant que le marteau français.

On dit, et je le crois, qu'il faut moins d'ouvriers anglais que d'ouvriers français pour un même nombre de broches. Cela tient en grande partie à ce que nos ouvriers refusent de toucher une haute paie pour conduire deux métiers, dans la crainte qu'on ne leur laisse ensuite la même somme d'ouvrage en revenant à l'ancien prix de journée.

Mais il y a autre chose que la force physique dans l'ouvrier. Le Français a des qualités morales très-remarquables : il est très-courageux, il a de la présence d'esprit, et il sait, comme on dit en langage d'atelier, se retourner.

C'est-à-dire que le même ouvrier est propre à diverses besognes. Cela est d'une importance extrême pour l'ouvrier lui-même, car, supposez une transformation de l'industrie, l'ouvrier anglais qui ne sait qu'accomplir toujours la même besogne, grâce au principe de la division du travail, une fois déplacé, n'est plus rien.

Cet ouvrier anglais qui n'a qu'un mouvement ressemble, quand les chances de la bataille tournent contre lui, au chevalier du moyen âge qui était caparaçonné de fer : quand il était en selle, la lance

au poing, il paraissait invincible, et il l'était, tant que son cheval pouvait le porter; — mais une fois mis à terre et couché sur le dos, il périssait dans sa cuirasse qui le protégeait tout à l'heure et qui, maintenant, l'obligeait à attendre la mort comme une masse inerte. Il en est un peu de même de ces ouvriers qui ne savent faire qu'un travail spécial, en qualité de bras, et non en qualité d'hommes.

L'ouvrier français, au contraire, ressemble à notre fantassin alerte, infatigable, gai au péril, aujourd'hui soldat, demain ouvrier, et qui, sa besogne héroïque une fois faite, prend une civière et s'en va à la provision, ou saisit le balai, et nettoie allègrement la chambrée.

Voilà ce qu'est notre ouvrier. Il aura été toute sa vie occupé à un travail; ce travail vient à lui manquer, il en prend un autre. L'apprentissage n'est presque rien pour lui, parce que son intelligence y supplée, c'est l'affaire de peu de temps et de peu d'efforts.

Nous avons donc là pour nos ouvriers une très-grande ressource, qui tient à une aptitude particulière, au caractère national, à l'intelligence française. (Très-bien ! très-bien !)

Et cela diminue l'amertume qui, quelquefois, se joint au triomphe de la science.

Lorsqu'une machine nouvelle introduite dans l'industrie, jette momentanément sur le pavé un grand nombre d'ouvriers, on voit chez nous, en très-peu de temps, des hommes d'un âge mûr se découvrir une nouvelle aptitude, se créer une nouvelle carrière, subir même, s'il le faut, un nouvel apprentissage. Il n'en est pas de même pour l'anglais. Il travaille ferme dans son sillon; déclassé, il ne sait plus que faire de sa force.

Cette faculté de transformation particulière à l'ouvrier français est importante, non-seulement pour l'ouvrier, mais pour le fabricant. Est-ce qu'un chef d'industrie n'est pas heureux d'avoir une armée qu'il peut verser alternativement dans tel ou tel cadre, de pouvoir faire passer des ouvriers de telle machine à telle autre, sans craindre qu'il y ait un nouvel apprentissage à faire et sans penser que c'est un grand enfant qu'il va mettre en présence d'une profession nouvelle? Disons-le avec un juste sentiment d'orgueil; nous avons des ouvriers intelligents, spirituels, courageux, animés du sentiment de leur devoir, sobres, au moins par comparaison, et qui n'ayant pas besoin de cette énorme consommation de l'ouvrier anglais, se contentent presque partout d'un salaire très-inférieur à celui de nos voisins.

Je serais charmé de voir leur salaire s'accroître ; mais je dis qu'à l'heure qu'il est, nous pouvons avoir la main-d'œuvre à meilleur marché qu'en Angleterre. Plusieurs statistiques donnent des prix égaux en France et en Angleterre. Eh bien ! il y a une illusion qu'il faut dégager. Oui, dans la plupart des ateliers de filature et de tissage, la main-d'œuvre se paie de la même façon ; mais la durée du travail n'est pas la même, au moins pour les femmes, que l'industrie textile emploie en si grand nombre. Ainsi, dans les ateliers français, la durée ordinaire du travail — je ne parle pas de Paris — est de onze heures effectives, ce qui fait soixante-six heures par semaine. La durée du travail dans les ateliers anglais est inférieure, elle est au maximum de cinquante-sept heures par semaine.

Il y a par semaine, avec le même prix, dépréciation au détriment du fabricant anglais. Je donne ce renseignement, parce qu'il est vrai ; mais en le donnant, je veux l'expliquer. J'ai trop interrogé les fabricants de Leeds, de Bradford, de Rochdale, de Manchester, pour ne pas savoir que les fabricants ne perdent pas en diminuant les heures de travail des femmes et des enfants.

Lorsque M. de Forcade de La Roquette était ministre des travaux publics, il avait mis à l'étude

une loi, que je couvais des yeux, sur le travail des enfants dans les manufactures, et que j'attends encore ; je souhaite passionnément qu'on nous l'apporte, et je ne comprends pas qu'on laisse si longtemps de côté l'occasion de rendre un tel service à son pays.

Je sais bien qu'en limitant à une demi-journée le travail des enfants, on imposera au fabricant quelque sacrifice ; il paiera l'enfant un peu plus cher ; mais la santé publique, l'avenir de la race française valent bien cela, et j'affirme qu'en définitive et tout compté, le fabricant trouvera une compensation dans la plus-value du travail.

Qui gagnera à cette réforme ? C'est la force nationale ; si vous ménagez l'enfant, vous fortifiez l'homme pour l'avenir ; vous n'aurez pas réduit nos malheureux enfants à dépérir pendant huit à dix heures par jour dans l'atmosphère des ateliers ; vous n'aurez plus, à l'époque du tirage, à déplorer la présence de tant d'infirmes, de tant d'incapables, et vous ne verrez plus dans les ateliers tant d'hommes obligés de suppléer par une volonté énergique à la défaillance de la force physique. (Très-bien !)

Non-seulement vous préparerez ainsi des générations plus puissantes et plus résistantes, mais, comme on me le disait en Angleterre, comme me le

répétait mon ami, M. Jean Dollfus, de Mulhouse, depuis qu'on diminue les heures de présence pour les enfants, ils donnent une somme de travail au moins égale à celle qu'ils donnaient auparavant, parce que l'homme n'a pas une mesure inépuisable de forces à tirer de lui-même, et qu'il y a une limite au delà de laquelle il ne peut aller.

M. Haentjens. Ce raisonnement pourrait s'appliquer à nos lycées.

M. Jules Simon. Oh ! parfaitement ; vous avez mille fois raison, et vous avez fait à ce sujet une proposition excellente, dont je suis loin d'avoir perdu le souvenir ; quand vous voudrez la reprendre, si vous avez besoin d'un auxiliaire, je suis à votre service. (Très-bien !)

Je reviens à mon raisonnement, et je soutiens, par les motifs que je viens d'indiquer et non de développer, que nous sommes en état de lutter contre n'importe quel pays du monde ; que les frais d'établissement ne sont pas supérieurs ; que les frais de direction sont inférieurs ; que les frais de main-d'œuvre sont inférieurs ; que la qualité des directeurs et des ouvriers est supérieure ; que nous n'avons d'infériorité que pour le coût de la houille, et, dans certains cas, pour le côut des matières

premières. Cette situation, Messieurs, regardée de près, vous semble-t-elle désespérante ? Vous semble-t-elle inquiétante ? Cette infériorité pour le prix de la houille, qui est notre seule infériorité réelle, nous pourrions la diminuer. Pourquoi, à la difficulté naturelle, ajoutons-nous une difficulté légale par le chiffre dont nous frappons l'introduction des houilles ? Pour moi, je trouve que c'est une faute contre le travail, et presque, si j'osais le dire, une faute contre le bon sens que de charger la houille d'un tarif.

Je dis que nous avons en France un certain nombre de machines productrices de travail et de force, et que ces machines sont comme l'homme qui donne d'autant plus de puissance qu'on l'a mieux nourri.

Nous devons réclamer de la houille pour nos machines, comme nous réclamons du pain et de la viande pour nos estomacs. Quand l'État renoncera à ces singuliers tarifs, et quand il nous donnera la houille au meilleur marché où nous puissions l'avoir, non-seulement nous serons alimentés pour nos machines, mais nos machines, produisant mieux dans de meilleures conditions, produiront davantage; elles fourniront à toutes les industries un développement supérieur, et notamment elles donneront du fret à notre marine marchande. (Très-bien !)

J'établis donc que nous sommes, à tous les points de vue, en état de lutter contre les industries étrangères.

Il reste ce que j'appelle l'outillage national, la batellerie, les messageries. Il n'est pas possible que je n'en dise pas un mot; mais je n'en dirai qu'un mot.

Tout le monde sait que des plaintes s'élèvent de tous les côtés, à propos de l'industrie de la batellerie, sur la manière dont elle est organisée, sur son accroissement.

On nous dit, et on l'a dit à cette tribune, qu'on a fait un progrès énorme, qu'on a fait des efforts considérables pour améliorer la batellerie. Je veux bien qu'on l'ait améliorée ; mais elle n'en est pas moins dans un état déplorable pour un pays comme la France.

Nous avons tant de richesses, tant d'argent, un si énorme budget, que nous devrions bien donner quelque chose à nos rivières et à nos fleuves.

Non-seulement nous ne créons pas ou nous créons peu, mais nous laissons, en quelque sorte, périr des éléments de viabilité magnifiques, et nous sommes cependant en plein XIX[e] siècle ! Il y a bien longtemps que le canal du Midi est fait, qu'il est regardé comme une des plus grandes gloires de

la France, et c'est avec raison ; eh bien ! nous en sommes réduits à nous trouver en face d'une compagnie française qui vient de se constituer pour traiter le midi de la France comme l'isthme de Suez, et pour établir un passage qui conduirait de l'Océan à la Méditerranée, là où nous avions une voie toute faite qui, non-seulement ne transporte pas ces grands convois dont nous aurions besoin aujourd'hui, mais qui est déserte.

Nous avons sur ce point beaucoup à nous reprocher et beaucoup à faire, et c'est là que nos fabricants peuvent nous dire : nous ne sommes pas protégés, comme nous devrions l'être, par la sollicitude du pays. (C'est vrai !)

Messieurs, il y a aussi la messagerie par les chemins de fer. Je suis très-éloigné d'introduire une question dans une autre, de discuter la situation des compagnies de chemins de fer, et de me demander pourquoi on a accumulé des réseaux si considérables dans un si petit nombre de mains. On a créé des institutions financières qui sont de véritables gouvernements, des États au milieu de notre État, par le monopole des chemins de fer. Mais je prends seulement le côté de la messagerie, et, pour ne pas vous fatiguer sur une question que tout le monde connaît, je vais vous

présenter quelques chiffres, qui ne seront pas, ceux-là, une comédie, car je les ai relevés tous sur les tarifs des chemins de fer.

En voici deux qui serviront de confirmation à ce que tout le monde à peu près pense sur la question. Vous savez tous, tout le monde sait la différence qu'il y a entre les tarifs de transit et les tarifs d'intérieur ; vous savez les raisons qu'on donne de part et d'autre. Vous avez entendu ici une discussion admirable, scintillante d'esprit et animée de toutes les ressources de l'art oratoire, faite par M. Pouyer-Quertier, dont le nom est nécessairement présent à la pensée de tous ceux qui, dans cette enceinte, s'occupent des traités de commerce. (Très-bien.)

Un membre. C'est dommage qu'il ne soit pas aujourd'hui sur ces bancs !

Un autre membre. On devrait lui accorder une admission temporaire ! (Rires !)

M. Jules Simon. Je ne veux indiquer que deux chiffres, mais ils sont frappants.

1,000 kilogrammes de coton brut en balles transportés du Havre à Bâle, c'est-à-dire faisant le transit, donnent lieu à la perception, au profit de la

compagnie de l'Ouest et de la compagnie de l'Est, d'une somme de 64 francs 50 centimes. Si ces balles, au lieu d'aller jusqu'à la frontière suisse et de la traverser, s'arrêtent en deçà, à la gare de Saint-Louis, mettons à la gare de Mulhouse, alors, au lieu de payer 64 fr. 50, elles paient 68 fr. 35, c'est-à-dire 3 fr. 15 cent. de plus pour moins de chemin.

Mon objection ne consiste pas à dire : il faut supprimer le transit et imposer une perte à notre commerce général ; elle consiste à dire que la compagnie qui fait le transit trouvant un bénéfice dans les conditions où elle le fait, pourrait, sans se mettre en perte, abaisser ses tarifs pour la circulation à l'intérieur.

Mon autre exemple est encore plus frappant, il m'est fourni par les tarifs du chemin du Midi.

1,000 kilogrammes de toiles anglaises sont transportés de Bordeaux à Cette, de navire à navire, c'est-à-dire sans être consommés en France, dans un espace de 476 kilomètres, pour la somme de 15 francs ; pour ce même prix de 15 francs, sur le même chemin et partant du même point, c'est-à-dire de Bordeaux, ces marchandises n'arriveraient qu'à Tonneins et ne feraient que 96 kilomètres au lieu de 476.

Et si, faisant les 476 kilomètres, elles s'arrêtent avant le 476e, à la gare de Cette, alors au lieu de payer les 15 francs, elles paient, d'après les tarifs, 68 fr. 05.

Ces chiffres démontrent que nous avons, quant au transport de nos marchandises, une infériorité qui ne tient pas précisément au traité de commerce; elle tient à d'autres traités, et, en ce qui concerne ceux-là, nous n'avons pas besoin de négocier avec l'Angleterre pour les modifier.

Je suis persuadé, Messieurs, qu'une des plus grandes améliorations qu'on puisse faire dans l'intérêt du commerce, c'est de diminuer la distance, et la manière d'y parvenir, c'est de diminuer les prix des tarifs des chemins de fer, et de faire des voies de transport par la batellerie. (Marques nombreuses d'assentiment.)

C'est là la seconde démonstration que je voulais faire. Je crois avoir établi, dans la première partie de mon discours, que les pertes de certaines industries, pertes qui sont réelles, doivent être imputées à des causes qui ne proviennent pas du traité de commerce; et dans la seconde partie, je crois que, n'examinant plus le passé de ces dix dernières années, mais tenant compte de la puissance et des ressources de la France, et, la comparant avec les

autres peuples, j'ai démontré que nous étions en situation de lutter avec n'importe lequel d'entre eux.

Je ne peux pas m'empêcher ici de vous dire qu'il y a vingt ans, on a commencé à remplacer les Expositions nationales par des Expositions universelles. Les Expositions universelles qui ont eu lieu, celles surtout de Paris et de Londres, ont eu une importance considérable.

En 1867, nous avons eu ici, à Paris, tout ce qu'il y a de grand et d'important dans le commerce du monde, et cette Exposition n'était pas seulement un emmagasinage, il ne s'agissait pas d'aller de vitrine en vitrine, d'emplacement en emplacement, pour se donner le merveilleux spectacle des efforts du génie humain au XIXe siècle.

Non, on avait placé, à côté de l'Exposition internationale, un jury international composé des savants, des commerçants de tous les pays; et, non-seulement les exposants étaient là, ardents, se demandant si leurs produits seraient primés, s'ils obtiendraient des médailles; mais en même temps qu'on désirait ces distinctions pour son commerce, pour sa maison, on les désirait aussi pour son pays, car il y a dans le commerce et l'industrie une source féconde de patriotisme. (Très-bien!)

Et vous vous rappelez ce qui s'est passé ensuite, lors de la distribution des récompenses; vous vous rappelez comment tout le monde était attentif à dire : la France a la médaille dans tel genre de fabrication; dans tel genre de fabrication, les Anglais; les Allemands ne peuvent pas lutter avec tel produit de la fabrique française. C'était une espèce de chauvinisme nouveau qui naissait alors, et qui doit se développer dans nos mœurs à la place de l'autre chauvinisme, qui a fait son temps. A l'armée qui ne fait que gagner des batailles sanglantes, il s'agit de substituer l'armée qui gagne ces batailles véritablement héroïques, dont toute la conséquence est d'augmenter la somme de bien-être dont nous jouissons, et qui ne coûtent de larmes à personne. (Assentiment sur plusieurs bancs.)

Nous avions ce patriotisme pendant l'Exposition; nous nous vantions avec enthousiasme d'être au premier rang pour un grand nombre d'industries. Et aujourd'hui, quand les vainqueurs ont reçu leur couronne et emporté leur médaille, quand l'Exposition est fermée et n'est plus que le temple vide dans lequel il n'y a plus de Dieu, tout change. Ceux qui, la veille, parlaient de la grandeur de l'industrie française, de la puissance du travail français, des

admirables ouvriers que nous possédons, des hommes de génie qui les dirigent, les voilà qui commencent une chanson bien différente. Ils viennent dire avec humilité que tous les peuples sont capables de nous battre, qu'il nous est impossible de lutter avec nos vaincus d'hier, que nous n'avons ni autant d'imagination, ni autant de muscles; nous devenons humbles jusqu'à l'humiliation.

Eh bien! ces expositions universelles seront une comédie si elles ne nous apprennent pas à compter sur nous-mêmes; si, en nous voyant admirés par nos rivaux, nous n'apprenons pas enfin que nous avons de la force, et si, après avoir montré tant de puissance, nous demandons à être protégés comme des enfants qui ne peuvent pas lutter contre les hommes, à moins que les hommes ne se laissent garrotter. (Rires d'approbation.) Non! non! ne donnons pas ce spectacle; ne changeons pas si vite, ne changeons pas tant. Ne courbons pas la tête si bas, quand nous avons le droit et le devoir de la porter haute. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

J'aborde ici un troisième point de vue de la question.

Jusqu'à présent, j'ai parlé de notre industrie. Je vais démontrer ce que c'est, dans la masse de la

population française, que l'industrie, et ce qu'elle représente.

Je l'avoue, c'est le côté délicat de mon sujet; mais s'il n'est pas indiqué, la discussion ne sera pas complète.

Nous sommes, à un certain degré, un peuple industriel; sans doute; je n'admettrais pas qu'on vînt nous dire de renoncer à être industriels. Assurément non. Non-seulement il est bon qu'un peuple soit industriel, non-seulement cela est bon pour l'agriculture, mais je tiens que, partout où le travail existe, à moins qu'il ne soit contre nature, il faut le laisser subsister.

Mais enfin sommes-nous principalement un peuple industriel, ou sommes-nous principalement un peuple agricole?

Voix diverses. C'est cela! — Voilà la question!

M. Jules Simon. Moi, je crois que nous sommes principalement un peuple agricole (C'est vrai! très-bien!), et il y a deux moyens de le démontrer:

D'abord en décomposant la population; et ensuite, en examinant la structure et la configuration de la France.

La France est faite géographiquement et physiquement pour être un peuple agricole; il est impos-

sible de ne pas le reconnaître, rien qu'en jetant les yeux sur une carte, en examinant les deux mers auxquelles nous touchons, nos fleuves, nos divers bassins; en comptant nos produits, en voyant que nous avons en abondance tout ce qui fait la fortune de l'agriculture, et que le sol est propre à donner ses trésors avec plus d'abondance encore, si seulement nous savions en tirer tout le parti nécessaire.

Messieurs, que ceux qui connaissent l'état actuel de l'agriculture en France prennent la peine de lire le voyage d'Arthur Young à travers les provinces françaises, au moment où la révolution allait éclater; il ne voyait partout que détresse, que campagnes arides et sans culture, et cela provenait de l'absence de notions agronomiques, de ce que l'agriculture n'était pas mise à sa place, de ce qu'on ne comprenait pas ce qu'il y a de grand, de puissant, de patriotique dans la condition d'agriculteur; au contraire, aujourd'hui nous voyons que nos campagnes se couvrent de moissons, que la stérilité disparaît, que de tous côtés on travaille à l'acclimatation des plantes et des animaux; en un mot, l'agriculture est devenue une science qui, il est vrai, n'est qu'à moitié chemin, mais qui peut grandir, et qui grandira, car c'est l'avenir et la force de notre pays. Très-bien! très-bien!) On nous battra sur l'indus

trie du coton et sur d'autres industries, c'est possible; mais sur la production des céréales, on aura grand'peine à nous suivre, et jamais on n'arrivera à nous concurrencer pour la production du vin.

Nous avons, en France, 79 départements qui s'occupent de la production du vin; et ces 79 départements possèdent dans leurs vignes la plus féconde source de richesses qu'un peuple puisse envier à un autre peuple.

Quand on est dans cette situation, on est pardessus tout un peuple agricole; je veux bien qu'on soit en même temps industriel et agricole, mais agricole d'abord et industriel ensuite. (Nouvelle approbation.)

Maintenant, si je décompose la population, je vais encore donner des chiffres, je demande grâce pour eux; comme tous les chiffres ils sont contestables. Je ne m'exagère jamais la valeur des chiffres, ni de ceux que j'apporte, ni de ceux qu'on m'oppose. J'aime mieux raisonner que chiffrer en matière de discussion. Mais enfin voici quelques chiffres qui peuvent au moins être regardés comme un élément de conviction.

C'est une statistique qui a été dressée par un de mes confrères à l'Institut et à la société d'économie politique, M. Wolowski. D'après les recherches

qu'il a faites avec beaucoup de soin et d'habileté, le nombre de personnes qui vivent directement ou indirectement de l'industrie en France est de 10,939,091. Sur ce chiffre, l'industrie du vêtement prend 2,108,000; c'est une industrie éminemment française qui n'est pas comprise dans la liste des industries menacées; car pour celle-là, du moins, surtout quand nous y joignons les différents travaux de la peau, et les articles dits de Paris, nous avons une supériorité énorme.

Il reste donc 8,832,000 personnes.

Notez bien qu'il ne s'agit pas seulement d'ouvriers; il s'agit de patrons, de conducteurs de travaux de leurs femmes et de leurs enfants.

J'ai fait un calcul à part des personnes qui sont employées dans les industries particulièrement en cause : l'industrie textile, l'industrie extractive et l'industrie métallurgique. L'industrie textile emploie 2 millions de personnes, et encore, il serait juste d'en déduire les personnes qui appartiennent à l'industrie de la soie, parce que, malgré ses malheurs récents, l'industrie de la soie progresse dans notre pays; mais je ne veux pas compliquer le calcul. Je dis donc :

Pour l'industrie textile.......	2,000,000
Pour l'industrie extractive....	429,000
Pour l'industrie du fer.......	151,000
Total...........	2,580,000

Maintenant, voici le chiffre des personnes qui, directement ou indirectement, vivent de l'agriculture : il y en a 19,599,113. En comparant ce chiffre à celui de 2,580,000, qui représente les trois industries en cause, on trouve une différence de 17,019,113 !

Ce ne sont que des chiffres, je l'avoue ; cependant, des chiffres si gros ne sont pas absolument à dédaigner. (Très-bien ! très-bien !) Et j'ajoute que ceux qui vivent de l'agriculture en France en vivent tous ; nos champs sont cultivés par des ouvriers à la journée et par des fermiers ; on prend des ouvrières pour la vendange ; on prend des servantes dans les fermes. La maîtresse elle-même emploie son temps et ses forces comme tout le monde ; le mari est travailleur, la femme l'est aussi, elle l'est tout à fait, elle est ouvrière, dans la bonne acception du mot.

Les propriétaires même, beaucoup de propriétaires, travaillent sur leurs terres ; ils sont de véritables ouvriers, et ils ont droit à ce noble titre, ils tra-

vaillent comme ceux qu'ils emploient et qu'ils salarient.

Il en est tout autrement dans l'industrie.

Si je parlais des femmes, je dirais qu'il n'y en a pas dans l'industrie extractive ; dans la métallurgie, pas davantage. J'étais l'autre jour à Aubin, avec mon ami M. Ferry, pour étudier sur les lieux mêmes, les détails de la catastrophe ; il n'y a de femmes ni dans les mines ni dans la forge ; celles qui ont été tuées venaient là pour empêcher leurs maris de se battre, pour emmener et sauver leurs enfants. Hélas ! on a trouvé le corps d'un enfant de neuf ans parmi les victimes.

Les industries textiles sont celles qui emploient le plus de femmes. Elles sont en majorité dans les ateliers de filature et de tissage.

Mais dans toutes les industries, les femmes des patrons, des conducteurs de travaux, appartiennent à la classe aisée de la société, et on ne peut pas les considérer comme des ouvrières vivant de leur travail.

Il y a, dans tous les cas, une masse énorme de population ouvrière dans l'agriculture, et il y en a beaucoup moins dans l'industrie.

Est-ce une raison pour sacrifier l'industrie ? Non certes : il n'y a pas de raison pour sacrifier l'indus-

tric, personne ne le demande; on ne demande qu'une chose, c'est de ne pas sacrifier l'agriculture à l'industrie. (Très-bien ! — C'est cela !)

Et remarquez-le bien, Messieurs, il s'agit de choisir, car la France est industrielle et agricole. Nous produisons, c'est pour vendre; ce n'est pas seulement pour vendre à l'intérieur, c'est pour vendre aussi à l'étranger. Nous avons besoin du marché étranger pour nos vins, comme vous en avez besoin pour vos filés et vos tissus. Or, si vous venez demander une protection pour les tissus, savez-vous ce que fera l'étranger? Il nous frappera sur notre principale industrie, c'est-à-dire sur nos vins. Chaque fois que vous augmenterez vos tarifs sur les produits manufacturés, il augmentera aussi les siens sur nos produits manufacturés, et surtout sur les produits du sol.

Car le vin, c'est en même temps un produit naturel et un produit manufacturé. Il faut être savant, il faut être intelligent pour faire de bon vin, et la preuve, c'est que si les viticulteurs de l'Espagne et de l'Italie valaient les nôtres, leurs vins pourraient soutenir la concurrence avec la vigne française. Ce n'est pas seulement la vigne, c'est l'homme qui, chez nous, est supérieur. Nous avons là notre grand produit, notre produit national, notre

grande supériorité, qu'on ne nous arrachera pas.

Cette industrie, qui est la plus grande fortune de la France, occupe la presque totalité de la population française. C'est notre grand intérêt, notre intérêt de premier ordre ; il ne faut pas qu'en aucun cas on demande à un intérêt, qui est celui de la masse, des sacrifices trop durs au profit d'un autre intérêt, qui est celui du petit nombre. (Très-bien ! très-bien !) Vous demandez des droits protecteurs pour l'industrie, vous voulez tout faire pour elle ; mais si vous faites des tarifs protecteurs, nous demandons que ces tarifs ne soient pas faits au détriment d'intérêts qui sont ceux de la masse ! (Très-bien ! très-bien !)

Cette considération mérite d'être pesée ; car, quand on fait des affaires, si c'est une affaire, il faut songer avant tout à l'intérêt du grand nombre.

Avant de passer à un autre point, j'aurais bien voulu donner quelques détails sur la vente des vins. (Parlez ! parlez !)

Peut-être vaudrait-il mieux réserver cela pour le cas où on nous contesterait.

Plusieurs membres. Non ! non ! — Parlez !

M. Jules Simon. Puisque la Chambre le désire, je vais donner quelques chiffres.

Naturellement, tous les centres de la production vinicole sont très-préoccupés de la lutte entre ce qu'on appelle, très-improprement suivant moi, le Nord et le Midi, car c'est la lutte entre la force industrielle et la force agricole.

Cette lutte-là a pour résultat que, de tous les côtés, on s'est rassemblé soit pour exposer le bilan de ses pertes, soit pour compter ses gains, et pour dire ce qu'on sacrifiait d'un côté et à quoi on le sacrifiait de l'autre.

Voici quelques chiffres qui m'ont été fournis, et que j'apporte dans la discussion en disant leur origine. Celui-ci m'a été envoyé par le président d'une société industrielle dont j'ai l'honneur d'être membre, M. Warnier, président de la Société industrielle de Reims.

M. Warnier a scrupuleusement relevé les différences de l'exportation des vins de Champagne mousseux en bouteilles depuis les dix dernières années; je vous fais grâce des années intermédiaires, je prends seulement les chiffres de 1861 et de 1868.

Les bouteilles de vin de Champagne exportées en 1861 étaient au nombre de 6,904,915, et le

nombre s'en est élevé, en 1868, à 12,810,194.

Maintenant, je prends la Gironde. Là, je pourrais vous inonder de chiffres, si je voulais, Messieurs. Nous avons fait à Bordeaux une association libre-échangiste qui, je l'espère, rappellera les beaux jours de l'ancienne École de Bordeaux, restaurée par M. Duffour-Durbergier, et qui déjà, après deux mois tout au plus d'existence, a donné des résultats importants.

Il appartenait à une des grandes capitales de la production vinicole de se mettre à la tête du mouvement libre-échangiste.

Des travaux extrêmement bien faits par M. Adrien Bonnet, par M. Lalande et par M. Lucien Meissner, nous ont mis à même d'estimer avec exactitude le développement de notre industrie et ses différents débouchés.

Non-seulement nous avons calculé les exportations générales, les exportations pour l'Angleterre, mais encore nous avons pu, en consultant les documents de la douane anglaise, connaître la quantité de nos vins consommée en Angleterre.

Je pourrais citer beaucoup de chiffres ; j'en indiquerai seulement un ou deux.

L'exportation totale de vins français par Bordeaux, en 1868, a été de 1,160,202 hectolitres.

Pour l'Angleterre spécialement, les exportations ont été, en 1859, de 48,939 hectolitres, et, en 1868, de 229,071 hectolitres.

Les vins de la Gironde figurent, dans ce dernier chiffre, pour 163,642 hectolitres.

Je cite, d'après M. Lalande, les chiffres mêmes de la douane anglaise, qui nous donnent, d'une manière précise, la mesure de la consommation chez nos voisins :

En 1858...	571,993 gallons; — en tonneaux....	2,859
En 1859...	605,911 gallons; — en tonneaux....	3,479
En 1868...	4,501,931 gallons; — en tonneaux....	22,509

D'où il résulte que l'augmentation, en 1868, a été de 1 à 8 relativement à 1858, et 1 à 7 relativement à 1859.

Vous savez que le droit dont nos vins sont frappés en Angleterre est encore considérable ; il est de plus de 27 fr. par hectolitre. Les vins de première qualité qui forment surtout nos principaux crus paient jusqu'à 50 centimes par bouteille, deux schillings par gallon ; le tarif est d'un schilling pour les vins de qualité inférieure, et, malgré cette protection, l'importation de nos vins français en Angleterre augmente dans des proportions considérables, vous le voyez.

Il y a là pour nous, dès à présent, un grand accroissement de commerce, un important élément de prospérité ; et cependant la consommation du vin par les Anglais, comparée à celle des Français, est infiniment restreinte.

Elle se développera, à l'avantage réciproque des deux pays, à mesure qu'on connaîtra la qualité de notre vin, et qu'on s'apercevra qu'en même temps qu'il donne la force, — je l'ai dit ailleurs, et j'aime à le répéter ici, — il donne la santé et la bonne humeur.

Les vieilles relations entre Bordeaux et l'Angleterre, la facilité et la fréquence des communications expliqueraient la préférence donnée au Claret par nos voisins, si d'ailleurs cette préférence ne s'expliquait pas toute seule. Les propriétaires de la Bourgogne n'ont qu'à vouloir, pour augmenter leurs exportations de ce côté. Il n'en sera pas de même de nos vins du Midi, dont l'importance comme quantité s'accroît tous les jours, et qui prennent une si grande place dans le commerce national.

On comprend que ce soient les meilleures qualités qui entrent les premières dans la consommation anglaise, surtout quand il y a un droit considérable à payer ; or, pendant que nous payons 27 fr. 50 c. par hectolitre en Angleterre, on paie 3 fr. seule-

ment en Suisse et 6 fr. en Italie. Les vins du Midi, —je ne parle pas des vins de liqueur, mais des vins en fûts, — prennent ce chemin ; et le traité avec l'Angleterre n'a exercé jusqu'ici sur leur marché qu'une influence très-indirecte.

Dans un *meeting* libre-échangiste tenu à Montpellier, il y a quelques jours, et auquel assistait un de nos collègues, qui pourrait nous donner d'utiles renseignements, on a expliqué que le traité de commerce n'avait pas augmenté les transactions relativement aux vins entre l'Hérault et l'Angleterre.

Je le crois sans peine : avant le traité, les transactions étaient insignifiantes, à présent elles sont nulles. Si donc les habitants de ce département sont libre-échangistes, c'est parce qu'ils comprennent que l'avenir de la France, et particulièrement celui de leur grande industrie locale est attaché au triomphe de nos idées économiques. C'est aussi parce qu'ils ne se laissent pas influencer par les premiers résultats de l'opération, et qu'ils tiennent compte, en gens intelligents, des conséquences futures et des conséquences indirectes.

Ils souffrent surtout de la différence des droits d'entrée de leurs vins en Espagne et des droits d'entrée des vins d'Espagne en France. Ils souf-

frent aussi de la situation qui leur est faite par la dernière loi sur le vinage.

Mais voici où l'avantage se trouve pour eux dans notre traité avec l'Angleterre, c'est que le chemin de fer du Midi a expédié, en 1867, un total de 64,919 hectolitres de vin qui ont été dirigés probablement jusqu'à Bordeaux, puisque tous les départements du parcours sont des départements vinicoles; et qui, s'ils n'ont pas été expédiés en Angleterre, ont remplacé, soit pour la consommation locale, soit pour les coupages, les vins que l'Angleterre a achetés.

De même, Marseille a expédié 578,934 litres, dont la moitié au moins est venue de Cette. Ainsi vous voyez que, quand les vins ne vont pas en Angleterre en sortant de nos celliers, ils vont remplacer, dans les celliers plus favorisés, les vins que l'Angleterre consomme. Autrefois, avec nos marchés restreints et notre concurrence contre le voisin, on ne regardait que les affaires immédiates, on ne tenait compte, comme renseignement et direction, que de ses propres affaires. On comprend à présent la solidarité de toute l'industrie. Les exportations des produits du Bordelais ne peuvent pas augmenter sans qu'il résulte de cet accroissement d'affaires un bénéfice pour les autres régions vinicoles. Il

est d'ailleurs bien naturel que le Midi soit libre-échangiste. On affirmerait qu'il doit l'être, rien qu'en jetant les yeux sur les campagnes de l'Hérault : la vigne a tout envahi, et elle donne des produits de plus en plus abondants. Quand on a une richesse pareille, on est libre-échangiste, car quel est celui qui n'est pas libre-échangiste? C'est le producteur qui travaille dans des conditions désastreuses; mais dès qu'on a un bon instrument, on ne demande que l'élargissement du marché. La plus grande preuve de détresse, je ne parle pas de détresse éventuelle, mais de détresse fondamentale, c'est la recherche d'une protection. Soyez riche de votre fonds, ayez une grande puissance d'expansion, et vous demanderez le libre-échange; vous demanderez le marché universel, parce que vous savez qu'il ne peut que vous profiter.

Nous sommes pauvres en houille et en coton, malgré la fortune que la protection a versée dans certaines mains : donc notre industrie demande des tarifs élevés. Au contraire, nous sommes riches en produits agricoles et surtout en vins; nous le sommes et nous pouvons l'être encore plus; et nous le savons, et nous le sentons. Donc notre agriculture est libre-échangiste.

Mais devons-nous uniquement considérer la force

d'expansion? Devons-nous uniquement songer aux intérêts des producteurs? Et le consommateur, n'en dirons-nous rien? Est-ce que nous aurons discuté le libre-échange sans parler de la consommation? Est-ce que nous oublierons le devoir qui nous est imposé de fournir aux ouvriers de la consommation en même temps que du travail, et, à toute la masse de la population, de la consommation au meilleur marché possible?

Nous faisons, à l'heure qu'il est, de la générosité d'une façon au moins contestable.

Je prends une ville avec ses octrois, parce que la question des octrois, sans être la même que celle des douanes, a avec elle une très-grande analogie.

Je prends la ville de Paris, — je pourrais prendre également toute autre ville, — la ville de Paris supprime la cote individuelle pour tous ceux dont les loyers n'atteignent pas un certain chiffre...

Un membre. 400 fr.

M. Jules Simon. Elle fait ce cadeau à nos malheureux. C'est un maigre cadeau, après tout, qui lui coûte cher, mais qui est petit pour ceux qui le reçoivent, parce qu'ils ne paieraient qu'une faible somme; et ces mêmes citoyens, à qui on fait avec

beaucoup de pompe l'aumône de cette petite somme, sont obligés de payer, pour l'octroi, une somme très-considérable, qu'on évalue à Paris, à 100 fr., je ne dis pas par homme, mais par estomac.

C'est là un impôt terrible, qui roule sur les matières de première nécessité, et que j'aurais le droit d'appeler un impôt sur la vie.

En vérité, il en est de même pour nos douanes. Est-ce qu'on importe seulement des objets de luxe? Est-ce que c'est seulement sur les dentelles que la douane prélève ses droits? Est-ce que ce n'est pas sur du coton, et du coton de l'espèce la plus commune? Et ce coton de l'espèce la plus commune à qui sert-il? Est-ce au riche? Est-ce au pauvre? Quand on traversait la France, il y a cent ans, combien trouvait-on de femmes qui n'avaient pas de chemises, et d'hommes qui n'avaient pas de blouses? Tout le monde n'avait pas de souliers, tout le monde n'avait pas de rideaux à sa fenêtre, de draps dans son lit. Aujourd'hui, vous chercheriez difficilement en France une population qui fût privée de toutes ces choses qui concourent à son bien-être. Eh bien! ce sont ces objets qu'on importe en France et que vous frappez d'impôt. Ah! s'il n'y avait que des choses de luxe, si on pouvait faire un impôt somptuaire, je comprendrais vos tarifs; mais le véritable

impôt, le seul qui rapporte beaucoup, c'est l'impôt sur les objets de grande consommation, c'est la lourde taxe qui pèse sur les aliments et sur les vêtements du pauvre. Toutes les fois que vous faites ces tarifs protecteurs, vous protégez de gros industriels et au détriment de qui, Messieurs? Qui, en définitive, paie cette protection? C'est le consommateur, c'est le pauvre. C'est lui qui paie son pain plus cher, qui paie plus cher le vêtement de son enfant. Pourquoi? Parce que vous voulez protéger de grands industriels et faire vivre en France, à l'aide de la protection, des industries qui peut-être ne pourraient subsister sans ce secours, et qui, par conséquent, n'ont qu'une vie factice (Oui! oui! — C'est cela!)

Nous qui combattons pour la liberté, pour la suppression des tarifs, nous pouvons invoquer les besoins des populations, les besoins de la masse; nous pouvons invoquer les droits de l'avenir, invoquer les principes; nous sommes, à tous les points de vue possibles, dans la vérité et dans le droit.

Je termine cette discussion qui, je le sens plus que personne, est bien incomplète. Je ne ferai plus, avant de descendre de la tribune, qu'une seule réflexion.

Qu'est-ce que c'est que vos tarifs? Ils peuvent avoir

deux caractères; ils peuvent être simplement fiscaux, ils peuvent être aussi une balance.

Supposons qu'ils soient fiscaux, supposons que ce soit tout simplement un impôt uniforme et fiscal, ce sera le système de l'octroi appliqué à la douane ; un système tout aussi oppressif, mais un peu moins faux. Cet impôt, ainsi modifié, je le regretterais, je le combattrais, je ne l'admets à aucun degré; car, pour ce qui me concerne, je ne voudrais pas d'impôts indirects; je voudrais un impôt unique. C'est difficile, je le sais; vous me dites que c'est impossible? (On rit.) Laissez-moi dire seulement que c'est difficile. Toujours est-il que si c'était seulement un impôt fiscal, je n'aurais pas à ajouter ce que je vais vous dire : mais non, ce n'est pas un impôt fiscal, c'est un impôt de création, c'est un impôt avec lequel vous voulez corriger les torts de la nature, avec lequel vous voulez vous charger de créer la richesse, ne vous apercevant pas qu'on ne peut pas créer la richesse par des tarifs sans créer à côté la misère.

Quoi ! vous vous faites les distributeurs de la richesse et de la prospérité !

Vous faites des lois fiscales, et avec ces lois, dites-vous, vous allez verser la fortune dans la ville de Rouen, dans la ville de Mulhouse, sans vous apercevoir que les écus que vous y versez, vous les pre-

nez dans nos vastes campagnes, et que ce qui va grandir la richesse des industriels diminue le bien-être de millions de travailleurs! (Vive approbation.)

Eh quoi, Messieurs, vous vous faites les dispensateurs de la fortune publique! Mais est-ce là votre mandat? Non, vous êtes les législateurs, les soutiens de l'ordre; vous n'existez que pour donner l'ordre au pays et garantir la liberté à tout le monde.

Vous n'êtes pas chargés, personne, ni Dieu ni les hommes, ne vous a chargés de vous transformer en directeurs et en distributeurs de la richesse publique.

Vous le faites pourtant, imprudents que vous êtes; vous vous chargez de distribuer la fortune, et vous commencez par les grands industriels. Mais si vous entrez dans cette voie, que répondrez-vous aux ouvriers qui viendront vous dire: « Nous n'avons pas d'usine, mais nous avons des bras, et nous voulons du travail pour nos bras, comme vous fournissez du travail aux grands industriels avec vos lois et vos subventions? » Je vous défie de leur répondre.

Moi, je leur dirais: je ne distribue rien à personne; moi législateur, je distribue à tous la liberté et les

moyens de travail, et pas autre chose; je ne distribue pas la richesse, c'est à vous qu'il appartient de vous émanciper, d'être des hommes, de vous servir de votre liberté, de répondre de vous-mêmes, de vous nourrir et de nourrir les vôtres, de vous grandir... Oui, je le dirais, et j'aurais le droit de le dire, — pourquoi? c'est que je suis libre-échangiste; je ne me mets pas à la place de Dieu, je laisse la richesse se développer et grandir d'elle-même.

Je laisse le génie humain se produire en liberté, et je ne viens pas de mon autorité transformer l'ordre des choses et faire de moi une espèce de grotesque caricature de la Providence!

Voilà la réponse que je puis faire, et que peuvent faire tous ceux qui se confient à la liberté. Mais quelle sera la vôtre?

Messieurs, il n'y a que la liberté qui soit bonne, et comme il faut que je finisse, n'ayant pas dit cependant la moitié de ce que j'avais à dire, je finirai comme tout le monde, — et j'en suis bien heureux, — en disant que toutes les libertés sont sœurs, qu'elles s'attirent l'une l'autre; que si nous avons la liberté du travail, la liberté du commerce, nous aurons les autres libertés, et dans de meilleures conditions, parce que l'homme qui travaille veut travailler librement, et que dans le travail il fait

l'apprentissage de la liberté solide, de la liberté inséparable de l'ordre.

Quand je parle ainsi, Messieurs, je ne vous étonne pas ; c'est mon habitude, c'est mon langage de tous les jours. Mais combien je suis heureux de voir que tous ceux qui viennent de points si divers sont, sur cette question, d'accord avec moi, sont amenés par la nécessité à la même conclusion que moi, et nous disent qu'en demandant le libre travail, le libre commerce, c'est la liberté qu'il réclament ! Combien en elle-même la liberté est grande, Messieurs, combien elle est sainte, combien elle est féconde, puisqu'il est impossible de séparer une liberté des autres ! Non-seulement ils demandent la liberté, mais ils demandent en même temps les conditions indispensables, la conséquence de la liberté, et cette conséquence c'est la paix. (Très-bien ! très-bien !)

Mais non ! tant que nous aurons des armées, je ne parle pas ici d'armées permanentes, mais des armées de douaniers, tant que nous aurons des armées entre les nations, nous n'aurons pas la paix, nous n'aurons pas la fraternité des peuples. Nous ne l'aurons que le jour où nous ne verrons dans nos anciens ennemis que des concurrents d'atelier, quand il n'y aura plus entre nous qu'une émulation

à qui produira le plus et le mieux pour le bonheur de l'humanité. Faites donc la guerre quand la douane sera abolie tirez donc un coup de fusil ou un coup de canon ! Je vous en défie. (Très-bien ! très-bien !)

C'est ainsi, Messieurs, que par la liberté du travail, par la liberté du commerce, nous fonderons l'avenir de la liberté politique et que nous en finirons à jamais avec le détestable fléau de la guerre. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements prolongés.)

M. Jules Simon, en retournant à son banc, reçoit les félicitations de ses amis.

CORPS LÉGISLATIF

DISCUSSION

DES INTERPELLATIONS

SUR LA

MARINE MARCHANDE

Séance du 4 Février 1870

M. Jules Simon. Messieurs, je voudrais ne pas faire un long discours, et je ferai tous mes efforts pour être bref.

Je pense que notre marine marchande traverse, en ce moment, une crise. Je crois qu'il y a lieu de recourir à un certain nombre de mesures qui peuvent diminuer les rigueurs de cette crise et peut-être y mettre un terme. Je crois néanmoins que ces me-

sures ne sont pas ce qu'on appelle un remède héroïque. Je crois enfin, comme plusieurs orateurs qui ont été entendus, soit dans la présente discussion, soit dans une discussion antérieure, que le vrai point de la question, c'est le fret de sortie.

Et, suivant moi, le moyen de remédier à l'insuffisance actuelle du fret de sortie, si elle existe, ce n'est pas de revenir à la protection, qui en élèverait le taux, c'est de recourir à notre doctrine libérale, qui augmenterait le fret de sortie et par conséquent le trafic ! (Très-bien !)

M. Haentjens. C'est très-exact !

M. Jules Simon. Voilà quelles sont les idées que je viens vous présenter, et, je le répète, en aussi peu de mots que possible.

J'ai un préjugé, Messieurs, contre le discours que je vais faire, et ce n'est pas seulement contre mon discours, c'est contre les discours qu'on fera peut-être après celui-ci, et contre ceux qui ont été faits auparavant. Ces discours viennent à la veille d'une enquête.

M. Estancelin. L'enquête est parfaitement inutile; la question est assez claire pour moi.

M. Jules Simon. Si l'interruption de l'honorable

M. Estancelin a pour objet de m'inviter à renoncer à la parole... (Non ! non !)

M. ESTANCELIN. Vous vous méprenez sur ma pensée.

M. Jules SIMON. Je n'y renoncerai pas sur son invitation, mais je suis parfaitement prêt...

M. HAENTJENS. M. Estancelin dit que c'est l'enquête qui est inutile.

M. Jules SIMON. Laissez-moi répondre à l'interruption et ne m'empêchez pas de le faire par une autre interruption, qui ne ferait pas avancer le débat.

Je disais que si l'interruption de l'honorable M. Estancelin avait pour but de m'engager à renoncer à la parole, je n'y renoncerais pas, mais que si la Chambre jugeait à propos de clore la discussion, je ne dirais pas un mot pour l'en empêcher. (Non ! non !)

M. ESTANCELIN. Du tout !

Voix nombreuses. Parlez ! Parlez !

M. Jules SIMON. Je disais que les discours que nous faisons à présent ont le malheur de venir à la

veille de l'enquête, et ce malheur est aggravé par une circonstance que nous ne pouvons pas nous dissimuler.

Pendant que nous discutions sur le traité de commerce, chaque orateur qui montait à la tribune contredisait celui qui l'avait précédé, et autant il y aurait eu d'orateurs nouveaux, autant de fois la contradiction se serait reproduite.

Mais cette contradiction est, pour ainsi dire, plus frappante à ce moment où nous parlons de la marine marchande; et la contradiction ne se montre pas seulement dans nos paroles, elle éclate dans tout ce qui a précédé cette discussion.

Nous sommes en présence de trois intérêts, qui se croient opposés sans l'être : celui des constructeurs de navires, celui des armateurs, celui du commerce maritime.

Ainsi, les constructeurs sont très-charmés qu'une loi leur permette d'acheter leurs matériaux en franchise ou en quasi-franchise, et ils sont très-mécontents qu'une loi permette aux armateurs d'aller acheter des navires tout faits en Angleterre.

Les armateurs sont ravis de pouvoir acheter leurs navires à Glasgow, mais ils sont désolés d'un article de loi qui supprime les surtaxes de pavillon.

Quant au commerce maritime, il est content de

tout cela, et la suppression de la surtaxe de pavillon lui fait évidemment un sensible plaisir.

De sorte que trois industries, qui vivent l'une de l'autre, et qui, si elles entendaient bien leurs intérêts, comprendraient qu'elles sont nécessairement solidaires, nous apportent le spectacle d'une contradiction perpétuelle. Mais ce qui est beaucoup plus frappant encore, c'est lorsque la même industrie se contredit dans le même port, et nous en avons de nombreux exemples ; je ne prendrai que le port que je représente. Tous les jours, je reçois de mes amis et de mes commettants des lettres, des notices, des déclarations imprimées, qui sont la réfutation l'une de l'autre.

Vous avez présente à la pensée la discussion de la loi de 1866 ; je crois encore voir le rapporteur qui siégeait là, et qui était M. Arman, un des constructeurs les plus connus de France. A chaque instant, quand il émettait une opinion, on voyait les membres de la commission se lever pour protester contre l'opinion du rapporteur ; non-seulement la commission avait été divisée par quatre et cinq, — la plus grande division qui puisse se rencontrer dans une de vos commissions, — mais, sur chaque poiut de détail, elle avait changé de majorité et de minorité. Évidemment, tous les

débats n'avaient été qu'une suite de disputes.

Maintenant, je l'avoue, et c'est pour nous une circonstance aggravante, cette discussion venait à la suite d'une enquête, et la nôtre va servir de préambule à une enquête. Dans cette enquête, on apportera certainement des faits nouveaux ; il y en aura beaucoup et de considérables. Nos assertions, quelque scrupule que nous mettions à chercher la vérité, peuvent être démenties demain. Enfin, dernière objection contre l'opportunité de nos débats, la lumière n'est pas encore faite sur le point principal qui nous divise, je veux parler de l'abandon des surtaxes de pavillon. En effet, la surtaxe de pavillon n'est appliquée que depuis le 12 juin 1869. Or, tout le monde sait que ce n'est pas en huit mois qu'on peut faire une expérience sérieuse sur les modifications apportées au commerce maritime.

Ce sont là, Messieurs, les raisons qui me déterminent à ne pas entrer dans la comparaison des chiffres, dans les explications sur l'augmentation ou la diminution du tonnage, qu'on a déjà trop étalées à cette tribune, chaque parti apportant des résultats différents, et qui, suivant moi, ne prouvent rien ni dans un sens ni dans un autre.

Je ne ferai qu'une seule remarque.

Quand on voulait demander qu'on revînt aux sur-

taxes de pavillon, on disait entre autres choses : « Comparons la France à l'Angleterre et à l'Amérique ; la marine française n'a qu'un très-faible effectif quand on la compare à la marine anglaise ou à la marine américaine. »

Il n'y a qu'un moment, notre honorable collègue, M. de Kerjégu, répétait encore cet argument.

Mais, Messieurs, de quoi s'agit-il, s'il vous plaît ? S'agit-il de la marine de guerre?

S'il s'agissait de la marine de guerre, je comprendrais très-bien qu'on dît : Nous n'avons que tant de vaisseaux et les Anglais en ont un nombre deux ou trois plus fort ; mais il s'agit de la marine marchande. Or, la question n'est pas de savoir si dans le fret total nous prenons une quantité supérieure ou égale à ce que prend l'Angleterre ; la question unique est de savoir si la part que nous prenons avec les vaisseaux que nous avons est suffisante pour alimenter notre marine telle qu'elle est, ou, si vous voulez, la marine dont nous avons besoin, et la question ainsi présentée, il ne faut plus dire : Comment ! nous lutterions contre les Anglais, qui ont quatre, cinq, six et sept fois plus de vaisseaux que nous !

Ce n'est pas cela ; il ne faut pas comparer le nombre des vaisseaux, mais les vaisseaux eux-

mêmes ; ni le nombre du personnel, mais sa valeur; ni la quantité absolue de nos transports, mais leur quantité relative. Je laisse donc de côté tous les points de détail qui, suivant moi, n'éclaircissent rien, qui ont, comme je le disais, le défaut de venir à la veille de l'enquête, et je prends uniquement les deux situations, celle de nos concurrents et la nôtre, telles qu'elles se comportent, pour les comparer et pour voir si nous avons, dans les ressources de notre pays, une situation telle que nous puissions rivaliser avec nos concurrents.

Cette comparaison a été déjà faite par mon honorable collègue, M. Le Cesne, avec une connaissance profonde de la matière et une grande hauteur de vues, et c'est ce qui me permettra d'aller plus rapidement dans mon exposition. Je m'en rapporte à ce qu'il a dit pour les chiffres, et je me borne à présenter l'ensemble, afin, si vous m'écoutez un peu, de développer une thèse complète, dont vous apprécierez la valeur, et qui n'est autre que celle que nous soutenons dans toute la question du commerce, à savoir que la liberté vaut mieux que la protection.

Quels sont les éléments à comparer? Il y en a trois : le navire ou l'outil, le personnel, et la marchandise.

Le navire.

J'en aurai fini promptement, Messieurs, avec le navire. Il y a le navire en bois et le navire en fer; il y a, pour le navire, deux espèces de locomotion, le vent et la machine.

Nous pouvons évidemment livrer le navire en bois sur le pied d'égalité avec nos concurrents. Personne ne le conteste.

Pour trouver des navires en bois à meilleur prix que les nôtres, je crois qu'il faudrait aller jusqu'au Canada; si donc il s'agissait de la marine en bois, nous serions sur le pied d'égalité, pour ne pas dire davantage. Mais j'aurai l'occasion de répéter après mon honorable collègue et ami, M. Le Cesne, que la marine en bois s'en va, que la marine en fer fait des progrès constants et rapides et ne tardera pas à absorber toute la messagerie. Elle est donc désormais le point important.

Notre situation, Messieurs, quant à la marine en fer, est celle-ci : Nous pouvons, à l'heure qu'il est, nous procurer, en France, le navire à 10 % de plus qu'on ne l'achète en Angleterre, ou, si nous le préférons, passer le détroit, et acheter directement, dans les chantiers de nos voisins, le navire tout construit.

Si nous recourons à ce second procédé, ce n'est

pas 10 %; c'est quelque chose comme 7 % de différence. Cette différence est évidemment légère, et dans une pareille situation je ne suis pas en dehors de la vérité en disant que pour les navires, pour l'outillage, il y a une sorte d'égalité entre nous et nos concurrents.

Je viens maintenant au personnel.

Ici la question est plus complexe. Je rappellerai en deux mots que personne ne conteste que notre personnel soit aussi capable que le personnel anglais ou américain. Nos capitaines, nos matelots, sont des capitaines et des matelots excellents. Ils ont un avantage au point de vue de la concurrence, c'est de coûter moins cher, et ici, Messieurs, je répète ce que j'ai dit dans une autre occasion, c'est qu'en signalant cet avantage de notre commerce, je suis très-éloigné de m'en réjouir. Quand nous donnons à un capitaine français 250 francs par mois, je ne regarde pas cela comme une supériorité de la France envers la nation anglaise ou les États-Unis d'Amérique, qui donnent 350 à 450 francs et quelquefois 500 francs à leurs capitaines. Il faut payer les hommes et payer le talent pour l'attirer, et quand ce ne serait pas pour l'attirer, il faudrait le payer pour être juste. (Très-bien!)

Il en est de même pour les matelots. Nous don-

nons à nos matelots 50 à 55 francs, tandis que les Anglais et les Américains donnent aux leurs 75 à 85 francs par mois (1).

(1) Extrait du discours prononcé au Corps législatif, le 3 février 1870, par M. Le Cesne, député du Havre.

« Le *Montézuma*, grand navire acheté tout dernièrement au Havre, y arrivait monté par 35 hommes au salaire mensuel de 3,750 fr. Le même navire vient d'être armé pour l'Inde par une maison française; il est monté par 25 hommes seulement au salaire de 2,750 francs : économie, 10 hommes et 1,000 francs par mois.

Voici un compte de dépenses pour Calcutta et retour; ce sont les dépenses fidèles, exactes, que j'ai eues sous les yeux, le mois dernier, pour deux navires.

Pour le navire anglais allant de Londres à Calcutta et retour :

Salaires d'équipage	23,500
Vivres	13,000
Pilotage, remorquage	4,350
Taxes locales	3,550
Total	44,400

Pour le navire français allant également à Calcutta et retour au Havre, il y avait :

Salaires	15,050
Vivres	10,000
Pilotage, remorquage	750
Taxes locales	»
Total	25,800

Différence au profit du navire français : 18 ou 19,000 francs.

M. Goerg. Pour le même tonnage?

M. Le Cesne. L'un a livré 1,275 tonneaux et l'autre 1,100. Ainsi, différence de 40 pour 100 dans les frais et de 14 pour 100 seulement quant au tonnage. L'avantage pour le navire français est-il contestable?

Vraiment, cette cherté de la navigation française est pour moi un insaisissable fantôme que je poursuis sans cesse sans pouvoir l'atteindre. »

Sans doute, cela facilite nos opérations, mais c'est au détriment de ceux qui sont la condition sans laquelle nous ne pourrions pas les faire. Je le répète une seconde fois, et je ne le redirai jamais autant que je le voudrais, ce sont de ces supériorités dont je serais plutôt tenté de me plaindre que de me réjouir. (Assentiment.)

Je ne puis pas, à propos de la question du personnel de la marine marchande, ne pas dire un mot d'une question qui est pour beaucoup dans les motifs qui m'ont fait monter à la tribune ; c'est la question de l'inscription maritime, qui se relie très-intimement, comme vous le verrez tout à l'heure, à la question du salaire.

Je commence par énoncer ma conclusion ; la voici en deux mots :

Je demande la suppression de l'inscription maritime.

A présent, j'en dirai les motifs :

Il y a lieu de considérer l'intérêt de l'État ou de la marine militaire, l'intérêt de l'armateur et enfin l'intérêt du matelot. Le plus compromis de ces trois intérêts, c'est celui de l'État. Je sais qu'il y a une grande autorité contre l'opinion que je soutiens, c'est celle des chefs de notre marine militaire ; elle est très-grande sur mon esprit.

J'ai déjà trouvé ici l'occasion, je la trouve encore et je la saisis, de rendre justice à notre marine militaire qui est, de toutes les corporations françaises que je connaisse, celle qui a le plus de droit à notre estime et, très-souvent, à notre admiration. C'est un corps savant, qui est très-savant, ce sont des officiers qui ont toutes les qualités qu'on peut désirer dans un militaire; ils ont, de plus, des facultés très-diverses qu'ils déploient dans les missions qu'on leur confie en dehors du commandement des navires; en un mot, je ne tarirais pas si je disais le fond de ma pensée sur ce corps admirable de la marine de guerre française. (Vive approbation sur tous les bancs.)

Non-seulement je l'admire et je l'aime, mais, moi, que vous avez entendu ici combattre les armées permanentes, je serais bien fâché de renoncer à la marine de guerre; et comment y renoncerais-je? Quand je voulais détruire les armées permanentes, c'était à la condition d'armer les citoyens; or, je ne propose pas du tout d'armer la marine marchande; tout au contraire; et je reconnais que nous ne pouvons pas nous dispenser d'entretenir une marine de guerre; je suis même disposé à faire les sacrifices nécessaires pour que notre marine militaire soit florissante, parce qu'elle représente, pour moi, la

paix sur la mer. (Très-bien! très-bien!) La guerre joue un trop grand rôle dans nos discussions économiques; c'est toujours la guerre qu'on prévoit, c'est à elle qu'on pense en organisant notre industrie. Pour moi, je le déclare, ce n'est pas seulement, ce n'est pas surtout pour la guerre que je tiens à notre armée navale, c'est pour la police et pour la paix de la mer. (Très-bien! très-bien!)

Je signale même un fait que j'ai trouvé récemment dans un rapport ou dans un discours.

Les représentants de la ville de Hambourg déposant dans une enquête, après avoir montré le développement de leur marine marchande dont ils ont droit d'être fiers, ajoutaient que tous ces progrès étaient dus aux armateurs, que l'État n'intervenait pas, qu'ils avaient résolu le problème de se passer entièrement de navires de guerre; un commissaire français leur répliqua : Mais notre marine militaire française vous protége!

Je lisais cela, Messieurs, avec une sorte d'orgueil patriotique que vous comprendrez. Non-seulement notre marine militaire nous protége, mais elle protége sur la mer tous ceux qui ont besoin de protection.

C'est là un très-noble rôle, et je sais qu'elle le remplit noblement. (Vive adhésion.)

Ainsi donc, au moment où je viens contester l'inscription maritime, il faut qu'il soit bien entendu que si je me trompe, je me trompe complétement, car personne n'est plus éloigné que moi de porter atteinte à l'éclat et à la puissance de notre marine militaire.

Voici en quoi la marine militaire est intéressée au maintien des classes.

Chaque année l'inscription maritime fournit à notre armée navale 5,000 hommes. Si ces 5,000 hommes ne suffisent pas au contingent de la flotte, on prend le reste dans le recrutement ; mais les 5,000 hommes ont un avantage que je reconnais; j'ai trop vécu sur les côtes, je connais trop les nécessités du service maritime pour m'imaginer qu'on puisse prendre au milieu de la France un jeune soldat qui n'a jamais vu la mer et en faire en quelques semaines un homme capable de rendre d'utiles services, soit comme matelot, soit même comme homme de troupe à bord.

Il y a donc un avantage énorme à prendre pour le service de nos vaisseaux des hommes qui connaissent d'avance la manœuvre et qui n'ont à apprendre tout au plus que la discipline.

Or, nos adversaires prétendent que si l'on compte uniquement sur le recrutement, au lieu de 5,000

hommes exercés, le recrutement n'en apportera à nos vaisseaux que 2,000 environ. On a même fait le décompte des infirmes et des exemptés, et on a trouvé qu'il n'y aurait que 1,700 hommes capables, c'est-à-dire pris sur le littoral, qu'il faudrait compléter le chiffre tant bien que mal par des conscrits de l'intérieur, et par conséquent affaiblir la capacité marinière de nos équipages.

Messieurs, ma réponse à cela c'est qu'il ne suffit pas, pour être marin, d'avoir vu la mer du rivage. Il faut être monté sur un navire, avoir manœuvré une barque, ne fût-ce que comme pêcheur côtier; en un mot, il faut appartenir à la profession. Eh bien! en sommes-nous là, avec l'inscription maritime? Nos enfants cherchent-ils la mer? Se laissent-ils de gaieté de cœur enrégimenter dans les cadres jusqu'à l'âge de cinquante ans? Je dis que, quand l'inscription maritime sera détruite, toute la partie de notre population qui avoisine les côtes se mettra dans la marine, tandis que, à l'heure qu'il est, il y a une quantité de pères de famille qui ne veulent pas laisser leurs enfants monter sur les navires, sachant que l'inscription maritime mettra immédiatement la main sur eux. (Approbation sur plusieurs bancs. — Réclamations sur d'autres.)

M. le comte DE LA TOUR. C'est le contraire! Je demande la parole.

M. Jules SIMON. J'en suis parfaitement convaincu; il résulterait de la suppression des classes une augmentation considérable de la véritable population maritime, et par conséquent, lorsqu'on fait ce calcul : « au lieu de 5,000 hommes capables, il y en aura 1,700 ou 2,000, » on se trompe absolument. Oui, dans un pays qui a cette étendue de côtes que vous connaissez sur les deux mers, le recrutement donnera, je ne dirai pas de quoi faire le complet de nos équipages, mais une quantité d'hommes qui équivaudra à ce qu'on prend maintenant à la marine par le moyen de l'inscription maritime. C'est là ma réponse.

J'entends bien qu'on le conteste, comme, d'ailleurs, tout ce que nous alléguerons dans cette discussion; nous ne dirons pas un mot qui ne soit immédiatement contredit; chacun apportera ou l'autorité de son jugement, ou l'autorité de son expérience, ou l'autorité de ceux qu'il a derrière lui et qui l'ont renseigné. Pour moi, je me permettrai de dire que, dans cette matière, j'ai presque le droit de parler de mes appréciations personnelles, que je suis né sur le bord de la mer, que j'y ai passé dix-sept ans

de ma vie, que je ne suis pas étranger aux populations maritimes, et que je connais un grand nombre de pères de famille qui ont empêché leurs enfants de se mettre au service de la mer, parce qu'en se mettant au service de la mer, ils se mettaient aussi au service de la marine militaire française. (Mouvements en sens divers.)

M. LAROCHE-JOUBERT. C'est vrai ! — Très-bien !

M. Jules SIMON. C'est par cette raison que j'écarte l'intérêt de l'État.

J'ajoute encore cette observation, qui a sa valeur. Vous avez beau avoir des règlements, qui, selon vous, assurent les capitaines et les armateurs contre la désertion : vous savez bien que la désertion a lieu et même vous en savez la cause, c'est la différence des gages. Tant que vous donnerez 50 francs à vos hommes et les Américains 75, vous aurez des désertions, parce que cela est naturel, et parce que la désertion à bord d'un navire de commerce, quoique très-condamnable au point de vue de la rupture des engagements, n'a rien de commun avec l'abandon du pavillon par un marin de l'État. M. Le Cesne nous disait hier que nous avions ainsi 20,000 marins, et des meilleurs, au service des étrangers. Qui a fait cela? L'inscription maritime, puisqu'elle est la cause

directe de l'infériorité de nos salaires. Et qui retient au dehors, qui nous prive définitivement de ces 20,000 marins? L'inscription maritime, qui les attend à leur retour en France pour les punir comme déserteurs. Voilà comment une injustice se retourne contre ceux qui la commettent.

Maintenant je regarde quel est l'intérêt de l'armateur.

L'armateur a deux intérêts à s'opposer à la suppression de l'inscription maritime, et il a un intérêt à la désirer.

Voici les deux intérêts qu'il a à s'y opposer. Le premier, c'est que l'inscription maritime lui donne ou semble lui donner une sécurité pour l'exécution des engagements contractés en France, quand une fois le marin est au dehors. Le second de ces intérêts, je le mentionne rapidement, parce que tout à l'heure je vais le trouver sur mon chemin et que j'y insisterai davantage, c'est que la suppression de l'inscription maritime aurait pour conséquence inévitable l'augmentation des gages du marin.

Tels sont les intérêts qu'a l'armateur à s'opposer à la suppression de l'inscription. Voici son intérêt pour la désirer : c'est que, quand il traite avec un matelot, soit pour établir le taux des gages, soit pour faire tous les traités antérieurs au départ du

marin, il traite avec un homme qui n'est pas libre, le matelot avec qui il traite étant dans les liens de l'inscription maritime, obligé au service de la mer; et il y a plus d'un négociant qui désire, étant libre, ne traiter qu'avec une autre partie qui soit également libre.

Je ne parle pas ici, Messieurs, de ce grand sentiment de la liberté qui est tout-puissant sur certaines âmes. Non, je parle de quelque chose de plus pratique qui touche au même principe, quoique cela n'apparaisse pas à tous les yeux.

C'est le désir de s'engager librement avec des gens qui s'engagent librement. Et il y a des esprits ainsi faits, qu'ils ne sont pas capables de se lier avec quelqu'un qui est déjà retenu dans d'autres liens que ceux qu'il contracte avec eux.

Je le dis parce que je le sais, et je vois devant moi les représentants de départements qui touchent à la Méditerranée; ils ne me désavoueront pas quand je dirai que la ville de Cette, qui est essentiellement maritime, ne laisse passer aucune occasion de protester contre l'inscription maritime.

Ce sont les commerçants, les armateurs, les affréteurs, qui veulent que ceux avec qui ils traitent soient libres.

M. Coste-Floret. Le conseil général de l'Hérault a demandé la suppression de l'inscription maritime en 1862.

Un membre à gauche. Le département de l'Hérault est toujours à l'avant-garde.

M. Jules Simon. Le conseil général de l'Hérault l'a demandée, et il y a, grâces à Dieu, sur tous les points de la France, des armateurs qui, sachant qu'ils en souffriraient dans leurs intérêts pécuniaires, demandent ardemment que les marins soient libres parce qu'ils veulent l'être. On me permettra bien de citer en première ligne l'Association du Libre-Échange de Bordeaux, qui compte dans son sein un grand nombre d'armateurs.

Je pourrais prendre pour exemple M. Le Cesne...

J'arrive aux marins, et j'entends dire, — ce n'est pas d'aujourd'hui, on le répétait hier, on le disait il y a quatre ans, — j'entends dire que les marins sont heureux de l'inscription maritime, qu'ils en désirent le maintien, qu'ils en apprécient les avantages, qu'il y a surtout dans les résultats de l'inscription maritime une certaine pension qui leur assure une sécurité considérable, et qu'à cause de cette pension les marins sont désolés des efforts

que nous tentons pour leur rendre l'égalité avec les autres citoyens.

Qu'il y ait des marins dans cette opinion, oh! je suis prêt à le reconnaître. Je sais très-bien qu'il arrive quelquefois que des classes entières qui sont souffrantes ne veulent pas qu'on change leur situation.

C'est une chose étrange et qui pourtant est vraie, que nous ne connaissons pas toujours notre souffrance ni la cause de notre souffrance. Il y a une certaine force de l'habitude qui produit une sorte de trouble sur le jugement et qui est la cause, permettez-moi de le dire en passant, de la durée de l'esclavage ; car il n'y aurait jamais eu d'esclaves dans ce monde si les esclaves avaient toujours été capables, non-seulement de comprendre le reste des choses, mais de comprendre leur propre misère.

A gauche. C'est vrai ! — Très-bien !

M. Jules Simon. Je ne nie donc pas qu'il y ait des marins qui regardent leur situation comme privilégiée et qui soient charmés de la perspective de cette pension qu'ils toucheront après 300 mois de navigation effective.

Regardez, je vous prie, la situation du matelot

plutôt que sa pensée; jugeons-la pour lui, quand même il se tromperait sur son propre compte.

Au fond, je crois que la grande majorité des matelots demande la suppression de l'inscription maritime.

M. le comte DE LA TOUR *et plusieurs autres membres*. Non ! non !

M. Jules SIMON. On n'a pas le droit de dire non; et moi, je n'ai pas le droit de dire oui, parce que, pour avoir la certitude de parler avec justesse sur ce point, il faudrait avoir étudié non pas seulement une région maritime, mais les connaître toutes à fond.

M. ESTANCELIN. J'ai fait une enquête sur la marine.

M. Jules SIMON. Il y a des marins avec lesquels il n'est pas facile de converser et dont on ne connait pas l'opinion même après une conversation très-prolongée.

M. ESTANCELIN. J'ai fait l'enquête sur la marine sous l'Assemblée législative, et...

M. Jules SIMON. Monsieur Estancelin, contestez mes chiffres, si vous voulez, puisqu'il vous est tel-

lement impossible de laisser énoncer des chiffres qui ne vous paraissent pas justes sans les relever par une interruption ; mais, quant à mon opinion, je crois qu'il est plus avantageux pour la Chambre d'entendre mon raisonnement sans que vous veniez y coudre les observations que vous avez à faire.

M. Estancelin. C'est un fait que je vous citais.

M. Jules Simon. Ce fait n'est autre chose que votre appréciation personnelle. Il serait désolant pour la Chambre de n'entendre vos opinions que par lambeaux ; elle préférerait en avoir l'ensemble et les juger dans toute leur gloire. (Rires.)

Je me permettrai d'ailleurs d'opposer à l'opinion de M. Estancelin celle de M. Marc Maurel, armateur, dont j'ai là un excellent Mémoire sur la question qui nous occupe ; celle de M. Alexandre Léon, aussi armateur, vice-président de notre Association du Libre-Échange ; une protestation que voici, faite au nom de 142 capitaines au long cours ; une autre protestation, qu'on vous a rappelée hier, et qui émane de 2,500 capitaines. On a dit : ce sont des capitaines, ce ne sont pas des marins. Sans doute. Les marins ne font pas de protestations. Il faut que leurs capitaines, dont quelques-uns, les caboteurs, ne diffèrent pas d'eux

sensiblement, si ce n'est par une éducation un peu supérieure, fassent des protestations pour eux. Si les marins étaient en état de calculer, s'ils se savaient en droit de réclamer, soyez sûrs qu'ils ne laisseraient pas subsister longtemps la caisse des invalides de la marine. Ils auraient bien vite fait le compte de ce qu'ils donnent en argent et en services, de ce qu'ils reçoivent en échange, et de ce qu'on prélève sur leurs versements pour acquitter la dette de l'État envers ses propres marins. Mais je laisse là les armateurs et les capitaines. Je pourrais prolonger cette énumération. La Chambre et M. Estancelin voudront bien m'en dispenser. Il s'agit plutôt de raisonnement que de témoignages.

A la suite du dernier décret sur l'inscription maritime, voici à quoi sont astreints les marins des classes. Ils peuvent être pris à bord des vaisseaux de l'État pour six ans, et même après un temps de service si prolongé, ils courent risque d'être appelés pour une seconde levée ; à quoi j'ajoute sur-le-champ qu'il n'arrive presque jamais que le service à bord des navires de l'État soit de plus de trois années, en comprenant tout.

Pour ce service qui leur est imposé, ils obtiennent, je crois, trois compensations...

Son Exc. M. l'amiral RIGAULT DE GENOUILLY, *ministre de la marine et des colonies.* Voulez-vous me permettre une courte observation?

M. Jules SIMON. Très-volontiers.

M. LE MINISTRE. D'après le dernier décret, les marins, en effet, sont appelés au service pour six années, dont trois passées généralement en congé renouvelable; mais, après ces six années accomplies, ils sont libres et ne peuvent être rappelés qu'en cas de guerre et par un décret de l'Empereur.

M. Jules SIMON. C'est ce que je sais parfaitement.

M. LE MINISTRE. Maintenant, le temps du service, qui ne va jamais au delà de trois ans, ne va pas même très-fréquemment jusque-là.

M. Jules SIMON. Je remercie M. le Ministre de ces détails, qui d'ailleurs m'étaient connus, et que je n'aurais pas manqué d'indiquer, s'il n'avait pas pris le soin de le faire.

Après avoir expliqué que les marins pouvaient servir six ans dans la marine militaire, et être rappelés, en cas de seconde levée, je n'aurais pas omis de dire qu'il fallait pour cela un décret et le cas de guerre.

Et j'aurais déclaré qu'en réalité, le service ne dépasse presque jamais trois ans ; je m'empresse de dire aussi, pour faire droit à l'observation de M. l'amiral, qu'il arrive souvent qu'il n'atteint pas même cette durée. Maintenant, je compare cette obligation à celle qui résulte de la conscription. Les 5,000 marins de la classe donnent tous trois ans de leur vie, et c'est un minimum ; par la conscription, 1,700 d'entre eux donneraient cinq ans. Il faudrait, pour qu'il y eût égalité, que la durée du service imposé par la conscription fût de six ans, et que 2,500 hommes, au lieu de 1,700, le subissent ; c'est donc une aggravation, et une lourde charge, même en ne comptant pas les risques d'une seconde levée, et en supposant que le Ministre de la Marine, qui peut exiger six ans, se contente toujours de trois.

Il ne faut pas compter comme avantage l'exemption de la conscription, puisque les marins donnent plus d'années que s'ils avaient tiré au sort comme les autres citoyens. C'est d'une évidence mathématique.

Maintenant, il y a bien les primes, une demi-solde, des pensions ; mais permettez-moi de dire que ces pensions-là, ce n'est pas nous qui en faisons les frais, ce sont eux qui les font ; on leur retient très-effectivement tous les ans l'argent qu'on

leur rendra peut-être plus tard, si, ce qui est difficile et rare, ils parviennent à remplir toutes les conditions exigées. Vous pourriez dire que c'est une caisse de la vieillesse, organisée à leur profit. Mais les autres caisses de la vieillesse ont un avantage sur celle-là : c'est qu'elles ne servent de pension qu'aux déposants, tandis que la caisse des invalides de la marine doit suffire, et à payer les pensions des matelots, ce qui est de toute justice, et à parfaire la retraite des officiers de la marine impériale, ce qui est une spoliation.

Ces matelots, qu'on déclare grands partisans de l'inscription maritime, ignorent assurément que, quand elle sera supprimée, vous serez obligés d'augmenter leurs salaires. Si cette révélation leur était faite, leur enthousiasme pour cette magnifique organisation en serait fort refroidie.

Eh bien ! je n'éprouve aucune difficulté à le dire, — il faut toujours être très-réservé dans de pareilles questions; mais, comme les matelots ne contractent pas leurs engagements avec une liberté complète, cela m'autorise à dire publiquement ma pensée, et ma pensée c'est qu'ils sont trop mal payés en France. (Oui ! c'est vrai !) Oui, je le pense, je pense qu'un service comme celui-là, un service qui sépare un homme de sa famille, de son pays, et même de la

société humaine, qui, pendant des semaines et des mois, le met sous l'autorité presque absolue d'un autre homme, qui rend, pour lui, extrêmement rares et extrêmement précaires les joies de la famille, qui l'oblige au travail le plus difficile et à des périls presque constants, je pense qu'un service pareil devrait être très-rémunéré, et qu'il est étrange qu'on croie faire assez pour cet homme, quand on lui donne 30 fr. par mois de gage. Et quand la suppression de l'inscription maritime n'aurait pour résultat qu'un peu plus de justice dans la rémunération des matelots, je ne le cache pas, cela ferait encore, sur mon esprit, une impression très-vive.

Ce qui en fait une beaucoup plus grande, c'est que je tiens avec une rigueur scrupuleuse, avec une rigueur mathématique à l'exécution des grands principes conquis en 89 ; je ne rougis pas de les rappeler, quoique ce soit un lieu commun ; je les aime tous, je les aime du fond de mon âme, et quand on y déroge, c'est comme si on m'arrachait une partie de ma substance. (Approbation à gauche.)

Tant que vous ferez peser un tel joug sur nos matelots, l'égalité civile n'existera pas pour eux. N'y eût-il que cela, et fallût-il compromettre des intérêts graves, je me croirais en droit d'insister

au nom de la justice, et de dire que, si le passé nous a légué une institution contraire à l'égalité, nous n'avons pas le droit de la maintenir une minute de plus. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

L'égalité, elle est établie depuis quatre-vingts ans pour tous les autres citoyens, et quand nous supprimerons l'inscription maritime, nous ne ferons autre chose que de ratifier une conquête qui est faite, entendez-le bien, de proclamer un droit qui existe. En le retenant, en l'oubliant, en le sacrifiant à je ne sais quelle nécessité de la guerre, nous manquons à la révolution, comme aux imprescriptibles droits du citoyen. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Je désire donc que l'inscription maritime prenne fin, et quoiqu'elle ne puisse disparaître de nos codes sans entraîner comme conséquence une importante augmentation des gages de nos marins, nous aurons une telle marge pour aller de 50 fr. à 75 fr., de 55 fr. à 85, qu'il nous sera permis de dire que, sous le rapport du personnel, nous avons au moins l'égalité.

Je vais maintenant, Messieurs, avant de passer au fret de sortie que je considère comme la question principale, ajouter quelques mots sur l'outil; car si vous voulez bien vous en souvenir, je disais

tout à l'heure : L'outil, le personnel, la marchandise.

Eh bien ! il y a un outillage qui dépend de la loi, de l'organisation politique et sociale d'un peuple, qui touche à la fois au navire et au personnel ; et c'est là, pour le dire sur-le-champ, que la plupart des remèdes qui sont indiqués par les chambres de commerce et par les hommes du métier doivent trouver leur place.

Je n'entends pas les développer, mais je tiens cependant à vous en signaler quelques-uns que M. Le Cesne a déjà indiqués. Peut-être ajouterai-je quelque chose à ce qu'il a dit ; quand je ne ferais que le répéter, dans ces matières-là on ne saurait jamais trop insister. C'est une plainte légitime et un droit que nous rappellerons jusqu'à ce qu'on nous ait entendus, jusqu'à ce qu'on ait fait justice.

Voici un certain nombre d'améliorations, — je suis bien loin de les épuiser toutes, — voici un certain nombre d'améliorations qui sont nécessaires, justes et possibles.

D'abord, il y a la question de nos consulats. Il n'est personne faisant le commerce qui ne sache combien la réforme des consulats français est nécessaire. Je n'insiste pas, pour ne pas répéter mon discours de la semaine dernière.

Il y a ensuite notre régime colonial. M. de Kerjégu vous le disait tout à l'heure, nos colonies sont dans un état fâcheux quand on le compare aux grandes colonies des pays voisins. Cela est vrai, nous n'avons que peu de colonies et de toutes petites colonies. Il n'est pas très-facile d'aller en conquérir d'autres, et ce n'est pas moi qui prêcherai la guerre de conquête. Mais enfin les colonies que nous avons, nous pouvons quelque chose pour elles: nous pouvons les émanciper. Le Gouvernement, à l'heure qu'il est, s'en occupe, puisque dans quelques jours peut-être, nous verrons paraître un sénatus-consulte ayant pour but de donner un peu plus d'autonomie à nos îles. Pour ma part, je crois que, dans cette matière comme dans toutes les autres, la demi-émancipation ne vaudra pas grand'-chose. C'est une question pour moi de savoir si une demi-émancipation est un progrès, tant il est difficile à la liberté de se passer de la liberté. Il y a telle circonstance où la conquête d'une liberté exige la conquête d'une liberté voisine et l'exige à tel point, qu'elle crée immédiatement, quand elle est seule, une anomalie qui peut être dangereuse à la prospérité du pays et à la cause même de la liberté.

Je voudrais, je l'avoue, et dans le commerce maritime ceux qui partagent mon opinion sont fort

nombreux, je voudrais que l'émancipation de nos colonies fût complète ; je voudrais qu'elles eussent la liberté tout au moins autant que nous l'avons en France; — ce n'est pas un de ces vœux excessifs qu'on ne saurait émettre sans passer immédiatement pour un utopiste, — je voudrais voir réaliser l'application des lois de la métropole à nos colonies, sauf, bien entendu, les exceptions que leur situation rend absolument nécessaires.

Il y a là l'occasion d'un progrès réel, fort analogue à celui que je demande au sujet des gens de mer. Ce sont aussi des gens de mer ; au lieu d'être sur un navire ils sont dans une île, mais ils y sont toujours, ils sont à des milliers de lieues de la mère-patrie; ils n'en ont que plus besoin, en l'absence de la protection de leurs concitoyens, de pouvoir se protéger eux-mêmes, et celui-là seul est capable de se protéger, qui possède la virilité que la liberté donne et qu'on n'a jamais en l'absence de la liberté. (Nouvelle approbation à gauche.)

Maintenant, autre chose ; les compagnies n'assurent pas le fret des navires ; on ne comprend pas le but de cette prescription ; il y a là une facilité à donner au commerce, et nous pouvons la lui procurer d'un trait de plume.

De plus, on n'emprunte pas sur un navire comme

on emprunte sur une maison ; la loi s'y oppose ; elle ne trouve pas que le navire soit un gage assez sûr, elle ne veut pas exposer le capitaliste, elle aime mieux appauvrir la marine. Cela est conforme à toutes nos habitudes législatives ; on a protégé l'intérêt de l'argent au détriment du mouvement de l'argent. Je crois qu'il faut protéger surtout le mouvement de l'argent, et permettre au propriétaire d'une chose d'emprunter sur sa chose, d'assurer sa chose. C'est une émancipation de la propriété ; de la propriété, je suis fâché de le dire, que nous respectons tous beaucoup, mais que nous n'entendons pas toujours comme elle devrait être entendue.

Pour qu'elle soit bien entendue, il faut qu'elle soit, comme le citoyen, absolument libre.

Enfin, il va sans dire qu'il y a une quantité de règlements que nous aurions tous — assujettis et administrants — intérêt à supprimer. Je citerai, sans prétendre faire une énumération complète des réformes les plus urgentes : l'extension des limites du cabotage, — l'affranchissement le plus large possible du pilotage obligatoire, — la liberté de composer les équipages, — la suppression de toutes les formalités et de toutes les taxes onéreuses et vexatoires, qui, sous le nom de droits de visite, de consulat, d'amirauté, entravent les

opérations de notre marine sans sauvegarder aucun intérêt sérieux.

Je sais qu'on affecte de dire que toutes ces réformes sont insignifiantes, qu'elles ne sauveraient pas notre marine. Non sans doute, elles ne la sauveraient pas, elles contribueraient à la sauver. Il faut avoir subi toutes ces visites, payé tous ces droits, obéi à toutes ces prescriptions minutieusement et sottement réglementaires, pour en connaître le poids. Un navire est prêt à partir ; il a traité pour son fret. La veille de son départ, le capitaine visiteur exige une autre carène. Ne dites pas que cette dépense, qui peut monter à une vingtaine de mille francs, sauve la vie à l'équipage ; car enfin, le capitaine du navire risquait sa vie, les armateurs risquaient leur argent, les assureurs couraient les chances, sans hésiter, avec l'ancienne carène, et leur autorité dans ces conditions valait bien celle du visiteur qui ne risque rien, et qui, peut-être à cause de cela, peut-être parce qu'on n'est jamais impunément fonctionnaire et surtout fonctionnaire français, a des exigences exagérées ou mal justifiées. Ce sacrifice de vingt mille francs n'est pas la seule perte à subir. L'autre carène ne sera prête que dans quinze jours. Le fret ne peut pas attendre ; on le charge sur un navire étranger.

Sur quoi, les dépréciateurs de notre marine s'écrient que le fret de sortie nous manque. Au moins faudrait-il qu'il ne nous manquât pas par la faute de nos règlements. Autre exemple : en entrant dans nos ports, il faut que nos navires, s'ils ont plus de 80 tonneaux, prennent un pilote. Nos capitaines côtiers connaissent tous nos ports à merveille ; aucun pilote n'en sait plus long qu'eux ; mais c'est la loi ; il faut prendre le pilote, lui livrer la direction, et le payer. Qu'arrive-t-il ? Les armateurs, pour diminuer les frais, font des navires qui ne dépassent pas 79 tonneaux. Et l'on dit de tous côtés, non sans raison : nos navires sont trop petits ; ils ont trop d'équipage pour leur contenance. D'où vient le mal ? du règlement, et de lui seul. Mais toucher aux règlements, y pense-t-on ? La plupart viennent de Colbert ; donc ils sont sacrés. Nous dirions volontiers, sans méconnaître les services et la gloire du grand ministre de Louis XIV : « ils viennent de Colbert, donc ils sont mauvais. » Mais il y a des esprits faits pour adorer l'immobilité, et pour croire que la suprême habileté consiste à être aujourd'hui ce qu'on était il y a deux cents ans.

Ce qu'il faudrait surtout, ce serait de dire d'une manière générale que les contractants feront leurs propres lois.

Je voudrais, en même temps, une réforme qui dépend plutôt du Gouvernement que de la loi, et que je me permettrai de recommander à M. le ministre de la marine, c'est de chercher, par des traités, à établir l'uniformité dans les usages et les règlements des peuples avec lesquels nous commerçons.

Une réforme analogue, plus facile parce qu'elle dépend uniquement de nous, ce serait d'avoir toutes les lois qui concernent les gens de mer et le commerce maritime résumées dans un code unique d'une façon claire et précise.

Ne voit-on pas tous les jours des théoriciens et même des praticiens chercher des lois qu'ils ne trouvent pas ou qui se contredisent ? Il faut régulariser et simplifier nos lois. Cette belle œuvre de codification, qui remonte à la Révolution et qui rendrait tant de services pour l'application de la loi, est devenue inefficace ; car on oublie à chaque loi de rétablir le code dans son unité. Le chaos, si péniblement débrouillé par nos assemblées répucaines et le conseil d'État du premier empire, se réforme peu à peu. Nulle part il n'est plus inextricable que dans le Code maritime.

Il y a un autre point que je veux indiquer; il vous a été signalé à propos de la loi de 1866 par mon

honorable ami M. Garnier-Pagès. Je crois qu'en ce moment la Chambre était présidée par M. Walewski, qui avait été peu de temps avant ministre des affaires étrangères.

M. Garnier-Pagès rappelait le Congrès de Paris que M. Walewski avait présidé, et qui avait fait, à la date du 6 mai 1866, un protocole ayant pour but de supprimer la course et de donner protection effective aux personnes non belligérantes et aux marchandises étrangères à la contrebande de guerre.

M. Garnier-Pagès, avec une émotion partagée par toute la Chambre, rappelait que même ceux qui veulent que la guerre soit possible, désirent du fond de leur âme qu'elle soit rare, et il ajoutait que c'est un devoir impérieux de soustraire à ses terribles conséquences les personnes et les choses inoffensives. Et tout de même que récemment on a fait pour le service de santé et les ambulances une convention internationale, grâce à laquelle il n'y a plus d'ennemis après la blessure ; qui non-seulement permet à tous les médecins militaires de soigner l'ennemi comme le national, mais qui leur fait un devoir, au nom de la loi, de ce qui leur était déjà commandé au nom de la conscience : tout de même qu'on a fait cela et que c'est un des progrès de notre temps que nous devons hautement louer et hautement reconnaître,

et dont nous savons vivement gré à ceux qui en ont été les initiateurs ; il y a aussi un grand service à rendre à l'humanité, à la gloire française, c'est de faire en sorte que ce protocole du 6 mai 1866 devienne quelque chose de réel, d'absolu, soit accepté par toutes les nations, et diminue les horreurs de la guerre, en attendant qu'elle disparaisse.

La conséquence de ces réformes n'intéresse pas seulement l'humanité, elle a aussi une portée financière. En effet, par la suppression de toutes les entraves dont je parle, par la suppression, notamment, des entraves relatives à l'hypothèque, relatives à l'assurance des chances de guerre pour l'homme et pour la marchandise non belligérants, nous aurons l'espoir fondé de voir les capitaux venir plus volontiers aux affaires maritimes.

J'entends dire quelquefois : les affaires maritimes ont autant de capitaux qu'elles en veulent.

Mais non, elles n'en ont pas autant qu'elles en veulent ; les capitaux ne courent pas à la mer, ils s'en retirent.

J'ai présent à la mémoire un discours de M. Ancel, qui était notre collègue à la précédente législature, un homme dont je reconnais volontiers la compétence, quoique ses opinions soient l'opposé des miennes en presque tout. M. Ancel nous disait :

Une des causes de la détresse de notre marine, c'est que les capitaux ne lui viennent pas. Et tout à l'heure M. de Kerjégu nous tenait absolument le même langage.

Je reprends, et je dis que plus vous donnerez de facilité et de sécurité aux capitaux qui s'engageront dans les affaires maritimes, moins vous garrotterez la marine, soit dans ses outils, soit dans son personnel, plus vous aurez de chances pour que les capitaux y affluent ; or, le capital, en matière de commerce, après l'homme, c'est la plus grande force. (C'est évident ! c'est évident !)

En tout temps le capital est nécessaire à la marine, mais il est plus nécessaire en ce moment-ci qu'il ne l'a jamais été ; car, je reviens à ce que je disais en commençant, la marine, certainement, traverse une crise.

La crise, disent nos adversaires, tient au traité de commerce et à la loi de 1866 ; elle tient à la suppression de la surtaxe de pavillon et aux différences que le traité a établies dans les surtaxes d'entrepôt ; elle tient à la menace de la suppression même des surtaxes d'entrepôt.

La crise tient peut-être à tout cela ; mais elle tient certainement aussi, mes honorables contradicteurs en conviendront, à autre chose, — il y a

tout au moins une question de partage et de proportion entre les diverses causes de cette crise, — et cette autre chose, c'est la transformation complète que subit aujourd'hui la marine.

Il a paru dans la *Revue des Deux Mondes* — il y a de cela bien des années, — un très-bel article du prince de Joinville, qui contenait l'histoire de la flotte militaire française dans l'intervalle de quelques années. L'auteur y montrait les navires à voiles supprimés et remplacés par les navires à vapeur, et les machines à roues supprimées et remplacées aussi par les machines à hélices.

Nous sommes en train, à l'heure où je parle, d'assister à une révolution tout aussi complète. Nos vaisseaux de bois vont disparaître, chassés des mers par les navires de fer. De même le moteur mécanique prend partout la place de la voile.

M. Le Cesne vous entretenait hier d'une nouvelle organisation qui va peut-être achever la révolution : je veux parler de la substitution des machines du système Woolf aux machines actuellement employées. L'importance considérable de cette substitution consiste en ce que la machine dont je parle diminue et la quantité de charbon, et, avec l'addition du condenseur à surfaces, la quantité d'eau que les navires sont obligés d'emporter : économie sur

le prix d'achat, économie d'espace à bord, économie d'escales. Il en résulte qu'on peut maintenant faire de plus grands voyages par la navigation à vapeur, et qu'il n'est plus nécessaire de recourir aux bâtiments à voiles pour aller trafiquer avec l'extrême Orient.

M. Le Cesne. Ce n'est que justice de constater ici, qu'encore bien que le système porte un nom étranger, le véritable inventeur est M. Benjamin Normand, ingénieur et constructeur au Havre.

M. Jules Simon. Je suis bien aise que ce soit un compatriote, et quoique j'aie le regret de le compter parmi les adversaires les plus décidés de l'opinion que je défends, je vous remercie, M. Le Cesne, d'avoir donné le nom du véritable inventeur.

C'est donc à M. Normand que doit être attribuée la découverte. Eh bien! je chante volontiers sa gloire et je crois que M. Normand aura fait dans la marine marchande de tous les peuples une rénovation d'une importance considérable.

Si je suis bien informé, les Messageries impériales ont en ce moment, à Bordeaux, deux navires, *la Gironde* et *l'Amazone*, qui emploient des machines construites suivant le système Woolf ou suivant le un système analogue; les chantiers de l'Océan ont

construit d'après ce principe *le Président*, de 700 tonneaux, et voici sur son banc mon honorable collègue de la Gironde, M. Johnston, qui est possesseur de trois navires de pêche outillés de cette façon, et qu'on peut voir aujourd'hui dans le bassin d'Arcachon.

Je prie la Chambre, je prie mes adversaires du dehors de faire attention qu'il y a là un point de vue d'une importance extrême. La marine et l'outillage maritime se transforment complétement, et la concurrence, désormais générale, depuis la suppression des surtaxes de pavillon, ne nous permet pas d'hésiter.

De cette transformation, il résulte trois conséquences. La première c'est une crise, je l'ai reconnu tout à l'heure; toute transformation, même heureuse, amène une crise. Cette crise, qui est très-douloureuse pour le moment, sera féconde en grands résultats pour l'avenir. Il serait désolant de confondre des malheurs particuliers, qui tiennent à une transformation de l'outillage, et qui par conséquent sont éphémères, avec les conséquences d'une loi qui doit durer.

Cependant nous devons dire honnêtement, courageusement la vérité à ceux qui souffrent; à ceux qui n'ont que l'ancien outil et qui manquent de ca-

pitaux pour le renouveler : il n'y a pas de meilleur conseil à leur donner que de se retirer et de ne pas s'obstiner.

Les constructeurs d'Amérique ont envoyé récemment à Glasgow une commission pour examiner si les procédés employés dans cette ville étaient préférables à ceux usités en Amérique, et dans quelle mesure on pouvait continuer la lutte contre les constructeurs européens. Cette commission n'a pas hésité à dire : Nous ne pouvons pas soutenir la concurrence, arrêtez vos constructions, achetez les navires anglais.

C'était là une preuve d'intelligence commerciale et de décision d'esprit. Il n'y a pas d'intelligence commerciale sans décision d'esprit. S'obstiner à lutter avec des engins démonétisés, surpassés par les engins d'autrui, vouloir faire la concurrence dans ces conditions, c'est courir à sa ruine, et nous, Messieurs, qui parlons au pays, nous devons le dire sans ambages à ceux qui sont dans cette situation.

Mais nous devons dire, en même temps, que les capitaux sont d'autant plus nécessaires à notre marine, qu'elle a besoin de se procurer des navires en fer mus par le nouveau moteur, et que si les capitaux la délaissent et l'empêchent, en se retirant, de

suivre le progrès, elle ne concurrencera plus personne. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Voilà, Messieurs, une des raisons de la crise, ou plutôt, à mon sens, la grande, la seule raison de la crise; voilà, en même temps, l'indication d'un certain nombre de réformes qu'on peut réaliser par le moyen de la loi, ou que le Gouvernement peut obtenir au moyen de négociations avec les pays étrangers, en vue d'arriver à l'uniformité des usages maritimes.

Cependant le point capital, en ce qui concerne la prospérité de notre marine marchande, et peut-être même pourrait-on dire le seul point véritablement important, c'est la question du fret de sortie.

Nos adversaires l'ont dit, je me le rappelle, dans la discussion de la loi : « nous avons beaucoup de plaintes à faire entendre, mais ce dont nous nous plaignons principalement, c'est du manque de fret de sortie. »

Et le Gouvernement, et nous-mêmes, nous tombions d'accord sur ce point, que le fret de sortie était la question importante.

Je demande donc à vous soumettre quelques idées sur cette question, et je diviserai ma discussion en deux parties. Premièrement, j'examinerai si, véritablement, — et je ne le crois pas, je l'avoue, —

nous sommes aussi privés qu'on le dit du fret de sortie; secondement je rechercherai par quels procédés, si nous en sommes privés, ou si nous n'en n'avons pas suffisamment, nous pourrons l'augmenter ou remédier à son insuffisance.

Je serai bref sur ce sujet, parce que j'ai été devancé par tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune et qui ont parlé dans le même sens que moi.

Et d'abord, je prie l'honorable M. Estancelin de croire que je sais que l'opinion que je vais soutenir est contraire à la sienne, et j'espère que l'aveu que je lui fais lui donnera à l'avance satisfaction.

M. Estancelin. Je vous remercie bien. (On rit.)

M. Jules Simon. Le port de Nantes est, je crois, le moins favorisé pour le fret de sortie ; le port du Havre a les vins de Champagne, le plâtre, les machines, la carrosserie, et une partie des porcelaines communes de Limoges.

De plus, Nantes et le Havre ne sont pas très-éloignés de Cardiff et de Newcastle. Il n'y a pas une grande différence entre relever de Londres et de Liverpool, pour Cardiff et Newcastle, ou relever du Havre et de Nantes pour les mêmes destinations. Ainsi, grâce à la concurrence, de même que les

Anglais peuvent prendre notre fret, nous pouvons prendre le leur.

Bordeaux a certainement des frets de sortie importants ; il a d'abord ses vins; ajoutons les porcelaines de Limoges, les farines étuvées, les fruits et quelques autres produits.

La consommation de nos vins en Angleterre a augmenté dans une proportion énorme, et doit aller en augmentant, puisque, suivant le calcul de M. Adrien Bonnet, la consommation annuelle du vin qui, en France, dépasse 200 litres par tête, n'est encore que de 2 litres 55 centilitres en Angleterre.

Marseille a les vins du Midi et de la Bourgogne, les céréales, les charbons, les huiles, le vermout.

Ces deux derniers ports sont donc loin d'être dépourvus de fret de sortie.

N'oublions pas le raffinage qui exporte pour 60 millions, et qui exportera pour 100 millions au moins, quand le fisc voudra bien le permettre; car c'est lui qui, pour nos sucres, comme pour beaucoup d'autres produits, se charge d'entraver notre production.

Je me rappelle que M. de Forcade, — qui ne prendra peut-être pas la parole dans cette discussion, et, pour ma part, je le regretterai, — je me rap-

pelle que M. de Forcade a donné, en 1866, deux chiffres qui sont excellents pour ma démonstration, et que je demande la permission de lui emprunter tout simplement. Notre honorable collègue nous a dit que le fret de sortie était, en 1847, de 600,000 tonnes; en 1857, de 1,100,000 tonnes; en 1863, de 1,600,000 tonnes.

En décomposant ce chiffre de 1,600,000 tonnes, que trouvait-il? Il trouvait le tableau suivant, qui, sans doute, peut être discuté dans les détails, mais qui n'en est pas moins concluant, car, ici encore, comme l'autre jour, quand il s'agissait de deux milliards, il ne faut pas chicaner sur des centimes.

Vins et eaux-de-vie.	250,000	tonnes.
Céréales	180,000	—
Houilles.	320,000	—
Sucres	110,000	—
Sels.	115,000	—
Chaux, plâtres, matériaux. .	120,000	—
Métaux.—Ouvrages en métaux	100,000	—
Légumes, beurre, fruits, pommes de terre.	150,000	—
Résine	40,000	—
Total.	1,385,000	tonnes,

sur 1,600,000.

De sorte qu'il nous reste, pour le fret léger et peu encombrant : 215,000 tonnes. Ce qui nous donne parfaitement le droit de conclure que nous ne sommes pas dépourvus de fret encombrant de sortie, que nous ne sommes pas, à cet égard, dans la situation déplorable qu'on nous a plusieurs fois rappelée.

J'ai à diverses reprises, dans la discussion du régime économique, montré les conséquences désastreuses qu'entraîne pour le commerce et l'industrie le monopole de nos compagnies de chemins de fer. C'est aussi un des ennemis de notre marine. Nous avons tous répété que les tarifs de chemins de fer imposaient à l'industrie française des charges plus lourdes qu'à l'industrie concurrente, et qu'une balle de coton paie plus cher pour aller du Havre à Mulhouse que pour aller jusqu'à Bâle. Ce grief est légitime ; en voici un qui ne l'est pas moins. Le tarif, dit de transit, qui avantage le fabricant suisse aux dépens du fabricant français, n'est pas assez abaissé pour concurrencer les chemins de fer belges et allemands ; presque toutes les marchandises prennent ces dernières voies au détriment des nôtres ; et non-seulement le Zollverein, mais l'Alsace, mais les Vosges, préfèrent à nos chemins les chemins étrangers. Vous voyez d'ici la conséquence.

Les cotons achetés à Liverpool entrent sur le continent par Anvers, au lieu d'entrer par le Havre. Notre réseau y perd le bénéfice de concessions qui font légitimement crier l'industrie française; et notre marine y perd tout le fret que lui donnerait l'Allemagne, si elle faisait transiter ses marchandises par la France.

Je me suis procuré un tableau qui m'a été fourni par un des plus importants affréteurs de France, chef d'une des maisons les plus honorables de Bordeaux, M. Cahuzac. Je lui ai demandé de me donner le taux de sortie du fret à Bordeaux et à Cardiff. A Cardiff, le fret de sortie, c'est du charbon; à Bordeaux, ce sont les denrées diverses dont j'ai donné l'énumération, et voici le tableau qu'il m'a fourni et auquel j'ai une entière confiance; tous ceux qui connaissent la maison et la personne dont je parle tiendraient le même langage que moi.

Le fret pour Montevideo et Buenos-Ayres est :

à Bordeaux . . .	45 fr. à Cardiff	35 fr.
Pour le Brésil. . .	45	25 à 30
Pour San-Francisco.	65	45
Pour Maurice. . . .	45	25 à 30
Pour Singapore. . .	50	30 à 35
Pour Hong-Kong. .	75	45
Pour Yokohama . .	70	40
Pour Bombay . . .	45	35 à 45

Ce qui prouve péremptoirement que nous avons non-seulement du fret, mais un fret qui se paie cher. Si nous manquions de fret au point où on a dit que nous en manquions, si nous étions réduits, comme on le disait hier à cette tribune, à partir avec un quart de plein ou un demi de plein, il est évident que nous pourrions changer la situation en abaissant le taux de nos frais de sortie, ce que nous ne faisons pas. Maintenant, après avoir expliqué mon opinion sur ce point, après avoir dit que, suivant moi, nous avions du fret de sortie, et montré que nous allons en augmentant dans des proportions considérables au moment même où l'on nous dit que nous n'avons pas de ressources suffisantes, je change complétement mon point de vue et mon argumentation, et je dis : Supposons que la situation soit désespérée, qu'il faille absolument y porter remède : ce remède, quel sera-t-il ?

C'est là que les deux opinions se trouvent en présence : l'opinion de la restriction et celle de l'expansion ; l'opinion qui veut protéger et celle qui veut affranchir ; et nous pourrions, à présent, effacer en quelque sorte le titre de cette discussion et dire : il ne s'agit pas de tonnage, de fret de sortie, d'inscription maritime, de gens de mer, des affaires de mer, il s'agit des affaires générales du monde. On veut

savoir comment, avec les principes que nous soutenons dans notre belle doctrine, qu'on appelle dédaigneusement notre orgueilleuse doctrine, — doctrine dont nous sommes fiers parce que c'est la doctrine de la liberté, — on veut savoir comment, avec nos principes, nous essaierons de sortir de ces difficultés? En supposant que le mal soit aussi grand qu'on le suppose, nous en sortirons, là, comme partout, dans toutes les questions de commerce et de politique, et j'ajoute, pour ma part, dans toutes les questions de science, par l'émancipation complète de l'activité humaine. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Messieurs, la voilà donc encore une fois la question du libre-échange se posant dans l'arène et se trouvant face à face avec ses adversaires. Et là, comme ailleurs, la question qui s'impose à nous la première est de comparer l'intérêt du consommateur et celui du producteur. Je dis sur-le-champ que notre solution profite à l'un et à l'autre. Mais je prends d'abord l'intérêt du consommateur.

J'ai retrouvé dans le discours de l'honorable M. de Kerjégu un détail que l'honorable M. Ancel avait déjà mis dans le sien, et qui est intéressant; le voici : Le café, disait M. Ancel, est protégé par un droit de 20 francs pour 900 kilos; mais, disait-il,

pour la facilité du raisonnement, je prends les 900 kilos pour 1,000. — Le café est protégé par un droit de vingt francs pour les 1,000 kilos. Cela fait 2 francs pour 100 kilos, 2 centimes par kilo, et 1 centime par livre.

Or, dans une livre de café, il y a trente-deux tasses, et, par conséquent, quand vous buvez une tasse de café, vous payez quelque chose à la douane; oui, vous payez 1/32e de centime. (On rit.) La Chambre trouve le raisonnement plaisant. J'aime à croire qu'en y réfléchissant, elle ne le trouvera pas juste. Il a fait le tour du monde, ce raisonnement, et il n'y a pas longtemps qu'un célèbre protectioniste, à Bordeaux, appliquait la même théorie aux cotons, et disait : Voyez combien peu cela ajoute au prix d'un mètre de madapolam? Oui, Messieurs, j'en tomberai d'accord, pour une demi-tasse de café vous n'êtes tributaires de la douane que d'une faible somme de 1/32e de centime. Mais vous prenez la question en descendant : nous serons parfaitement libres de la prendre en montant, et au lieu de dire 1,000 kilos, de dire 10,000, ou 100,000 kilos, nous arriverons alors à des sommes qui ne ressembleront guère à 1/32e de centime. (Très-bien! à gauche.)

J'ai même le droit, me tenant dans le 1/32e de

centime, de dire qu'il y a beaucoup de 1/32e de centime accumulés pour la consommation d'une seule famille. On ne prend pas une seule tasse de café dans une famille composée de plusieurs personnes, on peut en prendre plusieurs et plusieurs fois par jour. On ne prend pas seulement du café, on prend du sucre; et non-seulement on paie à la douane pour le sucre et le café, mais aussi pour le vin. On paie surtout pour le vin par l'octroi. Et vous savez que, quand nous battons la douane en brèche, nous entendons ne pas laisser les octrois tranquilles.

Quand nous aurons supprimé la douane, il n'y aura plus d'octrois possibles. Je suis d'avis qu'il faudrait commencer par balayer l'octroi; la douane viendrait après; j'aimerais mieux les balayer l'une et l'autre, je balaie d'abord celui que je rencontre sur mon chemin.

Ainsi donc, au 1/32e de centime il faut faire une multiplication par le sucre, par le vin, par presque toutes les denrées alimentaires, par ce qui sert au vêtement, et en multipliant par tout cela, on arrive à une somme assez ronde.

A quel budget comparez-vous la valeur du sacrifice qu'on demande? Est-ce à un budget de 300,000 fr. par an, ou est-ce par hasard au budget d'un ouvrier? Dans ma vie, j'ai dressé bien des budgets d'ouvriers;

je ne suis pas capable, peut-être, en ma qualité de philosophe (on rit), d'éplucher le gros budget de 2 milliards 300 millions qu'on nous apporte ici, quoique j'y fasse mes efforts; mais je crois connaître le budget de l'ouvrier, j'en ai dressé dans ma vie peut-être une centaine, et je l'ai fait avec un scrupule extrême; je sais combien il est difficile sur ces budgets d'ajouter une dépense de 5 ou 10 fr., qui ne paraît rien et qui en réalité est énorme. Je me défie de ces raisonnements qui concluent en disant : Ce ne serait qu'un 32ᵉ. A qui parlez-vous? Vous parlez à ceux qui n'ont pas le superflu, qui ont à peine le nécessaire. Alors, si petite que se fera la somme, je la regarderai comme une ennemie. (Très-bien!)

Maintenant, l'intérêt du consommateur n'est pas là; il n'est pas représenté uniquement par la petite somme que la douane va prendre, non! non! Quand nous parlons de la liberté des mers, quand nous parlons de la liberté du commerce maritime, quand nous voulons porter l'émancipation dans cette grande industrie, savez-vous à quoi nous tendons? A faire de la France ce qu'elle devrait être depuis longtemps, ce que la nature l'avait faite et ce qu'elle n'est pas par l'empêchement des lois fiscales, c'est-à-dire, le plus beau et le plus grand marché qui soit au monde!

Vous parlez des surtaxes d'entrepôt? mais ces grands entrepôts qui font la gloire et la fortune de l'Angleterre, pourquoi n'en avez-vous pas? Vous n'avez pas d'entrepôts, dites-vous? Il y a un remède à cela, il faut avoir chez vous le régime qui peut vous les procurer; vous ne les avez pas, parce que depuis si longtemps vous vous êtes laissé devancer par les autres dans la voie de la liberté.

Ainsi l'Angleterre reçoit toutes les denrées du monde, elles affluent sur ses marchés, non-seulement pour son service, mais, heureusement ou malheureusement, pour le nôtre. C'est à nous de nous émanciper, c'est à nous de voir si la France n'est pas assez bien située pour être le plus beau, le plus grand entrepôt du monde; si même elle ne devrait pas être seule à pourvoir l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, au lieu de les voir traverser la Manche pour aller chercher tout ce qui leur est nécessaire dans les entrepôts de l'Angleterre.

Nous désirons tous que la France devienne le grand marché du monde. Comment obtenir un si beau résultat? Nous y parviendrons par la liberté, par elle seule. (Marques d'approbation sur plusieurs bancs.)

Et quand nous aurons la liberté en France,

quand nous aurons ce grand marché du monde, les prix s'abaisseront, les plaintes s'oublieront, cette loi, aujourd'hui décriée, cette doctrine contestée, seront glorifiées; le pauvre ménage ne sera plus réduit à couper un centime en trente-deux parts pour savoir quel est le sacrifice qu'il fait à la douane chaque fois qu'il prend une tasse de café.

Mais il saura, sur chacune de ses consommations, qu'il l'obtient au plus bas prix possible, grâce à la liberté, à cette liberté qui apporte tous les trésors pour le corps et pour l'âme, — et le plus grand de tous les trésors, l'équité, la justice, sans lesquelles il n'y a ni hommes forts ni peuples riches.

C'est donc là, comme vous le voyez clairement, la question du consommateur, ou jamais elle n'existera nulle part; mais c'est, en même temps, la question du producteur.

Comment! nous sommes chaque jour à nous plaindre de nos tarifs de chemins de fer; il n'y a sorte de reproche que nous n'adressions aux grandes compagnies qui possèdent dans leurs mains tout le matériel des transports, et qui ne veulent pas diminuer des tarifs exagérés.

Cela, disons-nous, crie vengeance, qu'on nous demande tant d'argent pour aller, chez nous, de tel lieu à tel autre.

Mais la mer! vous avez pris à tâche de faire que cette grande route ne soit pas livrée à la concurrence, et que tout le monde n'en puisse pas jouir, alors qu'elle a été donnée à tous pour le rapprochement des peuples, pour les rattacher les uns aux autres. Faut-il donc que nous mettions dans chaque port et sur chaque point du littoral une sentinelle armée pour empêcher le rapprochement des hommes?

Eh bien! quand nous aurons affranchi le commerce de toutes ses entraves, quand nous aurons la mer libre, quand toutes les barrières seront tombées, non-seulement nous alimenterons le marché français, mais la France deviendra le marché du monde. Elle ne peut y arriver que par la liberté.

Vous voulez augmenter votre fret de sortie: donnez la liberté, et par la liberté donnez la vie à toutes nos machines, le travail aux ouvriers, l'essor à tous vos capitaux.

Augmentez tous les jours la production du travail humain, et je défie bien cette portion du travail qui consiste à porter les marchandises du point où elles sont produites au point où on en a besoin, de ne pas croître en même temps que croîtra l'activité humaine. (Très-bien! très-bien!)

Voilà comment nous trouverons la prospérité. Elle est devant nous. Aveugle qui la cherche en arrière !

Je ne puis m'empêcher de vous dire que si je mets quelque passion dans cette discussion, c'est que je vois au delà de nos chantiers et de nos comptoirs.

Cette passion est assurément toujours conciliée en moi avec les égards qu'on doit à ceux qui se plaignent, car je cherche avec anxiété à bien comprendre leurs plaintes, je cherche le remède, j'ai les yeux ouverts pour le découvrir là où on me le montrera.

Mais je demande qu'à côté de la lumière que les faits apportent, lumière souvent vacillante et trompeuse, on tienne compte aussi du grand phare qui illumine toutes les discussions humaines, c'est-à-dire de la philosophie, de la science des principes.

Et je dis que la doctrine de la liberté, du Libre-Échange dans le commerce, c'est la vérité, c'est la force, c'est l'avenir.

Et en la défendant avec l'énergie que j'y apporte, cette humble question, — je l'appelle humble, quoiqu'elle soit grande, parce que ce n'est qu'une question matérielle, — en la défendant avec cette énergie, je pense à la force que l'esprit et la volonté

vont acquérir par l'émancipation du travail ; je vois naître une ère nouvelle pour l'intelligence et pour la morale. Je vois courir sur la France renouvelée la sainte contagion de la liberté. (Vive approbation à gauche et dans diverses autres parties de la Chambre.)

TABLE ANALYTIQUE

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES



